

Lutte contre le décrochage

■ Session du 23 juin 2015

■ Rapport présenté par Dominique RIOU au nom de la Commission "Éducation - Formation tout au long de la vie - Métiers de demain"

Entendues les interventions de Georges PLESSIS (Chambres d'agriculture), Leïla CHERGUI (personnalité qualifiée), Joël FOURNY (Chambres de métiers), Liliane MAINGARD (Chambres de métiers), Géraldine BEALU (CCIR), Jacques CHAILLOT (URADEL), Nathalie ARTEAUD (FCPE), Hervé PILLAUD (FRSEA), Claude LEVOYER (Associations caritatives), Michel PLEE (UDES – UNIFED), Didier ROBERT (CGT), Elisabeth COSTAGLIOLA (PEEP), Gaétan LE BOUTER (CFDT), Dominique LEBRETON (Confédération paysanne), Régine BRUNY (FNE), Florence LACAZE (CRAJEP), Didier HUDE (FSU),

Entendue l'intervention de M. Matthieu ORPHELIN, Vice-Président du Conseil régional, Président de la Commission « Education et Apprentissage ».

86 votants. Adopté par : 79 pour, 4 contre, 3 abstentions.

Sommaire

Introduction et présentation de la saisine	4
1. Eléments de contextualisation	6
1.1. Une délimitation complexe.....	6
1.1.1. Définition.....	6
1.1.2. Le décrochage scolaire : un phénomène ancien.....	6
1.1.3. Les caractéristiques des élèves décrocheurs.....	7
<i>Le décrochage scolaire : causes et facteurs de risques.....</i>	<i>7</i>
<i>L'immédiateté : une exigence pour les jeunes d'aujourd'hui en décalage avec les temps nécessaires à l'apprentissage.....</i>	<i>9</i>
1.2. Une politique régionale dans une perspective nationale et européenne.....	9
1.2.1. Contexte européen.....	9
1.2.2. Contexte national.....	10
1.2.3. Contexte régional	10
2. Le décrochage dans la formation initiale	12
2.1. Le décrochage multifactoriel.....	12
2.1.1. Un système de formation encore inadapté.....	12
2.1.2. L'importance de l'orientation.....	12
2.1.3. La carte des formations, un enjeu majeur.....	13
2.1.4. Un apprentissage dépendant de la crise économique et des représentations des jeunes	13
2.1.5. La formation des enseignants à revisiter.....	14
2.1.6. Le manque de contacts avec les familles	15
2.2. Une mobilisation déjà réelle dans le système éducatif	16
2.2.1. Des plans successifs de l'Etat contre le décrochage.....	16
2.2.2. Une voie spécifique : les Maisons Familiales Rurales (MFR)	17
2.2.3. Exemples d'implication des partenaires extérieurs à l'école	17
2.2.4. Des conditions de réussite communes à la prévention et à la remédiation.....	20
2.3. L'appel à projet "décrochage" de la Région	21
3. Repérage et remédiation	23
3.1. Les acteurs du repérage	23
3.1.1. Les Plateformes de Suivi et d'Accompagnement des Décrocheurs (PSAD)	23
3.1.2. Les Missions Locales : le pivot de la prise en charge.....	27
3.2. Les acteurs de la remédiation dans le champ de la formation initiale.....	30
3.2.1. La Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) et la Mission d'Insertion des Jeunes de l'Enseignement Catholique (MIJEC).....	30
3.2.2. Les CFA.....	32
4. Les initiatives innovantes	37
4.1. Description des dispositifs	37
4.1.1. Les Nouveaux Parcours de Réussite (NPR).....	37
4.1.2. Parcours deuxième chance de la Maison Départementale de l'Emploi et du Développement Economique de Vendée	38
4.1.3. Les actions des Apprentis d'Auteuil	39
4.2. Analyse transversale des dispositifs	42
4.2.1. Des projets pédagogiques sur mesure	42
<i>Le recrutement dans les dispositifs.....</i>	<i>42</i>
<i>Un besoin de cadrage et de stabilité.....</i>	<i>43</i>
<i>Une pédagogie qui prend le jeune dans sa globalité ...</i>	<i>43</i>
<i>Un travail sur l'estime de soi ... l'enjeu de la confiance.....</i>	<i>44</i>
<i>Le permis de conduire un objet pédagogique particulièrement adapté.....</i>	<i>45</i>
4.2.2. L'accompagnement social et psychologique : un travail d'équipe.....	45
4.2.3. La mobilisation des acteurs économiques : donner une seconde chance via un parcours professionnel	46
4.2.4. Le pilotage et la coordination entre tous les acteurs sont essentiels.....	48
4.2.5. Des difficultés spécifiques.....	49
4.2.6. NPR, un appel d'offres régional à revisiter	49
4.2.7. L'évaluation des dispositifs	51

4.3.	Les écoles.....	51
4.3.1.	L'EPIDE	51
4.3.2.	L'école de la deuxième chance	53
4.3.3.	Les " Ecoles de Production"un dispositif à explorer.....	54
5.	Autres solutions : le service civique, les chantiers	56
5.1.	Le service civique.....	56
5.2.	Les chantiers éducatifs et d'insertion	58
6.	Le droit au retour en formation.....	60
6.1.	Un accompagnateur dédié tout au long du parcours	60
6.2.	Le retour en formation " classique ", en CFA, ou dans les programmes "Région"	61
6.3.	Une solution innovante qui a fait ses preuves.....	61
7.	Conclusion et préconisations : une politique de mobilisation et de coordination locale....	63
	Synthèse.....	73
	Glossaire	82
	Bibliographie.....	84
	Remerciements	86

Introduction et présentation de la saisine

En parallèle au Service Public Régional d'Orientation (SPRO), la loi du 5 mars 2014 a également confié aux Régions une compétence nouvelle, la coordination et l'animation des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).

La Région a mis en place un important dispositif de réflexions convergentes afin de s'approprier au mieux cette nouvelle compétence. Cette saisine du Conseil régional est ainsi un pan parmi d'autres : travail de " design de politique publique ", consultation des animateurs des 16 PSAD.

La saisine est formulée en ces termes :

Quelles sont les conditions locales de réussite pour apporter des solutions les plus appropriées aux jeunes sortis du système scolaire sans qualification ?

La réponse à cette question pourrait être envisagée sous l'angle d'une analyse des synergies entre les acteurs de l'orientation et de la lutte contre le décrochage scolaire de deux territoires (Le Mans et Vendée Nord sont ainsi envisagés), et des partenariats noués avec le monde associatif, le monde professionnel, les entreprises, les parents d'élèves...

Il sera intéressant de vérifier dans quelle mesure la société civile peut être mobilisée en appui ou non aux dispositifs publics existants.

Quels sont les enseignements tirés en Pays de la Loire des initiatives de type "Nouveaux parcours de réussite", "école de la 2ème chance", " service civique" et quel(s) impact(s) attendre(nt) de la mise en œuvre du droit au retour en formation initiale, prévu par la loi du 4 mars 2014 ?

Malgré des délais extrêmement courts donnés au CESER une quarantaine d'entretiens a été réalisée.

Si la demande porte clairement sur les jeunes sortis du système éducatif, le CESER a souhaité faire écho à tous les interlocuteurs rencontrés, qui tous ont souligné la nécessité de s'attaquer en profondeur aux causes du décrochage, tant dans ses dimensions psychologiques, sociales que scolaires. Une synthèse brève des caractéristiques du décrochage et des prises en charge existantes au sein du système de formation initiale est ainsi présentée. Les facteurs de réussite observés dans la phase de remédiation, en particulier l'ouverture sur l'extérieur et la prise en compte de la particularité de chaque jeune, seraient judicieusement à développer en formation initiale.

La mobilisation de la société civile ne se décrète pas, elle part d'un problème à résoudre, d'une sollicitation. Elle sera donc observée au travers des organismes en charge de la lutte contre le décrochage scolaire. Ce dernier est maintenant rendu visible par le repérage effectué dans les PSAD qui rassemblent les organismes

principaux points d'accueil des jeunes. Les Missions Locales, en tant que prescripteurs des Nouveaux Parcours de Réussite ont aussi fait l'objet d'auditions particulières.

La formation initiale, en lycée et en CFA, est naturellement la première voie possible pour les jeunes en recherche de solution dans les PSAD. Au vu des difficultés et des réussites observées, des suggestions de soutien et d'amélioration sont proposées.

Des voies alternatives ont également été mises en place, financées d'une part par la Région elle-même, et par d'autres acteurs d'autre part. Ces dispositifs " 2^{ème} chance " sont riches d'enseignements, mais peuvent être encore mieux adaptés pour tenir compte du profil des jeunes décrocheurs et de leurs problématiques spécifiques. C'est dans cette perspective que le CESER a élaboré ses préconisations, en rappelant en préambule que dans toute démarche de lutte contre le décrochage, c'est bien le jeune qui doit être au cœur des dispositifs, comme acteur de son propre projet.

1. Éléments de contextualisation

1.1. Une délimitation complexe

1.1.1. Définition

Le Ministère de l'Education Nationale entend par décrocheur scolaire " un jeune qui quitte un système de formation initiale sans avoir obtenu de diplôme de niveau V (BEP ou CAP) ou de niveau supérieur (baccalauréat) ". Cette définition institutionnelle sera inscrite dans le code de l'éducation en 2009. Si la France avait longtemps comptabilisé les jeunes sortant du système scolaire sans diplôme ou avec seulement le diplôme national du brevet, la stratégie de Lisbonne, adoptée par l'Union Européenne en 2000, a transformé la délimitation française. Le pays est ainsi passé de la notion de non-qualification à celle de décrochage scolaire.

Une autre désignation, d'origine britannique, existe sous le terme de " Not in Employment, Education or Training " (NEET). Cette dénomination est utilisée depuis 2010 et désigne les jeunes de 15 à 29 ans, qui n'ont pas d'emploi et qui ne suivent ni études, ni formations.

La multiplicité des définitions, des critères et des modes de calcul rendent difficile sa délimitation et son repérage.

1.1.2. Le décrochage scolaire : un phénomène ancien

Dans les années 1970, environ 200 000 jeunes quittaient le système scolaire sans diplôme. Un quart des élèves d'une même génération interrompait ses études au collège ou en première année de CAP ou de BEP. Les sorties sans qualification n'ont cessé de baisser au cours des trente dernières années, passant de 25% en 1975 à 5% en 2011. Ce phénomène n'est donc pas récent, mais l'école n'était alors pas perçue comme une nécessité pour l'insertion professionnelle et sociale.

"Ce qui a probablement changé la perception du décrochage, comme l'indique Rémy Thibert, (Ife n° 84 mai 2013), c'est la conjonction de l'augmentation du chômage des jeunes et l'importance prise par le diplôme comme condition d'accès au marché du travail. Dès lors, sortir du système scolaire sans rien est devenu un problème éducatif mais aussi politique, social et économique".

1.1.3. Les caractéristiques des élèves décrocheurs

Le décrochage scolaire : causes et facteurs de risques

" On peut considérer que le décrochage est d'abord un processus. Un processus, produit d'une combinaison de facteurs (mode familial de socialisation, situations d'apprentissage scolaire, conditions économiques d'existence, etc.) qui se nouent et s'enchaînent de manière relativement singulière pour chaque élève. Des combinaisons singulières, donc, mais qui ne doivent pas faire oublier tout ce que partagent le plus souvent les élèves considérés comme décrocheurs : le fait d'avoir été repéré par l'institution scolaire, l'origine sociale souvent modeste, des conditions d'existence souvent précaires, des difficultés dans les premiers apprentissages dès le primaire.

Le décrochage n'est pas un caprice individuel ou un état accidentel mais bien le résultat d'un parcours et d'une trajectoire avec "des loupés" notamment dans le registre des apprentissages. Des trajectoires qui se construisent au carrefour de l'école, du quartier et de la famille, dans un contexte de relâchement de la carte scolaire, de montée en puissance de la logique concurrentielle et des inégalités à tous les étages. Le décrochage est bien un phénomène multifactoriel, et nouvelle donne, l'école se confronte durablement à des élèves dont l'origine culturelle est très éloignée de la culture scolaire " (Ligue de l'enseignement 2012).

De plus, le rapport à l'école et à l'engagement scolaire interviennent comme des facteurs explicatifs. Les degrés de motivation, d'estime de soi ou le poids accordé à la valorisation de l'école sont autant d'éléments qui influencent l'investissement et la ténacité des élèves dans leur scolarité.

Le public n'est cependant pas la seule cause. " L'effet-établissement " et " l'effet-classe " interviennent activement dans le processus de réussite scolaire (Duru-Bellat) par le biais des notations, de l'investissement du personnel enseignant, de l'influence du groupe de pairs ou de la structure de l'établissement (Landrier, Nakhili). Ainsi, au niveau scolaire, les établissements qui accueillent majoritairement un public aisé ont de meilleurs résultats, alors que ceux qui comptent une population défavorisée connaissent des performances inférieures (Duru-Bellat et al.). Cela s'explique par " l'entre- soi " présent dans certains établissements. De même, plusieurs études ont démontré que les pratiques enseignantes diffèrent selon la composition sociale de la classe dans laquelle elles s'exercent. Si les enseignants tendent à persévérer et à être exigeants avec les élèves provenant de milieux aisés, ils sont moins optimistes concernant ceux de milieux modestes (Landrier Nakhili ; Duru-Bellat et al.).

Des recherches récentes ont montré l'importance du climat scolaire dans l'accrochage des jeunes au sein du système éducatif. " *Il permet de revisiter la vie à l'école sous l'angle de la sérénité dans les apprentissages et de la bienveillance pour les élèves et tous les acteurs, enseignants, personnels, parents et partenaires. Plusieurs facteurs entrent en jeu : dynamique d'équipe, cadre et règles explicites, coéducation, stratégies pédagogiques, qualité de vie dans l'école, pratiques partenariales.*

L'importance de la communauté éducative dans la réussite des élèves est largement documentée par la recherche : la collectivité territoriale, les partenaires institutionnels

et le tissu associatif contribuent à la qualité du climat scolaire" (Agir pour le climat scolaire).

Le contexte sociodémographique du jeune reste un facteur non négligeable. Si les études ou statistiques indiquent que les jeunes en situation de décrochage scolaire sont majoritairement issus de milieux sociaux défavorisés ce n'est pas l'apanage des classes populaires.

" Le milieu familial est souvent en difficulté et ne peut pas être un levier. Il peut parfois peser sur les jeunes qui le portent, certains devant s'occuper de leurs parents : financièrement ou pour tous problèmes sociaux" (Extrait d'entretien). Le poids de l'origine et des problèmes sociaux ne procure pas aux élèves une situation propice aux apprentissages

Outre les difficultés familiales ou de précarité, les auditions réalisées ont révélé d'importants problèmes d'addictions chez ces jeunes, entraînant des déficits cognitifs non négligeables. Cela complique le travail sur les apprentissages et plus globalement le retour en formation.

Les variables "sexe" et "âge" interviennent également dans le parcours scolaire. Les garçons rencontrent plus souvent des difficultés scolaires que les filles. Ils représentent entre 57 % et 60 % des jeunes en situation de décrochage. (INSEE, 2013 ; Bernard, Michaut, 2014).

En outre, les spécificités des territoires influencent les risques de décrochage. Le dynamisme économique du secteur impacte les possibilités de raccrocher dans une formation : les filières professionnelles ou par apprentissage étant plus limitées dans certaines localités, tout comme les opportunités d'insertion professionnelle. Dans le même sens, les territoires ruraux sont moins desservis en moyens de transport et proposent moins de dispositifs de " raccrochage scolaire ". L'étude INSEE de 2014 témoigne bien de ces différences locales pour la région des Pays de la Loire.

L'ensemble de ces difficultés (sociales, familiales, psychiques, addictives, scolaires etc.) participe à l'instauration d'une mauvaise image de soi qu'il est nécessaire de rétablir. *" Beaucoup d'élèves sont abîmés, cassés, par un parcours difficile et deviennent les naufragés de l'école" (Extrait d'entretien).*

Les causes du décrochage sont toujours plus complexes et plus lointaines qu'une première approche peut le laisser entrevoir. Il est en effet souvent nécessaire de relire les différentes étapes du parcours de vie scolaire, familiale et sociale du jeune afin de déceler les événements et les situations vécus qui peuvent expliquer, au moins en partie, le décrochage. Ce seront autant de points d'accroche et d'appui qui permettront à l'équipe éducative, en lien avec la famille, d'ajuster le ou les dispositifs de remédiation et de remobilisation de l'élève.

L'immédiateté : une exigence pour les jeunes d'aujourd'hui en décalage avec les temps nécessaires à l'apprentissage

Les mutations de la société, accompagnées d'un bouleversement des temporalités adolescentes, tant au niveau biologique que social, a induit un changement de comportement d'une génération à l'autre. Les jeunes d'aujourd'hui vivent dans l'immédiateté. Ceci peut s'expliquer notamment par le développement de la société de consommation ou des nouvelles technologies qui procurent instantanément satisfaction, comme l'a montré le rapport du CESER d'avril 2015 sur la place du numérique dans l'éducation et la formation. Il convient de prendre en compte cette dimension pour la prise en charge des jeunes en situation de décrochage scolaire. Les institutions restent encore trop figées et auraient besoin d'une certaine flexibilité et réactivité pour faire face à ce nouveau public. C'est, pour les enseignants, un réel challenge que de faire accepter à leurs élèves une utilisation différée de leurs connaissances. Pour eux, il faudrait un sens et une utilisation immédiate de leurs apprentissages.

Cette immédiateté peut également s'expliquer par le processus d'entrée dans l'âge adulte en France. Ainsi, selon une étude comparative menée sur la jeunesse, la France se caractérise par un investissement (en termes de capital humain) important dans la scolarisation et dans l'obtention du diplôme qui s'accompagne d'un sentiment de dépendance vis-à-vis des parents. Cela s'ajoute à l'importance de l'intégration sociale, qui est une caractéristique nationale. "*Il faut s'intégrer à tout prix et le plus vite possible*" (Van de Velde, 2008). D'où cet intérêt, que mentionnent notamment les "décrochés", pour entrer rapidement dans le monde du travail. Ils subissent également très jeunes l'injonction du projet "*que veux-tu faire plus tard?*", en décalage avec leur maturité. L'avancement de la puberté allié à l'accroissement de la durée des études et de la montée du chômage juvénile participe à inscrire les jeunes dans un entre-deux : entre une volonté de plus en plus précoce de s'émanciper et une dépendance familiale de plus en plus longue en raison du contexte actuel.

1.2. Une politique régionale dans une perspective nationale et européenne

1.2.1. Contexte européen

Avec un taux de sorties précoces de 13,5 % (Ministère de l'Éducation Nationale, 2012) en 2011, l'Union Européenne s'est particulièrement engagée dans la lutte contre le décrochage scolaire par la mise en place de divers programmes.

Dès 1995, la Commission européenne a adopté un livret blanc "Enseigner et apprendre. Vers la société cognitive", proposé par Edith Cresson et qui préconisait, entre autres, la création des écoles de la deuxième chance.

Par la suite, les années 2000 ont vu se renforcer la lutte contre le décrochage scolaire dans les politiques d'éducation et de formation menées par l'Union Européenne. La stratégie de Lisbonne, initiée en mars 2000, a souligné la nécessité d'améliorer la

qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation. Pour y arriver, elle préconise d'adopter une approche comparative entre les différents Etats membres.

La stratégie " Europe 2020 " donne comme objectif aux Etats membres " *d'abaisser le taux de sorties précoces du système scolaire à moins de 10%* " à l'horizon 2020, afin de permettre une meilleure qualification de la population, et ainsi faciliter l'insertion professionnelle.

Si les décisions prises en matière de politique d'éducation et de formation restent au niveau national et local, l'Union Européenne participe tout de même au pilotage. Les fonds structurels et d'investissement européens alloués à l'éducation, sont une part relativement importante du budget des Etats et des collectivités pour développer des actions locales innovantes de lutte contre le décrochage scolaire.

1.2.2. Contexte national

Aujourd'hui en France, 140 000 jeunes, âgés de 16- 25 ans sortent chaque année du système scolaire sans qualification équivalente au baccalauréat ou sans diplôme à finalité professionnelle (CAP/BEP) (Ministère de l'Education Nationale, 2014). A la suite du programme " Europe 2020 " qui fixe à 10% la proportion de jeunes de 18-24 ans sortants précoces ou en décrochage scolaire, la France s'est fixée comme objectif d'atteindre les 9,5% d'ici 2020 (elle était à 11,6% en 2012 selon les chiffres d'Eurostat).

Outre la perspective européenne, la priorité accordée à la lutte contre le décrochage scolaire s'explique notamment par un taux de chômage des peu ou pas diplômés relativement important en France. En 2012, 23,2% des 25-34 ans possédant un diplôme inférieur au second cycle du secondaire sont au chômage, contre 19,8% pour l'ensemble des pays de l'OCDE. Ainsi, la conjoncture économique actuelle et l'augmentation des diplômés du supérieur tendent à accentuer la difficile insertion professionnelle des peu ou pas diplômés.

La France a donc pris un certain nombre d'engagements depuis 2014 pour éviter les sorties précoces. Un " plan pour vaincre le décrochage scolaire " a été présenté en novembre 2014 par la Ministre de l'Education Nationale.

1.2.3. Contexte régional

La région des Pays de la Loire semble être dans une situation moins défavorable concernant le décrochage et l'échec scolaire. Avec 27 000 jeunes décrocheurs en 2011, soit 9% des 18/24 ans (INSEE, 2014), la région se place en deçà des objectifs européens pour 2020. La part des peu ou pas diplômés au sein de la population non scolarisée des 20-24 ans et des 25-34 ans est plus faible en Pays de la Loire que sur l'ensemble du territoire (15,7 % contre 21 % pour les 20-24 ans et 11,7 % contre 15,3 % pour les 25-34 ans).

Dans le même temps, les taux de réussite aux examens sont plus élevés pour la région des Pays de la Loire que dans d'autres régions. Pour la session de 2013, l'Académie de

Nantes compte un taux de réussite au baccalauréat (toutes disciplines confondues) de 90,6 %, ce qui la place en première position des régions françaises (la moyenne nationale est de 86,9 %) (INSEE, 2013).

Cependant, la situation plutôt favorable en Pays de la Loire s'explique par une attention précoce portée au domaine éducatif. Si les Régions se sont vu octroyer la gestion et la coordination des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs le 1^{ère} janvier 2015, la Région Pays de la Loire s'est déjà investie dans ce domaine par la mise en place, dès les années 2000, de dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire. Elle s'est notamment particulièrement impliquée, au regard des autres Régions, dans la formation sous statut d'apprenti (l'apprentissage étant une compétence régionale depuis 1983).

Ainsi, à travers la multiplicité des actions menées, la Région des Pays de la Loire témoigne de sa forte implication et de sa volonté de lutter contre le décrochage scolaire.

De même, si cette intervention rapide a permis de limiter le décrochage scolaire, la région des Pays de la Loire possède des spécificités qui participent à le circonscrire. Sur le plan économique, les études de l'INSEE ont mis en lumière un appareil productif dynamique et diversifié. La région des Pays de la Loire est "*la deuxième région où le PIB a le plus progressé entre 1990 et 2011*" (INSEE, 2014) malgré le contexte de crise. Le tissu économique régional s'est notamment diversifié avec le développement de l'industrie et du secteur tertiaire, permettant d'accroître l'offre d'emplois dans ces secteurs (+1,1 % d'emploi en région Pays de la Loire contre +0,6 % en France de province). Ceci explique la proportion plus importante de titulaires de CAP et BEP dans la région en comparaison de la moyenne nationale (25,6 % des non scolarisés âgés de 15 à 29 ans possèdent ce type de diplôme dans la région contre 23,1 % pour la moyenne nationale).

Les Pays de la Loire se positionnent donc plus favorablement au regard des autres régions sur le décrochage et l'échec scolaire. Cependant, l'essor démographique prévu dans les années à venir et les mutations du système économique et productif, entraînant une évolution des niveaux de qualification, sont à prendre en compte pour maintenir l'effort mené jusqu'à présent.

La vigilance est d'autant plus importante que l'INSEE a ciblé des zones particulièrement à risques dans la région :

- Les frontières de la Sarthe rurale, Nord et Est du Maine-et-Loire et Sud Vendée,
- Le territoire de la Mayenne surtout la partie rurale,
- Les grands centres urbains.

2. Le décrochage dans la formation initiale

2.1. Le décrochage multifactoriel

2.1.1. Un système de formation encore inadapté

Malgré les réformes successives, et les initiatives pertinentes conduites par des enseignants, l'institution scolaire reste trop repliée sur elle-même et ne fait pas assez la part belle aux acteurs extérieurs, entreprises, associations agréées éducation populaire par exemple. Le déroulement de la scolarité, trop linéaire, n'est pas assez adapté à la diversité des parcours des jeunes en pleine adolescence. Il nécessiterait beaucoup plus de souplesse et de passerelles.

2.1.2. L'importance de l'orientation

Un des facteurs majeurs du décrochage scolaire reste lié au processus d'orientation. Celui-ci peut s'effectuer par mauvais choix, le jeune se rend compte que la filière choisie ne correspond pas à ses attentes ou à ses goûts ; ou par non-choix en raison du manque de places dans les structures, de ses résultats scolaires qui conditionnent son acceptation dans une filière ou du manque d'offres de formation à proximité de son lieu de vie. Les modes et le financement des déplacements pour les lycéens ou les collégiens ruraux demeurent des sources d'inégalités.

Le travail avec les jeunes sur la construction de leurs projets est essentiel. Il implique un processus continu de validation du parcours d'orientation où les équipes éducatives et pédagogiques jouent un rôle primordial. L'objectif est double : aider les jeunes à construire et mûrir leur projet en leur donnant de l'ambition, tout en restant réaliste et vigilant sur les débouchés et leurs capacités réelles.

Les immersions en milieu professionnel demeurent la voie privilégiée pour favoriser les premières découvertes. De nombreuses initiatives pour aider les jeunes dans leur recherche existent. Les collectivités locales et les chambres consulaires tentent notamment de monter des " bourses de stages ". La découverte des jeunes de 3^{ème} de la formation par apprentissage au moyen de modules de demi-journées dans les ateliers des CFA permet d'adopter une posture plus concrète et d'acquérir une meilleure connaissance des métiers. Il s'agit d'aller au-delà de simples visites dans les centres de formation ou d'interventions d'un professionnel en classe.

Les classes de DIMA (Dispositif d'Initiation aux Métiers de l'Alternance) quand elles permettent de découvrir plusieurs métiers constituent une alternative intéressante pour les jeunes réfractaires à l'enseignement à plein temps du collège, mais elles ne sauraient représenter le modèle de découverte de l'alternance. Il s'agit bien de permettre à l'ensemble des jeunes de construire leur projet par découvertes successives d'environnements multiples.

2.1.3. La carte des formations, un enjeu majeur

Le manque de places et d'offres de formation dans certains secteurs professionnels et/ou géographiques est un problème à résoudre.

En effet, certaines zones rurales manquent de CAP ou de baccalauréats professionnels (notamment le Nord Mayenne) pour accueillir des jeunes du niveau scolaire correspondant, et ayant l'envie de s'inscrire dans ce type de formation. Or, les difficultés de mobilité rencontrées les freinent pour trouver une affectation loin de chez eux. Sans solution de proximité, ces jeunes n'ont d'autres choix que de se tourner vers la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) ou la Mission Locale. Dans le même sens, l'ensemble des établissements rencontrés ont insisté sur le manque de places comparé aux fortes demandes. Cela conduit certains jeunes sortants de CAP à 17 ans, qui peuvent avoir un parcours sans faute, à ne pas pouvoir entrer en baccalauréat professionnel. Ces élèves se retrouvent alors non seulement sans affectation scolaire mais aussi sans possibilité d'intégrer le marché du travail, les entreprises n'embauchant pas avant 18 ans en raison de la réglementation.

La carte des formations reste donc un enjeu économique très important, puisqu'elle doit à la fois répondre aux aspirations d'élévation du niveau de qualification, permettre la poursuite d'études des jeunes tout en correspondant à leur aspiration professionnelle, souvent en décalage avec les besoins des entreprises.

2.1.4. Un apprentissage dépendant de la crise économique et des représentations des jeunes

La Région des Pays de la Loire se situe dans une dynamique plutôt favorable à l'apprentissage liée à un engagement régional fort depuis plusieurs années. Elle reste l'une des régions qui forment le plus d'apprentis. Toutefois, si l'apprentissage connaît une légère baisse, voire une stagnation, depuis la crise économique de 2008, cette dernière affecte davantage certains secteurs, principalement dans le bâtiment (CEREQ, 2013), et certains niveaux de diplômes. Les effectifs dans les niveaux IV, surtout au niveau du baccalauréat professionnel, sont en baisse (- 9% de 2010 à 2011), alors que les formations du supérieur (BTS notamment) connaissent une hausse significative d'année en année (INSEE, 2013).

La crise économique a toutefois un impact évident sur l'offre d'apprentissage et renforce le sentiment d'injustice et d'incompréhension des jeunes face à un discours public qui prône l'alternance et affiche des objectifs ambitieux. S'il reste un travail important à faire auprès des jeunes pour ajuster leur représentation de l'apprentissage, vécu comme " hors l'école ", aux exigences de cette voie de formation, le public d'apprentis est là et ne demande qu'à adhérer.

La baisse relative des effectifs dans l'apprentissage s'explique surtout par des facteurs qui participent activement à limiter la volonté des entreprises de s'investir dans cette démarche. Ainsi, la difficulté que rencontre l'apprentissage est à mettre en relation

avec la réalité économique du moment. Le contexte actuel est difficile pour les entreprises qui tentent de maintenir à flot leur chiffre d'affaires et l'emploi de leurs salariés. La conjoncture n'est donc pas propice au recrutement de nouveaux apprentis. Même si elles sont aidées financièrement pour les prendre en charge, elles doivent investir du temps et des dépenses qui ne sont pas toujours compatibles avec leurs contraintes.

A cela s'ajoute la réticence de plus en plus prégnante des entreprises à prendre des jeunes en stage de découverte, ou en stage court (sur quelques jours). Ceux-ci supposent l'investissement d'au moins un salarié, donc du temps, or il n'y a pas de " retour sur investissement ", comme ce peut être le cas pour un apprenti, qui travaille et gagne en autonomie et en productivité. Les entreprises souhaitent privilégier les stages longs qui stabilisent la présence des jeunes au sein de leur structure.

2.1.5. La formation des enseignants à revisiter...

L'implication des enseignants dans la lutte contre le décrochage est réelle et s'intègre dans un projet plus vaste des établissements, reposant sur les cellules de veille. Celles-ci rassemblent autour de l'équipe de direction, les personnels éducatifs, d'orientation, médico-sociaux et les enseignants volontaires. Les jeunes repérés en situation potentielle de décrochage y font l'objet d'une étude attentive et de décisions de prise en charge adaptée à chacun.

Si toutes les auditions ont mis en lumière des équipes investies et motivées, condition de réussite des dispositifs de remédiation, beaucoup cependant se sentent démunis devant les problèmes psycho-sociaux des jeunes. Un grand nombre de ces derniers présentent des addictions, un désintérêt vis-à-vis des matières enseignées, un comportement en décalage avec les attentes pédagogiques et éducatives ou des difficultés personnelles lourdes.

Ces situations sont difficilement gérables par les équipes pédagogiques qui manquent de ressources. Elles sont demandeuses d'un " outillage spécifique ", d'accompagnements extérieurs pour les aider à inventer de nouvelles méthodes pédagogiques et à réfléchir à leur positionnement, attitude et marges de manœuvre devant ces jeunes en rupture. Pour ce faire, il y a un fort besoin d'échanges entre les équipes qui innovent. L'appel à projet "décrochage" de la Région est un bon support de mutualisation des pratiques innovantes mais qui manque de visibilité, selon les acteurs. (voir page 21)

De plus, la formation initiale des enseignants pourrait être retravaillée en intégrant des enseignements adaptés à la gestion de public en difficulté et en favorisant des pratiques issues d'autres mouvances. Actuellement, la formation est trop centrée sur la didactique des disciplines et n'intègre pas la dimension éducative et d'animation de groupes. La convention liant le Collectif des Associations Partenaires de l'Ecole (CAPE) et les Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (Espé) propose de nombreuses pistes en ce sens.

Les observations menées montrent que de nombreux dispositifs reposent sur un noyau dur d'enseignants et de formateurs engagés dans la lutte contre le décrochage scolaire. Ces équipes étant susceptibles d'être mutées, la question de la pérennité de ces actions se pose. Il semble alors particulièrement important de ne pas se reposer exclusivement sur ces professionnels et de ne pas oublier les solutions plus organisationnelles, globales et plus durables, à inscrire au sein du projet d'établissement.

2.1.6. Le manque de contacts avec les familles

Une grande partie des structures auditionnées dans le cadre de ce rapport (quelle que soit leur spécificité : établissements scolaires, centres de formation, associations, etc.) ont mis en avant la difficulté à mobiliser et à investir les familles dans les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire. Ce constat existe d'ailleurs depuis l'école primaire. L'école fonctionne sur un modèle unique sur lequel les familles avec des parcours différents ne se retrouvent pas.

Ainsi, " les relations école/famille sont empreintes de tensions et d'incompréhensions qui sont autant de freins à la coopération nécessaire à la réussite scolaire et à la prévention du décrochage scolaire " (Blaya, 2010).

"Toutes les enquêtes montrent que les familles sont motivées par rapport à l'école mais elles le manifestent différemment. Il peut y avoir des obstacles, notamment le souvenir d'une scolarité elle-même traumatisante. On travaille les relations avec les familles, certes, mais il ne s'agit pas de leur faire la leçon ou de les culpabiliser comme de mauvais parents".

Il faut donc que les rencontres entre les parents et les personnels puissent être dédramatisées, deviennent les plus régulières possibles, et ne soient pas motivées par le seul comportement de leur enfant. Une réponse possible est de faire de l'établissement un lieu de vie et d'activités en dehors des seuls moments de classe, un lieu dans lequel les parents peuvent entrer sans que leur soit renvoyée l'image de l'échec scolaire de leur enfant. On voit ici l'importance de la problématique du territoire et la limite de l'approche " scolaro-centrée ". L'organisation de moments festifs n'est en rien contradictoire avec le sérieux des apprentissages et les parents peuvent y trouver toute leur place.

La formation des personnels, initiale et continue, à la relation avec les parents est également indispensable. Les enseignants sont plus souvent qu'auparavant issus de milieux favorisés et par conséquent ne connaissent pas la réalité des familles en grande difficulté. Le partenariat avec un certain nombre de structures institutionnelles et d'associations peut être ici d'un grand secours. Il faudrait veiller en outre à ce que des moments d'accueil dans les écoles et les collèges soient compatibles avec les contraintes horaires qui s'imposent par ailleurs aux parents. (CESE 2011)

Il est notamment particulièrement difficile de les mobiliser pour les élèves relevant de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Les parents ont parfois du mal à reconnaître que leur enfant a des besoins spécifiques.

Il est alors nécessaire d'effectuer un travail avec elles non seulement pour les aider à accepter le droit à l'erreur, ne pas les culpabiliser, mais également les accompagner et les soutenir dans la prise en charge de leur enfant. Parmi les solutions offertes, certains dispositifs proposent la signature d'un contrat à l'occasion de la mise en place de parcours individualisés entre le jeune, sa famille et la structure. L'objectif est d'inclure les familles dans la construction du projet pour qu'elles se sentent utiles et impliquées. Il ne faut pas les déresponsabiliser mais donner à chacun sa place.

L'association ATD Quart Monde mène des actions et réflexions autour de la place des parents dans l'école : leur intégration passe par une co-construction avec les enseignants, dans un respect et un enrichissement mutuel, chacun ayant sa culture et ses apports.

"Concernant la prise en charge des décrocheurs, je vous dirai surtout que je pense qu'ils ne sont pas tant "décrocheurs que décrochés", par un système éducatif qui n'est pas ce dont auraient besoin beaucoup de jeunes de milieu populaire. Leur prise en charge doit donc principalement se faire dans le "droit commun", plus que par des mesures spécifiques aux décrocheurs, qui les mettraient encore plus à l'écart des autres jeunes (ATD Quart Monde).

En conclusion, l'implication des familles et le développement d'un travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs éducatifs et pédagogiques restent une condition essentielle de la réussite de la remédiation. S'il se développe une volonté institutionnelle d'inclure les parents dans la démarche éducative, la réalité témoigne cependant que le chantier reste entier.

2.2. Une mobilisation déjà réelle dans le système éducatif

2.2.1. Des plans successifs de l'Etat contre le décrochage

Le dernier en date, "*Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire*" (novembre 2014), met l'accent sur :

- Des parents davantage associés à la vie de l'école et au parcours de leurs enfants ;
- La sensibilisation, la formation et l'outillage des enseignants ;
- Le développement du tutorat élève/adulte ;
- Le développement des usages du numérique (cours vidéo en ligne et applications) ;
- Des alliances éducatives avec des partenaires externes pour offrir des réponses personnalisées ;

- Un droit au retour en formation, avec des heures financées au Compte Personnel de Formation ;
- Une plus grande flexibilité des formations (possibilité de valider les diplômes de façon modulaire et progressive) ;
- Un parcours aménagé de " stagiaire de la formation initiale " pour les 15 - 18 ans pour qu'ils puissent disposer d'un temps de réflexion mais aussi l'opportunité de sortir de l'univers scolaire tout en intégrant des activités encadrées (type service civique, stages de découverte en entreprise) ;
- La mise en place d'au moins une structure de raccrochage innovante (type lycée 2ème chance) dans chaque académie.

2.2.2. Une voie spécifique : les Maisons Familiales Rurales (MFR)

Le réseau des Maisons Familiales Rurales (MFR) par son organisation même implique fortement les familles et les maîtres d'apprentissage. Basé sur l'alternance et l'internat, il est riche d'expériences auprès des jeunes peu attirés par l'environnement scolaire classique.

A titre d'exemple, la MFR de Challans s'est spécialisée dans l'accueil de jeunes dont la scolarité est perturbée par la dyslexie et ses formes voisines. Un accompagnement et une pédagogie spécifiques, une sensibilisation des maîtres d'apprentissage qui adaptent leurs demandes, l'utilisation poussée des outils numériques débouchent sur la confiance en soi renouvelée, la disparition ou l'atténuation de la souffrance chez le jeune et un soulagement des familles.

Les résultats obtenus par ces méthodes pédagogiques ont un impact sur les pratiques développées dans les autres classes. C'est ainsi que s'est mis en place, pour chaque élève concerné, un dossier de positionnement définissant avec la famille des objectifs communs que le trinôme " Famille/Maître de stage/Enseignants-Formateurs " va mettre en œuvre avec un souci constant d'implication et de coopération.

La vie en internat des 150 élèves (l'alternance systématique a pour conséquence d'avoir chaque semaine la présence de 75 internes) conduit l'équipe éducative à solliciter l'intervention de nombreux partenaires : intervenants associatifs, sportifs, culturels (théâtre d'improvisation...), sans oublier les sorties cinéma ou match de Basket à Challans et les traditionnelles veillées MFR. Autant d'occasions de s'ouvrir aux différentes facettes de la vie en société.

2.2.3. Exemples d'implication des partenaires extérieurs à l'école

Les classes et ateliers relais

Les classes-relais sont co-encadrées par un enseignant spécialisé de l'Education nationale et un éducateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Elles accueillent dans un local, si possible non scolaire, des jeunes en rupture ou en difficulté. L'objectif

est de les aider à élaborer un projet personnel, pendant une période de transition (trois mois), avant de revenir aux dispositifs plus classiques. Elles visent à accorder à des jeunes qui nécessitent une attention particulière, un temps et un lieu intermédiaires pour se repositionner dans leur rapport aux autres et se reconstruire une motivation pour un parcours de formation. Dans la région, il existe 10 classes-relais et un dispositif intégré en Sarthe.

Les ateliers relais ont une durée d'accueil de quatre à six semaines renouvelables trois fois. Ils font appel à des associations complémentaires de l'enseignement public au niveau national et académique, ainsi qu'aux fondations reconnues d'utilité publique. Ils accueillent des jeunes en risque de décrochage pour les remotiver au travers d'activités scolaires conjuguées à des activités plus ludiques mais porteuses d'apprentissage, autour de projets collectifs. Le manque de financements, allié à un positionnement pas assez clarifié entre ateliers et classes-relais a abouti à la décision de fermeture par le Rectorat en 2010. Il faudrait aujourd'hui pouvoir en mesurer l'impact dans ce qui pouvait apparaître comme un partenariat riche d'ouverture et de remotivation.

Soutien scolaire en famille

Il n'est pas possible de faire le tour de toutes les actions menées par le CAPE, Collectif des Associations Partenaires de l'Ecole publique. On peut cependant souligner l'implication de l'Association de la Fondation des Etudiants en Ville (AFEV) qui accompagne en soutien scolaire, dans leur famille, des jeunes en difficulté, mais accueille aussi en service civique des volontaires pour faire du lien entre les écoles, le collège et le quartier. L'association s'engage depuis peu dans un soutien aux élèves de lycée professionnel dans une optique de valorisation de ces jeunes et de leur choix d'orientation.

Les classes lecture-écriture (CLE)

Les classes lecture-écriture initiées par l'AFL (Association Française pour la Lecture) en partenariat avec l'Education Nationale et le concours d'enseignants, de parents, de bibliothécaires, d'associations, ont comme objectif la maîtrise de l'écrit conçue comme un outil pour se construire, penser le monde et y agir en citoyen.

Les élèves, accompagnés par les adultes, produisent de véritables textes porteurs de sens dans un contexte social reconnu : un journal de quartier ou des rubriques du bulletin municipal, un annuaire des associations, un guide culturel, etc. Ces CLE sont donc en prise directe sur les réalités du quartier ou de la commune et peuvent trouver un prolongement dans une véritable politique de lecture. Il est regrettable que Nantes, anciennement labellisée "ville lecture", ne dispose plus de ce type de classe.

La lecture est une pratique sociale avant d'être une discipline scolaire : tous les jeunes sont capables de produire dans leur environnement de véritables écrits qui leur donnent toutes les raisons ou motivations pour mieux apprendre à lire et écrire en établissements scolaires ou en formation professionnelle. Ils sont ainsi plus motivés et ouverts à tous les apports scolaires des enseignants.

Acc'San 44 : pour un accompagnement des collégiens exclus temporairement

Dans un souci d'intervenir en préventif dans la lutte contre le décrochage scolaire, la Ligue de l'Enseignement - Fédération des Amicales Laïques 44 (FAL) a proposé, avec l'appui du Conseil départemental de Loire Atlantique, un travail en partenariat avec les établissements scolaires, associations et familles. Il s'agit de coordonner un nouveau dispositif pour offrir aux collégiens, une alternative aux exclusions temporaires, en les accompagnants lors de cette période. Pendant ces deux ou trois jours, les ateliers comprennent du temps scolaire mais aussi une réflexion sur le sens de la sanction à partir de thèmes sur la citoyenneté comme "l'égalité femme/homme, les discriminations, l'éducation aux médias"... Les ateliers sont dépendants du ou des motifs de l'exclusion et des besoins identifiés par la FAL, les parents et l'établissement. Un suivi est organisé et peut déboucher sur un accompagnement complémentaire.

Les mini-entreprises

L'association de chefs d'entreprises "Entreprendre pour Apprendre" propose à des élèves de 3^{ème} de créer une mini entreprise et de la faire vivre pendant une année. En utilisant les savoirs fondamentaux au profit d'une action, on crée les conditions pour leur apprentissage. Rendre l'élève acteur de son apprentissage permet d'éveiller la curiosité, de développer l'estime de soi, de réfléchir différemment. Elles permettent aussi de placer l'échange au cœur du travail en équipe, sur des problématiques entrepreneuriales.

Ces projets, qui mobilisent de nombreux adultes autour des jeunes, avec des méthodes collaboratives, entraînent des changements de posture chez les enseignants et des transformations positives chez les jeunes.

Le projet : "Jeune Envie Motivation " par Escalade Entreprises en Sud Loire

Le parcours "Jeune Envie Motivation" (JEM) répond à la problématique du décrochage scolaire dans les classes de 4^{ème} et de 3^{ème} au collège et les premières années de Bac Pro et de CAP. Piloté par une association de dirigeants d'entreprise, il repose sur trois piliers :

- l'établissement qui décide du choix des jeunes, est en relation permanente avec Escalade Entreprises et prépare son retour,
- les associations,
- les entreprises par le parrainage individuel et les stages de découverte.

Dix associations sont impliquées dans des activités qui ont pour objet de favoriser l'estime de soi et la découverte de leurs talents et compétences. Les parrains bénévoles sont très investis et réunis régulièrement pour débriefer sur les problèmes rencontrés. Nombre d'entre eux ont une activité professionnelle de *coaching*. Cette action bénéficie, dans la durée, d'un budget important... mais il s'agit toujours d'une expérimentation.

2.2.4. Des conditions de réussite communes à la prévention et à la remédiation

L'accompagnement individuel

C'est un axe central pour regagner la confiance des jeunes vis-à-vis de l'adulte. La pratique du tutorat peut être mise en place à différents degrés, un lycée en a fait le cœur de son projet, en l'instituant avec des pouvoirs importants. *"Le tuteur, choisi par l'élève, a un pouvoir de décision pour adapter et individualiser le parcours de l'élève, pouvant aller jusqu'à la décision du passage dans la classe supérieure. L'accord des familles est requis. Il devient l'interlocuteur privilégié et crédible, car il donne une réalité au travail engagé"*.

La souplesse pédagogique et les dispositifs intégrés

Pour raccrocher un jeune démobilisé, il faut pouvoir s'affranchir de certaines contraintes de programmes et libérer des heures pour du soutien individualisé, l'accès à d'autres ateliers ou des activités externes. Les établissements utilisent d'ailleurs de plus en plus les marges de liberté qui leur sont offertes et l'appel à projets "décrochage" de la Région offre de nombreux exemples de montages originaux.

Le regroupement dans un même lieu, avec des plateaux techniques (lycée général et technologique, lycée professionnel, CFA, MLDS, MIJEC, Formation continue) permet une souplesse, des espaces de respiration, des passerelles, des découvertes de pratiques pédagogiques différentes... On ne peut qu'encourager des partenariats locaux, même entre établissements de nature et de statut différents sur un même territoire, pour offrir aux jeunes une palette de solutions mixtes, parallèles ou permettant des allers et retours.

Par exemple, un jeune peut être dispensé de ses cours pour rejoindre d'autres jeunes décrochés en parcours de mobilisation sur un atelier d'estime de soi animé par une psychologue, sur un budget Région ; il peut aussi partir en stage de découverte en CFA ou en entreprise pour une consolidation de projet d'orientation.

Les apports des acteurs externes (des entreprises, associations à caractère éducatif, clubs sportifs, police et gendarmerie...)

L'Education Nationale n'utilise pas assez les apports de tous ces partenaires potentiels. Autrefois, par exemple, les mouvements complémentaires de l'école étaient bien plus associés.

Il aurait fallu disposer de temps supplémentaire pour rencontrer outre les directions du Conseil Régional en charge de la culture, de l'international, du sport, etc., Pôle Emploi, les services déconcentrés de l'Etat, les Conseils départementaux, les collectifs d'associations qui conduisent des projets avec les établissements. Il est probable que la plupart des projets ne sont pas spécifiques aux jeunes décrocheurs, mais que par la valorisation de l'estime de soi procurée, ils concourent à redonner du sens à la scolarité.

2.3. L'appel à projet "décrochage" de la Région

Cet appel à projets s'inscrit dans la démarche des programmes d'actions éducatives (PAE). Ces derniers visent à "*sensibiliser, former et encourager les initiatives et les démarches citoyennes*". Le CESER, dans un rapport de 2013 sur le PAE, a d'ailleurs rappelé l'intérêt réel de ce type d'actions. Il est certain que les projets présentés dans ce cadre peuvent remobiliser des jeunes, par les méthodes actives qui y sont développées et surtout par la valorisation personnelle que cela permet. Les PAE s'adressent à tous les jeunes et ne sont pas fléchés "jeunes en risque de décrochage", ce qui limite une éventuelle stigmatisation. On ne saurait trop recommander de poursuivre cette campagne de PAE qui par les différentes entrées proposées offrent de larges possibilités de découverte de nouvelles compétences, de rencontres.

Dans le cadre de problématiques complexes, tel que le décrochage scolaire, il est essentiel d'établir des partenariats solides, garants de la réussite des dispositifs. Malgré un financement qui peut sembler relativement modeste (5 000 € par projet), les appels à projets ont reçu une adhésion immédiate de la part des établissements qui y ont vu une occasion de mobiliser ou remobiliser les équipes sur un phénomène qui interroge toutes les équipes éducatives. Cela a permis à l'ensemble des professionnels, conjointement, de réinterroger leur fonctionnement, leurs pratiques et de trouver de nouvelles méthodes, en faisant parfois appel à des intervenants extérieurs, non présents habituellement.

Les projets réalisés par les établissements participants ont démontré une volonté clairement exprimée de mettre l'accent sur l'accompagnement individuel auprès des élèves repérés comme potentiellement décrocheurs. Cela passe par la désignation d'un référent qui dialogue régulièrement avec le jeune et la construction de réponses évolutives individualisées tout au long de son parcours.

De même, les projets ont majoritairement été centrés sur l'estime de soi (avec l'intervention de personnels extérieurs : art thérapeute, comédiens), sur la définition du projet professionnel, sur le travail autour des compétences clés, la formation des enseignants ou encore sur l'ouverture culturelle sur les territoires. Tous ces éléments se retrouvent dans les dispositifs observés au cours de ce rapport et semblent être une des clés de réussite de la remédiation. Depuis le lancement des appels à projets, 1700 jeunes ont ainsi pu être raccrochés et les établissements constatent un climat scolaire plus serein (moins de conseils de discipline, plus d'assiduité et de meilleurs résultats scolaires).

D'un point de vue plus opérationnel, l'appel à projets est très intéressant. Il n'est pas exigeant en termes de contenu obligatoire, laissant une marge de manœuvre aux équipes pour l'innovation. Toutefois, ce type de projet reste énergivore et chronophage pour les acteurs qui souhaitent s'investir au regard des montants de financement. La prise en charge des jeunes ayant des problèmes psycho-sociaux nécessite des actions dans la durée.

Le décrochage scolaire étant un processus déterminant au collège, il serait intéressant de mener également ce projet au niveau des Conseils départementaux.

L'appel à projets nous semble devoir être poursuivi en développant les rencontres entre acteurs de la formation et les associations agréées "éducation populaire". La mutualisation et le partage d'expériences permettraient de renforcer la découverte de nouvelles compétences, de rencontres, d'expérimentation, sources d'épanouissement et d'estime de soi pour les jeunes.

3. Repérage et remédiation

3.1. Les acteurs du repérage

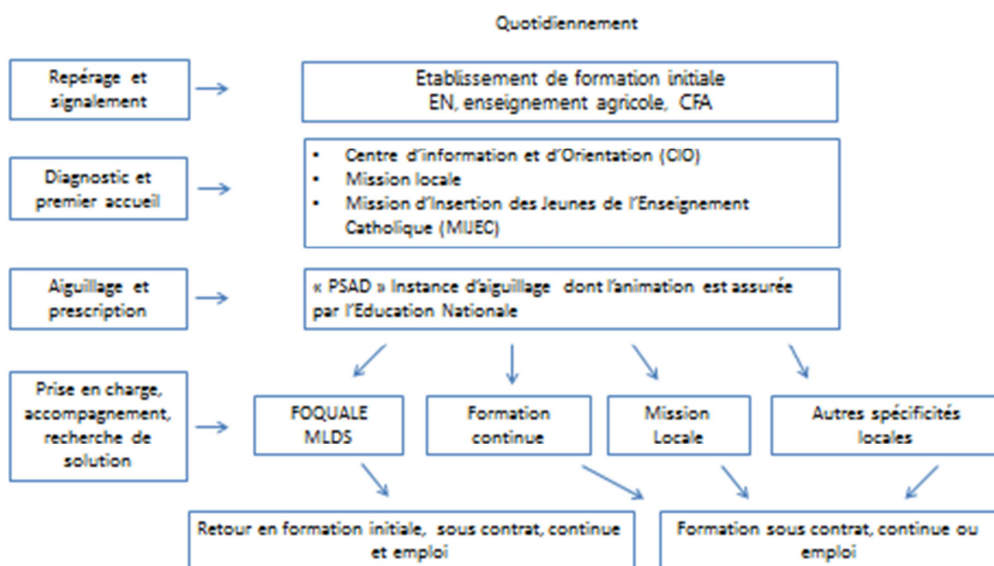
3.1.1. Les Plateformes de Suivi et d'Accompagnement des Décrocheurs (PSAD)

La saisine de la Région sur la mobilisation de la société civile et la contribution des dispositifs 2^{ème} chance au "raccrochage" ne porte pas sur le fonctionnement des PSAD, qui fait l'objet de groupes de travail spécifiques avec le réseau des acteurs directs.

Le CESER a toutefois souhaité rencontrer quelques-uns de ces acteurs sur la Vendée, la Mayenne et la Sarthe (animateurs, assistant administratif, Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire et Missions Locales) pour comprendre l'articulation de ces instances avec la formation initiale et continue, recueillir leurs observations et enrichir ses préconisations.

Rôle et fonctionnement

Les PSAD comme une étape dans le processus de raccrochage



Source : Rectorat de Nantes

Les PSAD ont été créées pour réunir tous les acteurs de la chaîne orientation-formation-insertion pour qu'ils travaillent en synergie, conjuguent leurs efforts dans la recherche de solutions, en répondant à la diversité des problématiques. Elles sont chargées :

- d'assurer le repérage des jeunes sortis sans diplôme ;
- d'accompagner de manière personnalisée le retour dans une formation ou dans un processus de qualification et d'accès à l'emploi ;
- de proposer des solutions adaptées aux besoins des jeunes repérés sans solution sur le territoire de la plate-forme.

Elles fonctionnent avec :

- **Une cellule technique** rassemblant les réseaux d'accueil et d'accompagnement des décrocheurs : Centre d'Information et d'Orientation (CIO), Missions Locales, Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) et Mission d'Insertion des Jeunes de l'Enseignement Catholique (MIJEC) de façon systématique ou presque, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Centre de Formation des Apprentis (CFA), représentants du réseau Formation QUALification Emploi (FoQUALE), ainsi que les Maisons Familiales Rurales (MFR) mais de manière inégale. La présence des CFA est indispensable et doit être améliorée.
 - La cellule technique est vécue différemment selon les PSAD rencontrées : pour la plupart, ce regroupement a représenté une plus-value manifeste, notamment dans la connaissance mutuelle des acteurs et des solutions existantes : les conseillers de chaque institution avaient des habitudes de préconisations plutôt internes, liées aux dispositifs connus. La PSAD a permis de changer le regard et d'ouvrir les possibles.
 - En d'autres lieux, la collaboration Mission Locale/CIO fonctionne depuis longtemps et les contacts bilatéraux et informels permettent un traitement individualisé des jeunes, au fil de l'eau. La participation à la cellule technique est aléatoire. *"Se réunir de façon systématique avec tous les partenaires ou même envisager des entretiens à plusieurs représenterait un fonctionnement très chronophage et les partenaires n'en ressentent pas le besoin"*.
 - On constate que l'établissement de relations anciennes entre Mission Locale et CIO peut aboutir à des résultats très différents d'une PSAD à l'autre : plaisir à approfondir et à trouver des solutions nouvelles dans une autre configuration plus ouverte à d'autres partenaires, ou simplement désir de poursuivre à l'ancienne.
- **Un groupe de pilotage** devant rassembler et mobiliser les principaux partenaires du territoire en sus des acteurs de la cellule technique : établissements, collectivités territoriales, secteur médico-social, associations, représentants du monde économique, etc.

On a peu d'informations sur ce niveau des PSAD. Seule la PSAD de Sarthe Centre nous a indiqué qu'un vrai travail de collaboration avait été établi avec une participation importante des acteurs. Des groupes de travail ont même été

mis en place, très appréciés et même regrettés car le changement de pilotage régional a entraîné une suspension provisoire. Le rôle de l'animateur de PSAD, qui doit être une personnalité fédératrice est fondamental. Cela exige un investissement réel qui jusqu'ici n'est pas reconnu par un financement.

Le public des PSAD

Le système de repérage effectué à partir des listes nationales est partout décrit comme extrêmement chronophage et peu efficient au regard du temps passé, même s'il permet de repérer quelques jeunes non connus (10 %). Ces difficultés ont été abondamment remontées au Conseil Régional.

Par contre, 90 % des jeunes sont repérés par le maillage des acteurs de terrain. La première porte d'accueil est le CIO qui accueille 70 % des jeunes vus en PSAD, il est le principal lien avec les établissements d'origine, d'autant plus qu'il intervient tout au long de l'année dans la prévention.

La deuxième porte d'accueil est la Mission Locale pour 18 % des jeunes. En 2012-2013, la MIJEC en a orienté 3,4 %, les autres acteurs (associations, PJJ, éducateurs...) 7,5 %.

Les jeunes sont sans solution pour des raisons diverses : pas d'employeur, pas d'affectation dans la section souhaitée, pas de possibilité de poursuite d'études, arrêt après un début de formation, en situation de handicap, nouvellement arrivé en France, etc.

Les problèmes rencontrés concernent pour l'essentiel le public 16-18 ans voire les moins de 16 ans, pour lesquels les solutions " classiques " (places libérées à la rentrée, contrats d'apprentissage trouvés tardivement, entrée dans les dispositifs MLDS ou actions Région) n'ont pas résolu les problèmes.

" Ces jeunes ont des problèmes d'adolescents. Ils ont besoin de se découvrir, d'être rassurés... Parfois ils n'ont jamais connu de contraintes, ils décrochent vite des solutions proposées. Certains cumulent les difficultés (famille, santé...). Ils ne sont pas prêts pour aller travailler. Il faut du temps, travailler d'abord la socialisation. "

Ils ont besoin d'expérimenter, de découvrir : les chantiers éducatifs et d'insertion sont de bonnes solutions transitoires, le service civique aussi, mais les missions sont difficiles à trouver pour les 16-18 ans. L'envie de se former est là, mais il faut trouver des détours pour qu'elle se transforme en vraie motivation.

Par ailleurs, il est souhaité un internat, un cadrage ... une sorte "d'EPIDE locale " pour permettre une rupture avec la famille ou l'environnement.

Les PSAD sont un bon observatoire du manque de souplesse de la formation initiale qui n'a pas su tenir compte des moments difficiles et de la particularité du parcours adolescent de certains jeunes. " *Il faudrait un enseignement laissant plus de temps aux jeunes, leur permettant des rythmes différents, des parcours plus longs* ".

Une question récurrente : les allophones

Le problème des jeunes ne maîtrisant pas la langue française est particulièrement aigu.

Les jeunes en situation régulière sur le territoire peuvent être en apprentissage ou dans une action "Région", tout en bénéficiant d'un soutien spécialisé assuré par des organismes spécialisés en Français Langue Etrangère (FLE).

Pour les moins de 18 ans, la solution la plus adaptée est l'entrée dans le Pôle d'Insertion Allophone (PIA), où ils trouvent un véritable encadrement dans la durée, avec une acquisition des savoirs de base et le travail sur un projet d'orientation professionnelle. Ils sont là dans un cadre scolaire, dans un dispositif MLDS, qui leur permet de faire des stages dans des entreprises partenaires de longue date. Dans le PIA rencontré, les résultats obtenus sont impressionnants, liés tant à la compétence et à la personnalité de la coordonnatrice (franco-roumaine, elle parle 7 langues) qu'à la motivation de ces jeunes, à très grande appétence scolaire.

Dans l'examen des dossiers, lors de chaque PSAD, les deux tiers des dossiers non résolus concernent des mineurs émigrés avec des problèmes de maîtrise du français, de scolarisation et souvent des situations familiales compliquées, au mieux chez un parent éloigné. Ils sont en situation de demandeurs d'asile, avec des refus, ou sans aucune chance d'obtenir des papiers en règle. Ils sont, pour les plus jeunes, en forte demande de scolarisation.

Ce PIA manque vraiment de moyens, un financement supplémentaire permettrait une prise en charge plus individualisée. Le manque de matériel (un seul ordinateur dédié), alors qu'il s'agit d'apprentissage linguistique, est un lourd handicap.

Les jeunes sans statut légal, dits " sans-papiers ", ne peuvent ni aller en Mission Locale, ni être pris dans les stages "Région". Ils n'ont pas non plus accès aux stages en entreprise.

Les conseillers des CIO et Missions Locales vivent très mal de ne pas pouvoir proposer des solutions à ces jeunes, pourtant très motivés pour étudier et s'intégrer, après des parcours extrêmement douloureux.

L'évolution du Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations (FASILD) vers le FAS, puis l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE) et son intégration récente au sein du CGED Commissariat Général à l'Egalité des Chances ne fait pas apparaître d'action spécifique de l'Etat pour accompagner ces jeunes. Les associations se retrouvent seules dans la prise en charge alors qu'à l'origine l'intervention de l'Etat prenait la forme d'une mise en relation des acteurs avec un appui à la formation linguistique et des moyens dédiés. Par exemple, la Région intervient à Nantes en finançant un emploi aidé auprès de Babel 44, association qui développe des ateliers linguistiques d'approche communicative, pour apprendre à se débrouiller au quotidien, se déplacer, lire des documents de base. Il faut du temps à ces jeunes pour se sécuriser et travailler sur

l'apprentissage de la posture et des codes sociaux (horaires...). *"Ils ont tellement de problèmes dans leur tête, savoir où dormir le soir, que l'apprentissage de la langue devient accessoire"*. Ils sont aussi sous la pression de l'obligation de la réussite pour la famille restée au pays. C'est une question de maturité, d'appui familial ou extérieur, d'intégration des enjeux personnels qui facilitent la progression.

Il est regrettable qu'on ne puisse en savoir plus sur le devenir des jeunes. On a le sentiment d'un effort réel de la part des associations, mais quelque part dérisoire et un peu "bricolé" avec les moyens du bord. Il faudrait que s'associent les acteurs pour répondre à une double dimension dans la formation : mixer les apprentissages de base avec la connaissance de l'environnement local pour des jeunes complètement étrangers à la culture française.

La qualité du fonctionnement des PSAD repose sur la participation effective de tous les acteurs et une animation fédératrice. Cela pourrait faciliter un bon maillage des acteurs notamment les CFA, l'émergence de solutions innovantes, le repérage des places vacantes et la diffusion des actions nouvelles mises en place.

Concernant la situation des allophones, le programme régional pourrait renforcer ces actions, soutenir les investissements en matériels et logiciels adaptés.

Ce dispositif nécessite aussi un maillage et une mise en cohérence des associations intervenant dans ce domaine. La constitution d'un "pool" institutionnel et associatif peut favoriser la construction du dispositif.

3.1.2. Les Missions Locales : le pivot de la prise en charge

Les Missions Locales jouent un rôle essentiel :

- dans le repérage des jeunes, lieu de premier accueil, comme les CIO, participant à la cellule technique de la PSAD,
- dans la prise en charge des jeunes décrocheurs, par un accompagnement individualisé dans les différents dispositifs dont ils sont référents,
- par leur rôle de prescripteur des actions du Conseil Régional et des contrats aidés,
- par leur positionnement pivot dans l'animation des acteurs de leur territoire.

C'est une structure bien installée dans le paysage, connue de la plupart des jeunes, des institutions et des partenaires économiques, en lien permanent avec Pôle emploi par l'intermédiaire du "partenariat renforcé". Leur mission est d'accueillir le jeune, d'établir un plan d'actions avec lui pour le mener à la formation ou à l'emploi, tout en le prenant dans sa globalité. Il s'agit de l'aider à résoudre les freins qui pourraient compromettre son insertion : mobilité, logement, santé, handicap, autonomie financière, charge de famille, etc.

Les Missions Locales prennent de nombreuses initiatives pour mobiliser leurs partenaires autour de l'insertion, et en particulier pour résoudre les freins préalables à l'emploi. Mais c'est une illusion de croire qu'un ou plusieurs entretiens, même assortis de mesures associées, peuvent permettre à un jeune en grande difficulté d'aborder une formation ou un emploi. Un accompagnement social intensif doit se poursuivre

au sein des organismes, avec l'aide du conseiller Mission Locale, certes, mais à lui seul il ne peut assumer ce rôle.

Chaque Mission Locale a sa spécificité, liée à son territoire, rural ou urbain. Mais toutes sont confrontées à une hausse de la demande. **Chaque conseiller a en charge un nombre de jeunes très élevé** qui rend difficile sa mission d'accompagnement dans la durée et ne permet pas toujours de les connaître en profondeur. Une complémentarité doit donc s'instaurer avec les organismes de formation qui reçoivent les jeunes pendant plusieurs mois. Cette collaboration renforcée passerait, dans l'idéal, par une présence régulière sur site, voire une permanence. Les exemples rencontrés font état d'une véritable efficacité de ce partenariat quand il est réellement mis en œuvre. A contrario, certains organismes se plaignent de ne pouvoir bénéficier d'un accompagnement de leurs jeunes par la Mission Locale, dont normalement c'est la mission. On touche là une des dimensions de l'accompagnement social, axe fondamental pour la réussite du raccrochage en formation.

La collaboration entre les Missions Locales et les organismes de formation nécessite une organisation et des moyens. Un conseiller référent de plusieurs actions donne-t-il la priorité à celles accueillant les jeunes décrochés en phase d'élaboration de projet ?

Il faut dire que les Missions Locales ont en charge la mise en œuvre **d'un millefeuille de dispositifs** " *extrêmement complexe du point de vue des utilisateurs* " qui peut permettre de comprendre l'impression décrite par certains partenaires d'un " *système de cases avec des critères dans lesquels les jeunes doivent rentrer* ". Les éducateurs de la prévention sont sévères sur la rigidité des parcours proposés qui ne partent pas des compétences des jeunes et relèvent plus d'une logique de gestion que d'accompagnement global.

Pourtant ce panel de solutions permet une certaine richesse pour la construction des parcours et surtout une prise en compte globale du jeune avec des aides de différentes natures, y compris financières. Les organismes de formation ne disposent pas de ces " couteaux suisses ".

Un autre reproche, récurrent depuis de nombreuses années, a trait à la prescription : " *les Missions Locales ont une culture de l'écoute, mais elles ne vont pas assez loin dans la validation du projet, elles manquent de réalisme* ". (Extrait d'entretien). Une mise à plat des attentes et des représentations serait à refaire fréquemment.

Une nouvelle fois, c'est bien dans une collaboration renforcée autour des problématiques concrètes des jeunes en formation, au sein même de l'action que se développera une connaissance mutuelle et la mise en œuvre d'un accompagnement concerté et efficace pour le jeune.

Les formations proposées dans le cadre du SPRO permettront d'améliorer leur connaissance des métiers et des secteurs professionnels.

Le champ associatif comprend aussi de nombreux partenaires, dont les structures d'accueil ne connaissent peut-être pas assez les possibilités de participation.

L'arrivée de la Garantie Jeunes, pour les plus de 18 ans, en Mayenne, Sarthe et partiellement en Loire-Atlantique va entraîner de nouvelles modalités de travail pour les Missions Locales qui jusqu'ici travaillaient principalement en entretiens individuels. Ne se substituant pas aux autres dispositifs qui perdurent, cette mesure est intégralement mise en œuvre par les Missions Locales. Elle s'adresse aux jeunes ni en emploi, ni en formation, ni en études, très désocialisés, souvent peu ou pas diplômés, sans ressource et en grande précarité. Ils sont sélectionnés par une commission locale, avec les acteurs du territoire (Etat, Conseil Départemental, PJJ, Centre Communal d'Action Sociale, etc, Conseil Régional ?)

Le principe est un accompagnement global et renforcé permettant de régler les problèmes périphériques à l'emploi pour rendre les jeunes autonomes et leur permettre de capitaliser des expériences professionnelles. Pendant six semaines, ils suivent des ateliers collectifs au sein de la Mission Locale sur les thèmes du logement, de la santé, de la mobilité et les techniques de recherche d'emploi. Accompagnés sur 12 mois, ils doivent ensuite passer au moins 50 % de leur temps en entreprise, sous forme de stages, missions d'intérim, contrats en alternance, CDD ou CDI etc., des expériences couplées avec un suivi de l'intégration dans l'emploi par le conseiller.

La nouveauté est qu'ils reçoivent une bourse de 450 € par mois, dégressive suivant les nouvelles ressources, pour une montée en autonomie financière.

Cette nouvelle mesure, bénéfique pour les jeunes, suscite des questionnements chez les organismes de formation en charge des actions à destination de ce public. Quels seront les critères des Missions Locales pour proposer la Garantie Jeunes ou l'entrée dans un dispositif 2^{ème} chance ?

D'autre part, la multiplicité des sources de financement et en particulier les fonds européens, entraînent une surcharge administrative importante pour rendre compte de leur utilisation.

Une Mission Locale, bien intégrée dans son territoire, en particulier rural, peut s'appuyer sur une vraie **mobilisation de la société civile et des solidarités** dans les domaines de l'orientation, de la formation, de l'emploi, de la santé, de l'accompagnement psychologique, du logement, du transport, de la justice.

Les chargés de relations entreprises des Missions Locales développent plus spécifiquement un tissu de partenaires économiques, particulièrement précieux pour les recrutements directs en emploi, les périodes d'immersion en milieu professionnel, outil de découverte et de validation d'un projet. Pour la recherche d'emploi, l'organisation de forums emploi, de rencontres collectives d'employeurs, des agences d'intérim, tout un travail de prospection/promotion permet de mettre en contact jeunes et offres de stages ou d'emplois classiques, aidés ou d'avenir. Des dispositifs de parrainage sont également mis en œuvre.

La société civile dans ses différentes dimensions sociales et économiques répond souvent présente aux sollicitations quand il s'agit d'aider les jeunes du pays. C'est une œuvre de proximité, où les gens se connaissent. Il est donc particulièrement important de déployer des antennes au plus près des jeunes, car les problèmes de mobilité sont réels : les jeunes peuvent avoir le permis de conduire, mais pas de voiture ; les

transports publics sont organisés soit sur les horaires scolaires, soit sur les manifestations locales. Dans leur permanence de canton, les conseillers ont besoin de connaître leur environnement, d'y avoir leurs repères. Ils sont en lien avec les groupements d'employeurs, les agences d'insertion, les maisons de l'emploi locales. L'emploi est en général la première demande des jeunes, les emplois d'avenir, le service civique les remotivent pour partir en formation.

En conclusion, on a le sentiment d'une activité multiforme, mais avec des interventions éparpillées. Des complémentarités peuvent être renforcées en particulier avec les organismes de formation sur le champ de la validation du projet et de la prescription d'une part, sur l'accompagnement social d'autre part.

Les Missions Locales, souvent lieu du premier accueil et d'accompagnement du jeune, ne peuvent seules conduire vers la formation et l'emploi. Compte tenu de l'importance de l'accompagnement nécessaire dans la durée, elles sont le pivot central de la remédiation mais elles doivent encore améliorer la concertation avec les structures de formation. Un partenariat Région/organismes/Mission Locale doit permettre de travailler dans la durée sur les attentes et les prérequis en s'adaptant aux réalités du public qui a besoin d'un temps long pour se reconstruire avant d'aborder une formation.

3.2. Les acteurs de la remédiation dans le champ de la formation initiale

3.2.1. La Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) et la Mission d'Insertion des Jeunes de l'Enseignement Catholique (MIJEC)

A l'intérieur même des établissements de formation initiale, des personnels sont spécifiquement dédiés à la prévention : la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire dans l'Education nationale (MLDS), la Mission d'Insertion des Jeunes de l'Enseignement Catholique (MIJEC). Ils interviennent à quatre niveaux :

1. Le repérage :

- participation aux cellules de veille, Groupes de Prévention du Décrochage (comprenant des personnels pédagogiques, éducatifs, d'orientation et médico-sociaux), lieux de repérage et de décisions de prise en charge à l'interne,
- soutien aux référents "décrochage" existants dans chaque établissement.

2. La prise en charge à l'interne de l'établissement pour des jeunes potentiellement décrocheurs par l'accompagnement des jeunes et l'aide à la construction de parcours individualisés.

La montée en puissance des actions dites " d'intervention " (actions menées spécifiquement pour un élève qui est encore dans sa classe, mais

où des signes sont annonciateurs d'un risque de décrochage) traduit une implication de plus en plus forte de ces personnels dans le quotidien des lycées.

Il n'est pas dans l'objet de cette saisine de faire le tour des modalités de ces différents dispositifs de prévention de la formation initiale, mais leur variété prouve l'effort remarquable et continu des politiques de prévention, qui malheureusement sont loin d'être suffisantes et ne peuvent porter sur les causes structurelles des difficultés de notre système éducatif.

3. La participation aux PSAD

4. La prise en charge directe pour les jeunes sortis du système scolaire, les " décrochés " :

- soit par un accompagnement individuel vers des solutions de retour en formation initiale ou d'entrée dans les dispositifs de formation continue ou d'emploi,
- soit dans les actions spécifiques créées par la MLDS et la MIJEC de remobilisation ou qualification.

La MIJEC, se présente d'abord comme " une mission d'accompagnement. " Elle propose des outils, des méthodologies et des personnes ressources qui " *accueillent, conseillent, accompagnent les jeunes en situation de rupture scolaire, ayant quitté leur établissement sans projet, depuis moins d'un an, en recherche de formation*". Cependant, elle déploie aussi une palette de réponses différenciées d'un département à l'autre : plateformes mobiles pour la mise en place de parcours individualisés, dispositifs de rattachement implantés dans les lycées, lycées du soir, pôle de scolarisation et d'insertion similaire aux pôles d'insertion de l'Education Nationale. Elle bénéficie toutefois de peu de moyens et travaille beaucoup en partenariat avec la MLDS. Son action étant transversale depuis la 6^{ème}, on ne dispose pas de statistiques ciblées sur les jeunes explicitement sortis du système éducatif. Par contre, la quasi-totalité des jeunes potentiellement décrocheurs ont eu une solution positive.

Dans sa prise en charge des " décrochés " au sein de ces pôles d'insertion, l'objectif de **la MLDS** est de rediriger les jeunes vers la voie scolaire ou l'apprentissage en leur apportant une remise à niveau et une solution adaptée.

L'Education Nationale est mobilisée pour une part importante des dossiers issus des PSAD. La MLDS compte 29 lieux d'accueil avec 50 personnels pour 1200 jeunes en remédiation et 400 en intervention par an. Dans les pôles d'Insertion, un premier SAS de 3 à 5 semaines permet de faire un positionnement de ses compétences scolaires et psycho-sociales. Un bilan est fait avec les parents, présenté par leur enfant et qui parfois les touche et les surprend. L'approche par compétences donne un portrait positif différent du portrait scolaire préalablement vécu. Cette période de positionnement approfondi est suivie d'un plan de formation personnalisé au sein ou à l'extérieur du Pôle d'insertion.

A l'issue de la période d'accueil, 65 à 70 % reprennent une formation, 10 % trouvent un emploi et 15 % sont sans solution (pas de contact avec les familles etc.).

La MLDS mène actuellement deux expérimentations :

- L'une avec les Centres de Formation d'Apprentis : des jeunes de la MLDS qui n'ont pas trouvé d'employeur, mais ont un projet validé sont accueillis en CFA. Cela leur permet d'y suivre les cours, y compris sur les plateaux techniques, de poursuivre leur recherche de maître d'apprentissage et de valider une 1^{ère} année pour entrer en 2^{ème} année avec un contrat. Bel exemple de solution innovante pour permettre à des jeunes de ne pas perdre leur temps et d'entamer un contrat en étant bien motivés. Toutefois cette action a besoin d'être affinée, car la notion de " projet validé " n'est pas appréhendée de la même façon par les coordonnateurs MLDS et les formateurs de CFA d'une part, d'autre part parce que ces places ont un coût pour la Région qui demande à être pérennisées.
- L'autre dans le cadre du service civique combiné avec Unis-Cité et la Ligue de l'Enseignement. L'objectif affiché est le retour en formation. 40 jeunes ont été concernés cette année. Les jeunes sont trois jours par semaine en service civique et deux jours à la MLDS pour une remise à niveau. Si certains ne vont pas jusqu'au bout le bilan global reste très positif.

3.2.2. Les CFA

L'apprentissage, en tant que voie de formation basée sur l'alternance, est un système qui s'adresse à tous les jeunes et les attire de plus en plus.

Il représente également une alternative et une voie de réussite pour des jeunes en décrochage avec le système classique de formation et est un des objectifs visés par les dispositifs 2^{ème} chance.

La représentation des métiers : un enjeu fondamental pour la réussite du parcours

C'est une évidence connue de tous que la mise en contact direct avec le métier visé constitue une étape incontournable dans l'élaboration d'un choix professionnel.

Si l'Education Nationale inscrit de plus en plus la découverte des mondes professionnels dans les programmes, les possibilités concrètes d'immersion réelle restent rares.

Il faudrait aussi que des offres organisées existent de la part des CFA. En Mayenne, il a existé en CFA des plateformes de découverte professionnelle où les collégiens ou jeunes porteurs de handicap pouvaient passer quelques jours dans un CFA pour y découvrir les métiers enseignés.

Plusieurs personnes auditionnées font la demande de SAS ou actions d'orientation de courte durée où les jeunes pourraient découvrir dans un environnement CFA les formations et leurs exigences, ainsi que les métiers et le statut d'apprenti.

Les CFA recommandent aux jeunes d'effectuer des stages dans le milieu professionnel souhaité, ces stages pouvant se dérouler pendant les vacances scolaires. Il existe une

possibilité, souvent méconnue, de convention, sans passer par les établissements scolaires, qui permet de couvrir le jeune et l'entreprise. Cette convention est proposée par les chambres consulaires.

Le recrutement : un stade essentiel pour anticiper les ruptures de contrat

Pour avoir des jeunes motivés parce que conscients des réalités du métier visé, les CFA s'investissent dans cette phase préalable à la signature d'un contrat.

Au cours du second semestre scolaire se déroulent des réunions d'information, souvent par secteur professionnel, à destination des jeunes et des familles. Elles sont très fréquentées.

Une procédure d'inscription en ligne est proposée par le CIFAM de Nantes où les jeunes déposent un " dossier projet " : un quart seulement des dossiers déposés donneront lieu à une véritable candidature, avec un contrat réel.

Le CFA Ecole Supérieure de l'Agriculture (Angers) a mis en place un processus très structuré basé sur trois journées :

- Une journée d'orientation où les élèves et les parents sont répartis en groupes de dix pour une présentation par les enseignants des formations professionnelles.
- Une journée mensuelle pour les candidats à l'apprentissage qui sont reçus par les responsables de filières qui vont évaluer leurs représentations du métier et surtout leur motivation, tandis que leurs parents s'entretiennent avec le directeur.
Pour tester la motivation d'un jeune, ce CFA lui demande d'envoyer un CV et une lettre de motivation. Cette étape arrête un jeune sur deux. Le CFA répond ensuite par courrier à ceux qui sont pris et appelle ceux qui ne le sont pas pour donner les raisons du refus.
- "*la journée starter*" dont les thèmes portent sur les modalités de contact pour une entreprise, le rôle des différents interlocuteurs, les enjeux des partenaires. Cette étape correspond à un processus de validation du projet professionnel, processus qui suscite la confiance ultérieure des entreprises dans les jeunes qu'elles reçoivent.

Les tests de positionnement pour évaluer le niveau se développent mais manquent de financement. Il existe même un logiciel capable d'évaluer les compétences générales pour tous les secteurs. Ce test est vraiment important pour les jeunes envisageant un Bac professionnel. Pour les autres, cela détermine le soutien nécessaire et les compétences clés à travailler.

La plupart du temps, ce sont les jeunes et leurs familles qui cherchent les contrats d'apprentissage. Tous ne disposent pas des mêmes réseaux de relations. Certains CFA

proposent des ateliers d'aide à la recherche de contrat et procèdent à des mariages s'il reste des entreprises sans apprentis.

L'association des familles

Les exemples précédents ont montré que les familles étaient présentes au niveau de l'information et parfois du recrutement. Comme dans les lycées professionnels, des réunions de parents ont lieu au début du parcours du jeune. Il faut cependant remarquer qu'à tous les stades les familles présentes sont rarement celles des futurs décrocheurs. Ces dernières sont d'ailleurs difficiles à joindre lors des réunions de concertation, ou en cas de problème pendant le parcours. Le CFA CCI du Mans, face à un fort taux de rupture dans l'hôtellerie, a construit un projet global s'adressant à tous les acteurs.

L'intégration dans l'entreprise : des postures à assimiler pour le jeune et le tuteur

Les causes de rupture sont multiples. Dans une étude de la DIRECCTE, menée en Aquitaine en février 2014 auprès de 630 apprentis "rupturistes" dans l'industrie, l'hôtellerie restauration, le BTP, le commerce et la réparation automobile, il apparaît que 57 % des apprentis expliquent leurs ruptures par des difficultés dans l'entreprise et plus particulièrement pour les apprentis mineurs (62 %). Il s'agit essentiellement de problèmes relationnels, mais aussi de difficultés relatives au rôle et à l'image de l'apprenti surtout pour les mineurs. Les conditions de travail ne sont évoquées que par 17 % d'entre eux. Le premier contact avec le monde du travail est donc parfois rude pour les apprentis qui sont souvent très jeunes. Il faut dire qu'ils ne sont pas préparés à passer d'une posture d'élève à une posture de salarié. Une phase préparatoire est indispensable.

Les maîtres d'apprentissage d'autre part n'ont pas l'obligation de se former. Si la plupart sont attentifs à l'accueil et à l'intégration de ces nouveaux salariés, ils n'ont pas toujours la disponibilité nécessaire pour leur faire passer les "codes sociaux de l'entreprise". Ces jeunes sont parfois immatures, ont connu peu de contraintes et n'ont pas toujours le sens du respect de la hiérarchie.

L'élévation du niveau de qualification et d'abstraction des métiers exigent aussi des capacités cognitives importantes, l'entreprise a maintenant plus d'attentes sur la capacité à comprendre le travail.

On ne peut avoir pour un apprenti les mêmes exigences que pour un salarié normal. Cette évidence partagée par tous peut parfois être mise de côté dans des circonstances particulières et les jeunes le vivent très mal. Plus précisément, les exigences et les attendus vis-à-vis d'un jeune entrant en apprentissage après la 3^{ème} ne doivent pas être identiques pour un apprenti âgé de près de 25 ans.

Les heures supplémentaires non rémunérées sont également très mal vécues par les jeunes.

On voit donc qu'une bonne insertion en entreprise passe à la fois :

- par un travail d'accompagnement auprès des jeunes pour entendre leur parole, mais aussi pour rappeler les exigences de leur nouveau statut,
- par une forte incitation à la formation des tuteurs des apprentis.

Les chambres consulaires et les branches professionnelles sont tout à fait conscientes de ces difficultés et œuvrent auprès de leurs adhérents, parallèlement au Conseil Régional auprès des CFA, pour faciliter un parcours sans rupture jusqu'à l'obtention du diplôme.

Les questions d'employabilité sont au cœur de cet objectif et elles semblent d'autant plus importantes que le projet du jeune n'a pas suffisamment mûri. Les difficultés d'environnement familial et social sont largement sur-représentées. Enfin, les conduites addictives sont excessivement perturbantes dans les parcours d'apprentissage.

Il paraît indispensable de " Sécuriser " le parcours du jeune : par un accompagnement éducatif, du projet de vie, mais aussi dans l'entreprise en insistant sur son rôle formateur et enfin au sein du CFA par la mise en œuvre d'un dispositif qualitatif.

Une expérimentation menée en Sarthe a obtenu d'excellents résultats pour la baisse des ruptures de contrat. Un travail approfondi et conjugué en direction des formateurs, apprentis, parents et maîtres d'apprentissage a fait évoluer les attitudes de tous.

Un premier diagnostic des facteurs de risques du côté du jeune et du côté de l'entreprise est effectué au moyen de questionnaires. Puis les formateurs travaillent sur le couple motivation/démotivation, en comprenant mieux les mécanismes neurocognitifs et comportementaux ; les jeunes eux-aussi lors de la pré-rentrée réfléchissent sur les mêmes thèmes, ainsi que sur leurs représentations du métier visé. Enfin, les maîtres d'apprentissage sont sensibilisés à la nécessité d'être dans une attitude d'ouverture et d'adaptabilité, en identifiant la contre-production du rapport de force dans l'acquisition des compétences professionnelles. En début de parcours, les parents sont réunis avec les apprentis et leurs maîtres d'apprentissage pour une présentation des changements de statut élève/apprenti. L'occasion de les alerter sur l'importance d'être vigilants sur certains domaines de la vie de leur jeune pour qu'il réussisse son parcours.

Un accompagnement global auprès du jeune

Donner aux jeunes apprentis la possibilité de faire part de leur vécu au CFA et en entreprise est certainement un moyen d'anticiper les ruptures, à condition que les situations problématiques soient traitées et que le jeune constate un engagement de l'institution à prendre en compte sa parole. Ces jeunes sont en pleine adolescence, ils vivent des bouleversements et s'intégrer dans un milieu complètement nouveau avec les bons codes et les bons comportements n'est pas évident. A chaque retour de stage une heure collective de coordination-médiation, donne l'occasion de faire remonter les problèmes, d'insister sur les droits et les devoirs, de réagir en cas de situation

bénigne ou grave. La personne idoine intervient alors pour une prise en charge psychologique ou pour une médiation permettant de désamorcer des situations pouvant dégénérer à l'intérieur des groupes ou en entreprise.

La plupart des CFA jouent ce rôle de médiateurs en cas de conflit en entreprise, considérant que cela fait partie de leur mission d'accompagnement. Tous cependant ne partagent pas ce point de vue et certains considèrent qu'ils n'ont pas à s'immiscer à l'intérieur de l'entreprise.

Il existe bien sûr dans les CFA des jeunes " en galère " confrontés à de multiples problèmes sociaux et personnels, avec des fragilités psychologiques et des conduites addictives. Les CFA préparant à des formations diplômantes, les enseignants, même s'ils sont sensibilisés à ces réalités de leurs apprenants, sont centrés sur leur discipline. Cependant, le soutien proposé dans les centres de ressources permet une individualisation et une attention particulière accordée à chacun. Une ingénierie spécifique est développée pour les jeunes en situation de handicap, tout en les faisant participer aux activités collectives avec les autres apprentis.

L'accompagnement social est souvent le fait de l'accompagnateur vie sociale qui peut être centré seulement sur l'écoute – indispensable pour ces jeunes – mais jouer aussi le rôle de l'assistant social (qui n'existe pas dans les CFA).

La majorité des CFA ont tissé depuis longtemps des réseaux de partenaires (Foyers de Jeunes Travailleurs, Maison des Adolescents, éducateurs, associations prenant en charge les conduites addictives...) qui leur permettent une prise en charge rapide des jeunes. Une présence régulière sur site des professionnels de l'aide est parfois souhaitée dans certains établissements.

Le jeune trouvera les meilleures conditions pour s'épanouir dans le cadre d'une organisation globale de l'institution et avec un travail conjoint du secteur éducatif et social à l'intérieur du CFA. Cela doit être construit en lien étroit avec les maîtres d'apprentissage, partie prenante de cette envie de réussir collectivement. Toutes ces actions devraient s'inscrire dans le projet d'établissement des CFA.

Pour consolider l'orientation dans un métier, le jeune doit pouvoir découvrir celui-ci par l'immersion sur une période suffisante avant la signature d'un contrat. La réussite de l'apprentissage d'un métier passe par une mobilisation de l'environnement du jeune : famille, entreprise, maître d'apprentissage, formateurs. L'information des familles sur les métiers, ses contraintes, ses codes favorisera l'intégration du jeune. La formation des tuteurs par les branches professionnelles, en lien avec les partenaires sociaux doit dépasser la technique du métier pour une prise en charge globale du jeune.

4. Les initiatives innovantes

4.1. Description des dispositifs

Des dispositifs existent sur les Pays de La Loire pour accueillir de jeunes adultes (de 16 à 30 ans) sans emploi, non qualifiés et en difficulté d'insertion, les remotiver et les accompagner vers une reprise d'études et un projet professionnel durable.

Tous proposent une pédagogie hors des schémas scolaires classiques associant deux dimensions ; la formation et l'accompagnement socioprofessionnel, pour permettre la prise en charge globale du jeune et ainsi les préparer à accéder à un emploi ou à une formation qualifiante. Cette pédagogie s'appuie sur une forte alternance entre l'entreprise et l'organisme de formation. Elle place au cœur de son intervention l'apprentissage des savoirs de base. Leur point commun est de mobiliser et fédérer plusieurs des acteurs d'un territoire autour du projet et notamment les entreprises locales.

4.1.1. Les Nouveaux Parcours de Réussite (NPR)

Les Nouveaux Parcours de Réussite constituent un dispositif de formation professionnelle continue organisé par la Région dans quatre départements sur cinq, une école de la 2^e chance dans la métropole nantaise visant le même public en Loire-Atlantique.

Déployés depuis 2013, ils visent à permettre à des jeunes demandeurs d'emploi pas ou peu qualifiés et sortis du système de formation initiale depuis au moins six mois (sauf pour les jeunes suivis par une PSAD) de se préparer à accéder à une formation qualifiante, à un contrat de professionnalisation, à un contrat d'apprentissage ou à un emploi d'avenir.

Leurs objectifs sont la construction d'un projet professionnel via la connaissance de soi, la remobilisation, la remédiation des savoirs de base, la découverte des métiers et des formations afférentes.

Les sessions de formation s'adressent à des jeunes souffrant de sérieuses lacunes en compétences clés et rencontrant des difficultés d'insertion mais étant volontaires pour s'inscrire dans un processus d'accès à la qualification. D'autres pré-requis sont par ailleurs demandés : une maîtrise suffisante de la langue française pour suivre la formation ; un état de santé " stabilisé " ou bénéficiant d'une prise en charge ou d'une compensation ; avoir levé, pour l'essentiel, les éventuels freins à l'entrée en formation (logement, garde d'enfant, transport, etc.).

Les Nouveaux Parcours de Réussite offrent une réponse globale à des publics aux profils différents. Aussi, selon le cahier des charges "*les sessions proposées répondent au triptyque :*

- *Acquisition, réactualisation ou développement des compétences clés (forte importance de ce volet dans le contenu du parcours).*
- *Découverte des métiers et de l'entreprise par une forte alternance : la moitié du temps du parcours de formation doit se dérouler en entreprise. Cela nécessite un fort partenariat avec un réseau d'entreprises relativement développé. Une partie de ce temps normalement effectué en entreprise peut se dérouler sur des plateaux techniques mais ceci doit rester minoritaire.*
- *Construction d'un projet professionnel réaliste."*

D'une durée maximale de sept à huit mois, ces sessions sont centrées sur la personne, avec un parcours personnalisé et contractualisé, ainsi qu'un accompagnement individualisé par un référent unique. Les jeunes réfléchissent à leur avenir, en recevant une rémunération versée par Pôle Emploi ou par la Région.

4.1.2. Parcours deuxième chance de la Maison Départementale de l'Emploi et du Développement Economique de Vendée

En 2011, le Conseil général de Vendée lance le premier parcours de la deuxième chance à Fontenay-le-Comte dans le Sud Vendée, particulièrement touché par les difficultés économiques. Face aux résultats convaincants, un second parcours est mis en place en 2012 dans le Nord-Ouest à Challans, puis en 2013 le projet est reconduit et étendu sur le littoral autour des Sables-d'Olonne.

Ce dispositif, piloté par la Maison Départementale de l'Emploi et du Développement Economique, s'adresse à des jeunes âgés de 18 à 30 ans, sans diplôme, en recherche d'emploi et ayant quitté le système scolaire depuis au moins six mois. Il s'agit d'un public en grande difficulté avec des parcours de vie très chaotiques (SDF, prison, addictions, etc.)

L'enveloppe annuelle financée par le Conseil départemental pour trois parcours est de 210 000 €. Elle couvre : les frais de formation, les salaires du responsable pédagogique, les indemnités de stage, les permis de conduire, les prestations des organismes de formation.

Les parcours, d'une durée de six mois, proposent une alternance entre temps de formation individualisée et stages en entreprises et visent à :

- Apprendre ou réapprendre les règles de la vie en société et dans le monde professionnel (droits et devoirs) ;
- Retrouver ou conforter une " véritable estime de soi " ;

- Construire un projet professionnel en alternant des remises à niveau de savoirs de base et des stages en entreprise. Les savoirs de base sont le français, les mathématiques et des éléments de culture générale incluant l'usage courant de l'outil informatique.

Pour motiver les jeunes, le permis de conduire leur est financé. Ils reçoivent également une indemnité (allant de 130 € à 400 € par mois) pendant leur stage.

La Maison Départementale de l'Emploi et du Développement Economique, s'appuie sur :

- Un comité de pilotage décisionnel qui rassemble des partenaires institutionnels tels que le conseil départemental, Pôle emploi, les missions locales, l'organisme de formation, ainsi que deux représentants de la société civile issus du monde de la formation et des entreprises (Groupe La Poste, Fleury Michon, Bénéteau).
Il se réunit en tant que de besoin et décide des grandes orientations et des ajustements des parcours.
- Un comité de pilotage opérationnel par parcours, composé des membres du comité de pilotage décisionnel complété d'un représentant de Mission Locale du bassin concerné, du Pôle Emploi, de l'organisme de formation choisi, d'un représentant de l'Unité Territoriale 85 composante de la DIRRECTE, du Responsable Opérationnel Pédagogique des Parcours et d'entreprises partenaires.
Il se réunit trois fois : en novembre pour le recrutement des stagiaires, au cours de deux bilans, un intermédiaire et à la fin, sur site, pour aller à la rencontre des stagiaires et faire un point sur l'avancement de leur parcours.
- Un Responsable Opérationnel Pédagogique des Parcours qui coordonne et assure la cohérence du parcours de formation entre les projets individualisés de chacun des stagiaires, les enseignements dispensés par l'organisme de formation et les stages en entreprises.

4.1.3. Les actions des Apprentis d'Auteuil

Apprentis d'Auteuil est une fondation reconnue d'utilité publique en charge de venir en aide à la jeunesse en difficulté en France et dans plus de 50 pays. Grâce à la générosité de ses donateurs et au travail de ses bénévoles et partenaires, la fondation Apprentis d'Auteuil vient en aide à plus de 27 000 jeunes et familles en France et à près de 20 000 jeunes à l'international.

Elle développe un ensemble de programmes éducatifs et des formations pour permettre aux jeunes de construire un projet d'avenir pérenne et dans les meilleures conditions possibles (au collège, lycée, en apprentissage ou via des formations professionnelles).

Les Centres de formation d'AFC (Auteuil Formation Continue, filiale d'Apprentis d'Auteuil) accueillent, forment, accompagnent vers et dans l'emploi, insèrent dans le monde du travail et sécurisent les parcours professionnels.

Le CFC Pays de la Loire propose aujourd'hui des actions de formation telles que "Réussir Vendée", "Réussir Angers", les "Jardiniers d'Auteuil".

Réussir Vendée

Ce dispositif inscrit au sein du Centre de formation continue Apprentis d'Auteuil Pays de Loire, a vu le jour en 2011.

Son objectif est de permettre à des jeunes de 16 à 25 ans, déscolarisés, en difficulté sociale, familiale ou scolaire, en panne de projet et de motivation de trouver un projet professionnel et d'accéder à un emploi stable et durable.

A l'origine de cette initiative, un groupe de cinq entrepreneurs de la région de Montaigu : Brio'gel, l'Immobilière sociale de Montaigu (ISM), Padiou, Sodebo et Ernest Soulard, qui ont souhaité agir pour l'emploi de ces jeunes en difficulté.

Une trentaine d'entreprises s'étaient engagées dans ce programme qui devait se dérouler sur trois ans, à raison de deux promotions de 15 jeunes par an essentiellement originaires du Nord-Vendée. Ce mécénat a permis de rassembler les 200 000 € nécessaires pour le financement des coûts pédagogiques : locaux à Montaigu, intervenants extérieurs, ainsi que deux formateurs et une coordinatrice des Apprentis d'Auteuil.

Au terme de ces trois années, 70 % ont renouvelé leur participation et de nouvelles entreprises sont dorénavant partenaires.

Au-delà de l'investissement financier – le dispositif est financé intégralement par les fonds privés – les entreprises se sont engagées à accompagner les jeunes de "Réussir Vendée" dans leur parcours d'insertion, en leur permettant de découvrir le monde du travail et d'effectuer des stages dans leurs structures.

Le projet comprend une remise à niveau des savoirs de base, de l'orientation professionnelle, la recherche d'emploi et de stage, de l'accompagnement social auquel les chefs d'entreprise sont très attachés et du sport.

La durée du parcours est de cinq mois et demi, dont une moyenne de 8 semaines en entreprise. Cette période est variable selon les profils des jeunes. Ainsi ceux en grandes difficultés peuvent réaliser des stages plus courts, effectuer des allers et retours dans le dispositif.

Les stagiaires perçoivent des bourses de soutien entre 150 et 350 €, alimentées par d'autres fonds d'entreprises.

Réussir Angers

Fort d'une expérience réussie en Vendée, les Apprentis d'Auteuil se sont associés à l'association Esperancia pour créer un dispositif améliorant l'insertion et l'employabilité des jeunes de 18 à 30 ans issus, principalement, des quartiers prioritaires de la ville d'Angers. À leurs côtés, une dizaine de partenaires se mobilisent : des chefs d'entreprise, Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers.

L'action démarrée en décembre 2014, est partie de l'initiative de Jean-Paul Béchu chef de l'entreprise Namescan, ancien jeune de la Protection de l'Enfance, qui voulait rapprocher de l'entreprise des jeunes en très grande difficulté.

Depuis le 8 décembre, ils sont ainsi une douzaine, âgés de 18 à 30 ans, à se remobiliser avec le soutien des formateurs d'Apprentis d'Auteuil. Pour chacun d'eux, peut-être, *"l'opportunité de réactiver les savoirs de base et un savoir-être adéquat, de découvrir le monde de l'entreprise et de se rouvrir à d'autres pratiques comme le sport, la vie culturelle qui, elles aussi, ont disparu de leur existence"*, selon Bruno Broit, coordinateur du dispositif angevin pour Apprentis d'Auteuil.

Ces jeunes sont des décrocheurs "fragilisés" inconnus des Missions Locales, repérés par les éducateurs de prévention. Ils ne sont pas seulement éloignés de l'emploi mais aussi du logement, de la santé ...

Le challenge était donc de les retenir et l'obtention du permis de conduire constitue un produit d'appel très performant. Le permis est l'occasion de travailler les compétences transversales et de base en pédagogie active. L'auto-école partenaire, AFODIL, est une auto-école sociale ayant l'habitude de travailler avec des personnes illettrées et en grande précarité.

Les frais de formation sont pris en charge par le Fonds de financement " Espérance ", le mécénat d'entreprise, la Ville d'Angers et la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole. En échange du permis, cofinancé par les jeunes à hauteur de 300 euros sur 2 400 euros, ils interviennent auprès de la ville pour notamment aider à l'organisation du marathon Angevin. Ils perçoivent une bourse de soutien entre 150 et 350 euros.

Le budget est de 265 000 € pour deux sessions de 12 jeunes.

L'objectif initial serait d'amener les jeunes sur une action Région comme les Nouveaux Parcours de Réussite ou vers l'emploi.

Les Jardiniers d'Auteuil

Le projet " Jardiniers d'Auteuil " est une action de pré-qualification autour des métiers du maraîchage biologique et des travaux paysagers, pour des jeunes de 16 à 25 ans en difficulté. Ils bénéficient d'un co-financement : Conseil régional, Conseil départemental et mécénats.

Au cours de cette formation indemnisée, les jeunes construisent leur projet professionnel en effectuant des stages collectifs chez des maraîchers, en découvrant

les métiers et la réalité des entreprises. Ces visites et interventions complètent ainsi la formation suivie dans les ateliers du centre. Chacune d'elles est très préparée en insistant sur le sens qu'elle revêt par rapport à l'insertion professionnelle et sociale. Ces stages leur permettent également de s'ouvrir un réseau, leur facilitant l'accès à des contrats saisonniers. A l'issue du parcours, les jeunes acquièrent un premier niveau de qualification validé, ce qui est essentiel pour eux.

Les ateliers de formation et les stages en entreprises sont alliés à un accompagnement individualisé vers l'insertion, l'accès à l'emploi ou la poursuite vers une formation. L'objectif est de sécuriser le jeune et lui trouver une solution pérenne à sa sortie du dispositif.

Durant leur formation, un temps particulier est consacré à la valorisation de leur travail. Parmi les actions proposées, on retrouve la transmission des gestes appris à des collégiens, la participation à des concours ou événements, type vernissage, ou encore une remise de diplôme insistant sur la reconnaissance de leur investissement et de leur implication.

Les Jardiniers d'Auteuil insistent sur l'ouverture sur l'extérieur et le travail avec les partenaires locaux. Ils utilisent toutes les ressources possibles de leur environnement, avec une ouverture qui leur permet de construire des projets éducatifs et valorisants à la fois pour les jeunes mais aussi pour les partenaires.

Un des freins rencontrés est lié au financement en mécénat qui ne leur permet pas le passage en marché public. L'action risque ainsi de ne pas être pérennisée, alors même que ce projet est bénéfique pour les jeunes. Les résultats démontrent des effets réellement positifs, notamment sur des jeunes en situation de détresse sociale et psychologique. Ce projet les remobilise et les remotive.

4.2. Analyse transversale des dispositifs

4.2.1. Des projets pédagogiques sur mesure

Les jeunes décrocheurs ont très souvent vécu des situations personnelles difficiles et ont perdu tous repères. Les dispositifs de remédiation doivent prendre en compte cet aspect et apporter un projet pédagogique spécifique, reposant sur un fonctionnement et des règles adaptées.

Une des spécificités de ces projets est de faire appel à de multiples compétences, y compris associatives.

Le recrutement dans les dispositifs

Les modalités de recrutement dans les dispositifs reposent sur une double contrainte :

- elles doivent faire face à la forte volatilité des jeunes de la prescription à l'inscription, ce qui suppose une réelle capacité d'adaptation des organismes de formation.

- les cahiers des charges demandent que les jeunes aient levé de nombreux freins avant l'entrée en formation ou à l'emploi, pour pouvoir être en stage en milieu professionnel et élaborer un projet de formation.

Ces exigences entraînent de la part des organismes une sélectivité des jeunes pour qu'ils rentrent dans les cases prévues et surtout soient en capacité d'atteindre les objectifs fixés. Cela aboutit à laisser de côté des jeunes envoyés par les Missions Locales, qui étaient venus pleins d'espoir et repartent déçus, sans prise en charge une nouvelle fois.

La motivation constitue l'un des facteurs principaux de réussite. La société civile peut être incluse dans cette étape de "sélection". Celle-ci permet non seulement d'apporter un regard nouveau et externe à la structure d'accueil mais aussi de tester la motivation du jeune devant les exigences d'assiduité et de comportement des professionnels. Le Parcours Deuxième Chance par exemple, organise des entretiens individuels de trois quarts d'heure avec un jury composé de représentants d'entreprises, d'institutionnels partenaires (tels que Pôle Emploi ou la Mission Locale) et de membres de la société civile.

Un besoin de cadrage et de stabilité

Comme nous avons pu le voir, les jeunes ont connu des périodes de ruptures scolaires et sociales parfois très lourdes. Ce public a besoin de stabilité, tant du point de vue des règles proposées, que de l'environnement qui l'entoure. Leurs familles sont parfois dépassées et abandonnent, leur laissant une grande marge de manœuvre dans leurs agissements. Les rapports de force parents/enfants s'inversent alors.

C'est pourquoi il est nécessaire de leur apporter un cadre clair, avec des règles définies et des sanctions en cas de non-respect. Les jeunes sont même parfois demandeurs de ce type de fonctionnement, comme nous avons pu le constater à l'EPIDE de Combrée. De même, plusieurs structures ont pu se rendre compte qu'il valait mieux aller vers plus de rigueur au départ et être plus souple au fur et à mesure de l'avancée du jeune dans le dispositif. Un cadre clair et précis facilite son accompagnement et son développement.

De plus, un éloignement géographique, temporaire, peut être bénéfique, en particulier pour les jeunes qui portent sur leurs épaules des situations complexes (jeunes soutien de famille par exemple). En se retrouvant loin d'un contexte social et familial difficile, les jeunes sont plus prédisposés à suivre des enseignements, dans un environnement stable et serein. Ils peuvent retrouver une posture d'élève ou d'apprenant.

Une pédagogie qui prend le jeune dans sa globalité ...

Et doit aussi tenir compte de son projet personnel. Il est donc primordial de donner du sens aux activités qui leur sont proposées. Les compétences clés et comportementales sont ainsi abordées au travers de projets ou d'exemples concrets. Les associations culturelles, d'éducation populaire ou humanitaires sont un bon levier à utiliser pour déboucher sur des productions valorisantes pour les jeunes. Les chantiers d'insertion et éducatifs par exemple constituent clé d'entrée qui part de ce que sait faire le jeune, valorisent ses compétences, tout en développant de nouvelles aptitudes. De même, les plateaux techniques des CFA et les établissements de

formations associés sont également précieux pour expérimenter manuellement les métiers préparés. L'objectif premier étant de faire du lien entre les savoirs théoriques et les savoirs pratiques. Cela permet aussi aux jeunes de se remotiver en se rendant compte qu'ils sont capables d'apprendre et de progresser.

Comme nous avons pu le voir au cours de ce rapport, les jeunes rencontrent très souvent des risques psycho-sociaux qui compliquent leur prise en charge dans les dispositifs. Ce problème reste l'une des difficultés qui " paralysent " le plus les acteurs rencontrés. Si des partenariats avec des professionnels médico-sociaux sont mis en place dans la majorité des structures auditionnées, les formateurs au sein de celles-ci doivent avoir une connaissance de ces problématiques et ne peuvent pas seulement orienter vers les personnes adéquates. L'accompagnement social et psychologique est une responsabilité collective qui présuppose la participation de tous.

La prise en charge globale du jeune suppose alors des partenariats entre tous les acteurs, y compris les associations agréées éducation populaire.

Un travail sur l'estime de soi ... l'enjeu de la confiance

Les jeunes arrivent très souvent dans les dispositifs avec une mauvaise image d'eux-mêmes qu'il est nécessaire de rétablir. Cela s'explique notamment par la période dans laquelle ils se trouvent, l'adolescence, qui est vectrice de dévalorisation, de perte d'estime de soi et de fragilité. Les adolescents sont particulièrement sensibles au regard porté sur eux et à la place qu'on leur accorde.

Les difficultés scolaires rencontrées, considérées parfois comme un véritable échec peuvent devenir un handicap social en particulier quand elles n'ont pas permis la maîtrise de la lecture. Ces difficultés participent à l'accroissement de cette perte de confiance en leurs propres capacités, et plus globalement en eux-mêmes. Ainsi, travailler sur l'estime de soi semble alors particulièrement important pour poursuivre ensuite l'accompagnement. Ce travail peut se faire via des activités sportives ou culturelles (théâtre, slam, etc.), appréciées des jeunes. Pouvoir lire, écrire, s'exprimer, est fondamental pour retrouver confiance en soi et participer à la vie sociale.

La possibilité d'une certification par exemple l'attestation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PCS 1) ou même un Certificat de Compétences Professionnelles comme aux Jardiniers d'Auteuil donne une vraie fierté (et une compétence sur le CV !) à leurs titulaires.

Ils émettent également une certaine réticence à l'égard des adultes. Or, cette relation de confiance entre les deux protagonistes est primordiale pour le bon déroulement de l'action et pour la remédiation. Les adultes doivent prendre en considération les jeunes, leurs avis, et leur montrer qu'ils croient en leurs potentialités. Cela participe à leur valorisation et leur motivation. Le travail en petit groupe, avec une équipe pédagogique restreinte permet notamment au jeune de développer ce nouveau rapport à l'adulte, moins distant et méfiant. L'idée est de lui faire comprendre qu' "*il n'y a pas de rapport hiérarchique mais des rôles différents*".

Le permis de conduire un objet pédagogique particulièrement adapté

Il offre l'occasion de travailler les compétences transversales et de base. Les auto-écoles partenaires ont des moniteurs ayant l'habitude de travailler avec des personnes illettrées et en grande précarité. Le permis est travaillé en pédagogie active, le code et la conduite en même temps.

La mobilité étant un facteur d'employabilité, le permis de conduire est essentiel pour ces jeunes, notamment en milieu rural.

4.2.2. L'accompagnement social et psychologique : un travail d'équipe

L'accompagnement doit être global et réactif face aux situations de jeunes qui peuvent être complexes. Il implique donc une coordination, une médiation entre tous les acteurs autour du jeune.

C'est le formateur référent, personnage central dans ce type d'action de formation, qui est le plus proche du jeune et c'est d'abord dans la confiance créée avec le jeune qu'il l'aidera à se reconstruire.

C'est aussi au travers de la rencontre des différents organismes et associations qui peuvent lui être utiles dans sa vie sociale et affective qu'il aura les clés pour prendre en main ces aspects de sa vie.

La valorisation personnelle, si nécessaire, pour entreprendre et se projeter, passe par la réalisation de projets collectifs. De nombreuses associations agréées éducation populaire proposent ou sont prêtes à accompagner des projets de jeunes. Les municipalités par leurs services jeunesse, les Missions Locales et les organismes savent intégrer ces pistes d'action dans les propositions faites aux jeunes.

Psychologues et coachs sont quasiment tous présents au début des actions pour se faire connaître, dédramatiser le " psy " et bien positionner l'espace d'écoute qui sera proposé aux jeunes, à leur initiative, tout au long de la session. Partout, cet étayage est utilisé par les stagiaires.

L'absentéisme justifié ou non, est une réalité constatée dans tous les parcours de remédiation. Les problématiques d'hygiène de vie et de santé sont souvent citées par les formateurs. Le bilan de santé avec l'Institut inter Régional pour la SAnté (IRSA) est une étape nécessaire, mais non suffisante.

Les conseiller(e)s de la Mission Locale sont vivement apprécié(e)s quand ils peuvent avoir une permanence régulière sur site. Ils, elles ont en effet une palette d'aides et une connaissance des dispositifs qui permettent de résoudre certains des problèmes sociaux tout au long du parcours.

La collaboration de tous les partenaires nécessite une confiance mutuelle. Celle-ci doit s'exercer dans le cadre d'une confidentialité interne, tout en respectant la déontologie professionnelle de tous les partenaires.

On constate donc que les freins à l'entrée en formation et à l'emploi sont loin d'être levés au début du stage et qu'il est illusoire de le demander dans le cahier des charges de l'appel à projets.

4.2.3. La mobilisation des acteurs économiques : donner une seconde chance via un parcours professionnel

L'enjeu pour l'ensemble de ces dispositifs est de donner du sens à l'apprentissage des savoirs et aux actions conduites dans les programmes. L'alternance entre l'entreprise et le centre de formation permet cette connexion avec la réalité de terrain et donne des modèles auxquels ils peuvent se raccrocher. Le jeune se rend compte par lui-même que la formation dispensée correspond aux exigences de l'entreprise.

Ces expériences professionnelles acquises au cours du parcours incitent les jeunes à aller au bout de leur formation. Ou au contraire elles peuvent conduire le jeune à changer de projet. La réussite de cet apprentissage ne repose pas seulement sur le chef d'entreprise mais également sur l'ensemble des salariés avec une intégration totale du jeune dans une équipe. *"Le jeune qui n'aime pas l'école découvre ou redécouvre d'autres repères, entend d'autres réflexions ; un exemple avec le chef d'entreprise ou l'ouvrier tuteur qui va confier à l'élève que lui aussi n'aimait pas l'école...confiance qu'il n'entendra jamais d'un enseignant !"*(Extrait d'entretien).

L'intervention des entreprises dans la lutte contre le décrochage scolaire

Les entreprises restent nombreuses à s'investir dans une démarche à la fois citoyenne et sociale, mais aussi d'intérêt économique. En effet, si certains chefs d'entreprises ont vécu une situation similaire dans leur parcours et souhaitent venir en aide à ces jeunes, d'autres veulent s'impliquer dans le but de recruter sur des métiers en tension. La pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs d'activités reste, pour les entreprises, un problème à résoudre. A Laval par exemple, l'accord est donné seulement pour les stages dans les secteurs porteurs. Sinon, on demande au jeune une recherche personnelle pour creuser les débouchés du métier visé. Cela aboutit à faciliter le travail de deuil. Cette attitude n'est toutefois pas partagée par d'autres organismes *" Tout projet mérite sa chance "*.

L'intervention des entreprises revêt plusieurs formes : la prise en charge de stagiaires ou d'apprentis, la participation aux jurys de sélection à l'entrée des dispositifs. Il peut s'agir de mécénats de compétences où les entreprises interviennent de manière ponctuelle dans un parcours de formation : présentation sur les métiers en tension, manières de recruter, simulations d'entretiens, formation à la sécurité au travail faite dans une entreprise par un formateur interne, la gestion d'un budget, etc. Pour d'autres, le mécénat sera financier comme pour "Réussir Vendée", ou en nature avec des dons de matériels (ordinateurs, meubles, ...) ou de la mise à disposition de locaux. Les parrainages bénévoles, à destination d'un jeune ou d'une promotion de stagiaires,

sont également développés. Le parrainage collectif est privilégié afin de ne pas ajouter un autre interlocuteur. En effet, les jeunes ont déjà un référent formation dans l'action et peuvent en outre avoir un suivi judiciaire, social, ou de santé.

La place du bénévolat est à réfléchir, pour prendre en compte "la juste complémentarité" entre professionnels et bénévoles. Une animation est nécessaire car il pourrait y avoir un risque de dérive avec ce type de jeunes. A Escalade Entreprises, le groupe de parrains se réunit mensuellement pour un partage des expériences et des interrogations.

Les entreprises s'investissent dans l'éducation et la formation car elles se sentent concernées mais elles souhaitent rappeler que ce n'est pas leur fonction première. Elles viennent d'ailleurs principalement en appui de dispositifs existants, mais ne sont que très rarement à l'initiative, à l'exception d'Escalade Entreprise et Réussir Vendée.

Un besoin d'entreprises " encadrantes " pour le premier stage

L'immersion des jeunes en entreprise est primordiale. Les organismes de formation doivent posséder un réseau solide, fonctionnant sur des rapports de confiance. Les jeunes ont vécu des situations difficiles, des ruptures, et ne sont pas toujours prêts à entrer réellement sur le marché du travail. Les premiers stages sont déterminants pour la suite du parcours, car ils vont permettre aux jeunes de découvrir les métiers et de s'identifier. Or, au départ, un travail est à mener sur les compétences sociales de base (politesse, ponctualité, comportement, etc.) pas toujours maîtrisées. Il faut en amont un travail préparatoire important, un travail de conscientisation de toutes ces exigences avant de partir en entreprise. Ces premiers stages doivent donc être faits avec des entreprises " encadrantes " qui acceptent de recevoir des jeunes distants de l'opérationnalité immédiate qui pourrait être exigée en général par les entreprises aux prises avec un contexte économique difficile. Les collectivités locales sont souvent sollicitées dans ce cadre.

Pour les aider, il est important que les structures les informent du parcours du jeune, de ses difficultés et de ses compétences. Cela permet d'éviter un décalage entre les attentes du professionnel et la réalité du jeune reçu. A Laval, pour convaincre de nouvelles entreprises de prendre des jeunes en stage, la personne chargée des partenariats donne le profil réel des jeunes et explique le sens du parcours qu'ils ont suivi en quatre étapes : ils acquièrent d'abord les comportements nécessaires à une entrée en stage ; ils découvrent des métiers correspondant à leur projet ; ils valident le projet auprès des entreprises ; enfin un suivi est assuré après la formation.

Quand le stage se passe bien, l'entreprise est prête à s'investir à nouveau. A condition toutefois qu'elle connaisse le devenir des jeunes sortis du parcours. La valorisation de leur travail et de leur investissement passent également par ce retour.

Un renforcement nécessaire de ce partenariat

Plusieurs structures ont mentionné l'intérêt des " missions économiques " ou des " animateurs de développement économique " pour fédérer les entreprises, créer des espaces d'échanges et animer une réflexion autour de la prise en charge des jeunes.

Orienter les jeunes vers des métiers en tension, porteurs sur le territoire, est un moyen de les rassembler.

Il ne faut également pas oublier que les entreprises doivent se retrouver dans cet investissement. Elles s'engagent parfois explicitement au titre de leur démarche de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE).

En Maine-et-Loire par exemple, l'objectif d'associer de nombreux clubs d'entreprises s'est aussi appuyé sur un travail en amont avec les animateurs de développement économique des villes et communautés de communes. Leur mission est de détecter les entreprises qui, après avoir été bien informées du profil des jeunes, ont envie de rentrer dans la démarche, pour leur permettre de creuser leur orientation en découvrant des métiers. L'objectif des développeurs est donc de combiner à la fois une approche des besoins par filières et par territoires pour travailler à partir des potentiels d'emplois. L'entrée par le Comité d'Expansion Economique du Maine-et-Loire a permis de toucher des élus et ainsi d'assurer une diffusion du projet par des réseaux organisés.

4.2.4. Le pilotage et la coordination entre tous les acteurs sont essentiels

La coordination et la collaboration de l'ensemble des acteurs intervenants auprès des jeunes permettent de mutualiser les ressources et les compétences pour cerner au mieux les besoins du jeune et lui apporter toutes les solutions nécessaires et possibles. La désignation d'un référent faisant le lien entre toutes ces personnes permet de centraliser et diffuser les informations aux destinataires adéquats. Cela suppose toutefois une certaine solidité et un investissement équitable de l'ensemble des partenaires.

Dans le cas des comités de pilotage, tous les acteurs doivent pouvoir être associés à toutes les étapes. Les financeurs sont invités à participer, même si dans les faits ils restent difficiles à mobiliser.

Trois niveaux d'intervention existent dans les dispositifs :

- celui du comité de pilotage associant tous les financeurs (parfois difficile à réaliser), mais assistant aussi à des bilans ;
- celui du chef de projet, référence pour tous, qui joue le rôle de dernier recours en cas de difficultés et fait le lien entre les différents organismes associés ;
- celui du formateur référent du jeune faisant le lien entre tous ceux qui interviennent auprès de lui ;

Outre une connaissance plus fine des jeunes, la consolidation des partenariats entre les acteurs intervenants permet de développer la confiance en l'adulte. Les stagiaires

se rendent compte qu'une équipe est mobilisée et investie autour de lui. Ce gain de confiance renforce alors la motivation et la détermination pour réussir.

4.2.5. Des difficultés spécifiques

Les structures de remédiation scolaire sont confrontées à certaines difficultés, empêchant le bon fonctionnement de leur dispositif. Parmi les problèmes soulevés, la question des hébergements d'urgence et de transit pour les jeunes en extrême précarité, ou n'étant pas de nationalité française, a été mentionnée par plusieurs structures. Celles-ci se retrouvent dépourvues d'alternatives. Dans le même sens, les lourdeurs administratives freinent les demandes d'aides pour ce même public. Les démarches sont extrêmement chronophages et épuisent les personnels. Des solutions temporaires, en attendant la fin des procédures, devraient être développées pour garantir au moins un toit à ces jeunes esseulés.

La reconnaissance des handicaps par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) demande également un délai souvent très long. Or, ces jeunes ont besoin d'un accompagnement et d'une prise en charge rapide.

4.2.6. NPR, un appel d'offres régional à revisiter

Tous les organismes rencontrés sont unanimes à souhaiter un autre mode de contractualisation avec les financeurs. Le mode "marché public", même dans sa nouvelle configuration (deux ans, renouvelable une fois, qui visait une meilleure sécurisation des organismes), ne donne vraiment pas satisfaction. Si le contenu lui-même du marché essaye visiblement d'embrasser l'ensemble des problématiques de la formation de ce type de jeunes, il n'en reste pas moins qu'il est trop ambitieux dans ses objectifs au regard des réalités des jeunes concernés et en particulier de l'accompagnement social nécessaire.

La réglementation en termes d'appel d'offres n'est pas adaptée car ce système manque de souplesse et de marge de manœuvre. L'entrée dans les dispositifs suppose des conditions d'accès que les jeunes ne sont pas en mesure de remplir. Elles ne sont pas définies en fonction de leurs besoins immédiats et de leur situation. Par exemple, une des conditions est la construction d'un projet, or ce public ne se projette pas dans le temps. Il y a donc une distorsion entre ce qui est demandé et ce qui est réellement faisable.

La prise en charge de jeunes en difficulté implique du sur-mesure. Or, les cahiers des charges des appels d'offres sont trop rigides pour de multiples raisons : ils limitent le nombre d'opérateurs possibles, et se succèdent en ne permettant pas la pérennisation des actions et des organismes. A chaque renouvellement il y a le risque de voir arriver un nouvel opérateur qui entraîne une remise à zéro du travail effectué. Il est nécessaire d'installer les partenariats sur la durée.

Les organismes font part également de l'incertitude qui pèse sur les formateurs, confrontés à un public difficile. Leur métier demande un investissement très important, de la créativité, une remise en cause et une adaptation permanente de ses pratiques, qui s'accommodent mal d'un horizon incertain. Certains dirigeants parlent même d'une véritable souffrance professionnelle dans leurs équipes.

Or, pour respecter la réglementation, en particulier européenne, il existe depuis la parution du décret du 21 novembre 2014 relatif à la procédure d'habilitation des organismes chargés d'action, d'insertion et de formation professionnelle, une autre formule qui permettrait de répondre aux problèmes soulevés par les organismes. *"L'habilitation est insérée dans une convention conclue entre la Région et un organisme, qui confie à celui-ci un mandat de service d'intérêt économique général (SIEG). Elle charge cet organisme, en contrepartie d'une juste compensation financière, de mettre en œuvre des actions d'insertion, de formation professionnelle à destination des jeunes et des adultes rencontrant des difficultés d'apprentissage ou d'insertion, visant leur accès au marché du travail. Le code des marchés publics ne lui est pas applicable. La durée de la convention d'habilitation, qui peut être fractionnée en périodes reconductibles ne peut excéder cinq ans."*

Le SIEG présente l'avantage pour les Régions de pouvoir faire de la commande publique tout en étant en mesure de négocier préalablement le contenu des prestations choisies et d'avoir la possibilité de les faire évoluer en cours de route.

De plus, les financements publics/privés ne sont pas possibles. Certaines structures sont financées par des partenaires privés mais auraient besoin d'un soutien institutionnel qui garantirait leur durabilité.

Il existe une vraie séparation entre les entreprises et les politiques, financeurs publics qui s'appuient sur des représentations, des préjugés ou des exigences de part et d'autre. Les chefs d'entreprise qui sont prêts à financer des actions sont réticents à demander des fonds publics ; quand ils acceptent de demander des financements, ils ne comprennent pas les refus des collectivités. Or il n'y a pas de lieu où mettre à plat ces divergences, les confronter et peut-être les dépasser pour optimiser les pratiques et les financements.

Les initiatives privées pourraient servir d'amorçage et la puissance publique prendre le relais ou compléter les financements pour les multiplier.

L'efficacité des nouveaux parcours de réussite appelle une sécurisation des structures engagées dans l'action. La procédure SIEG, expérimentée dans plusieurs régions, offre pour les Régions et les organismes de formation des perspectives de fonctionnement plus adaptées au public visé : un cahier des charges souple pour permettre les corrections d'action, l'adaptation aux ruptures de parcours du jeune, etc.

4.2.7. L'évaluation des dispositifs

Le mode d'évaluation des dispositifs laisse perplexe. En effet, comme le démontre le CEREQ dans une étude de 2014, les critères pris en compte dans l'évaluation comportent certains biais. *" Les actions sont évaluées à travers des critères quantitatifs, principalement le taux d'accès à l'emploi et/ou à une formation qualifiante. Or d'une part, ces indicateurs quantitatifs masquent une partie des actions éducatives conduites au sein de ces actions notamment celles destinées à lever les freins périphériques (santé, logement, mobilité, transport). D'autre part, ce type d'évaluation ne permet pas de rendre compte des " trajectoires " des jeunes et de leur évolution."* Les bienfaits des dispositifs ne peuvent avoir des répercussions que plusieurs mois, voire années, après la sortie. Pour certains, il faut un temps de maturation. Cependant, les jeunes qui ne trouvent pas une solution dès la sortie du dispositif sont comptabilisés dans les indicateurs comme ayant échoué alors même qu'ils retrouveront peut-être une solution pérenne dans les mois à venir.

De plus, de nombreuses structures n'effectuent pas de suivi des jeunes une fois sortis de leur établissement. Il est donc difficile de savoir ce qu'ils sont devenus, certains disparaissant même complètement des "radars". Dans le même sens, lorsqu'un jeune entre dans un dispositif, la structure ne sait pas s'il a déjà bénéficié d'un accompagnement particulier.

L'évaluation des dispositifs, passe par la coordination avec les opérateurs pour déterminer les indicateurs quantitatifs et qualitatifs des actions et le suivi du devenir du jeune.

4.3. Les écoles

4.3.1. L'EPIDE

Placé sous la triple tutelle des ministères en charge de la Défense, de l'Emploi et de la Ville, l'EPIDE propose un parcours adapté et individualisé à des jeunes âgés de 18 à 25 ans, sans qualification ni emploi, et qui se trouvent en situation de retard ou d'échec scolaire, voire en risque de marginalisation. Ce dispositif repose sur le principe du volontariat et de l'internat. Le règlement intérieur se veut strict, le port d'uniforme est obligatoire et les effectifs de classe sont réduits pour permettre un meilleur accompagnement. L'objectif est de développer des relations privilégiées avec les acteurs sociaux et économiques. Pour ce faire, le dispositif repose sur 4 volets : la socialisation, l'orientation, la formation et l'emploi.

Le centre de Combrée (Pays de la Loire) a la spécificité d'être éloigné des bassins urbains d'où sont issus principalement les jeunes.

Le recrutement se fait en priorité dans les quartiers défavorisés, par l'EPIDE elle-même qui explique ses démarches et prospecte via les Missions Locales et Maisons de quartier principalement sur Nantes, Saint-Nazaire et Angers. L'armée continue aussi à leur adresser des jeunes voulant intégrer les métiers militaires.

L'organisation des EPIDE s'est construite sur le modèle de l'armée mais la pédagogie a cependant évolué fortement pour passer de "quelqu'un de discipliné" à "quelqu'un d'autonome". L'EPIDE est un dispositif innovant de remédiation durant 8 mois à 2 ans, la durée étant dépendante de l'évolution du jeune.

Les élèves sont souvent passés par une phase de rupture, voire de délinquance, mais ils ont mûri et suivent ce programme de leur plein gré, "*on est là parce que ça ne peut plus durer comme ça.*" Un contrat d'objectifs est signé avec eux.

Si l'EPIDE peut intriguer par son image qui semble très "militaire" et stricte, son fonctionnement correspond bien à la demande des jeunes d'avoir un cadre clair, avec des règles et de la discipline. "*Avoir des règles est une façon de respecter les gens*", "*il faut être cash, c'est comme ça qu'on obtient la confiance*". Il est nécessaire de donner du sens aux règles pour redonner de l'estime de soi (ainsi l'uniforme est une tenue de travail et symbole de l'égalité de tous). L'EPIDE repose sur la création d'une confiance entre l'adulte et le jeune.

Les personnels de l'EPIDE s'engagent dans toutes les phases de l'accompagnement : du soutien scolaire à l'accompagnement dans la vie de tous les jours (travail sur les attitudes à adopter pour trouver un emploi, le respect, etc.). L'idée étant "*vous faites pour vous et on est derrière vous*". Chaque classe a d'ailleurs deux tuteurs référents qui les suivent et auxquels ils peuvent s'adresser. Par ailleurs, l'établissement est centré sur l'insertion professionnelle. L'acquisition des compétences clés (français, mathématiques, etc.) se fait toujours en lien avec le projet professionnel du jeune pour leur donner du sens.

L'EPIDE visant l'intégration professionnelle, le travail vers le retour en formation reste limité.

L'objectif de l'institution est de montrer aux jeunes qu'ils sont capables d'apprendre et de progresser. L'internat et l'éloignement géographique restent un bon système pour l'apprentissage de la vie collective. Ils permettent aussi de se dégager des problèmes sociaux et familiaux pouvant interférer dans la réussite du parcours.

Néanmoins, l'EPIDE de Combrée exprime la difficulté à construire des partenariats. L'établissement pâtit d'une image décalée liée à son origine militaire et de son "isolement géographique". Cette représentation peut entraîner la réticence de plusieurs acteurs à s'associer et limite les partenariats avec les professionnels.

Il est à noter que le directeur a un projet de maison d'accueil ultérieure située sur Angers, projet intéressant à la fois en termes d'insertion comme en termes économiques. Il faciliterait l'emploi professionnel grâce à une solution de logement et à un cadre léger de suivi du jeune, permettant la suite de son autonomisation. Cela pourrait aussi raccourcir significativement le cycle à Combrée et augmenter les capacités de jeunes accompagnés grâce à une diminution des coûts.

De plus, le directeur de l'EPIDE trouve dommageable le fait que son établissement ne soit pas ouvert, pour répondre à des besoins particuliers, à des jeunes de moins de 18 ans.

4.3.2. L'école de la deuxième chance

Les Ecoles de la Deuxième Chance (l'E2C) existent depuis 2010 et s'adressent aux jeunes de 18 à 25 ans (dans certains cas on peut aller au-delà de 25 ans), sortis du système scolaire sans diplôme et sans qualification, en grande difficulté, scolaire et/ou sociale. Pendant sa scolarité, le jeune est rémunéré au titre de la formation professionnelle.

A Nantes, environ 44 % des jeunes ont un niveau collège et 48 % ont un niveau baccalauréat professionnel non validé. L'orientation dans ce dispositif se fait principalement par l'intermédiaire de la Mission Locale et d'un "coordinateur cité" qui fait du lien social entre les différentes associations et les jeunes. L'objectif est en effet d'aider des jeunes souvent à l'écart des institutions.

Si l'objectif est de parvenir à la maîtrise des savoirs de base : lire, écrire, compter, notions d'informatique, notions d'une langue étrangère, l'Ecole développe une pédagogie basée sur un accompagnement global, pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle. Pour arriver à ces objectifs, des travaux spécifiques sont réalisés sur la confiance en soi, la motivation, la construction du projet professionnel, le développement de l'autonomie, l'accompagnement social et l'individualisation des parcours (DARES, 2014).

Tout au long du parcours qui se déroule sur une durée de 9 mois à un an, un référent de l'école suit chaque jeune.

L'immersion en milieu professionnel est fondamentale dans la démarche. L'Ecole de la Deuxième Chance fonctionne principalement sur de la pédagogie de projet, elle met en place des activités avec des acteurs extérieurs (un travail a été fait avec un apiculteur par exemple). Cela amène à travailler sur les compétences clés. L'alternance entre entreprise et centre de formation permet également une véritable ouverture sur le monde. La formation doit être connectée à la réalité pour donner du sens aux apprentissages. Les stages en entreprise sont systématiques et inscrits dans un processus. Ils constituent la moitié du temps passé à l'E2C et visent à étayer le projet professionnel. L'acculturation vers l'entreprise passe par un accompagnement spécifique dans la préparation et la construction de l'arrivée en entreprise une formation préalable de sept semaines est dispensée pour apprendre les savoir-être en entreprises et les codes et postures attendus. Une fois les compétences acquises, les jeunes peuvent réaliser leur premier stage auprès d'entreprises partenaires de l'école. A l'issue du stage, un bilan est fait pour poursuivre ou non l'accompagnement, et si besoin pour adapter la suite du programme. Il faut au moins deux stages pour valider un projet professionnel solide.

L'E2C privilégie les liens étroits avec les acteurs économiques locaux, tant au niveau des Missions Locales et Pôle Emploi que du réseau d'entreprises du territoire. Des antennes sont d'ailleurs présentes en zone rurale pour remédier aux difficultés de mobilité des jeunes. A contrario, l'Ecole regrette de ne pas avoir plus de contacts avec le Conseil Régional et la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS). Le lien avec l'Education Nationale est étonnement distant, alors même que les jeunes

accueillis par l'École sont tous et toutes en situation de décrochage scolaire. Le droit au retour n'est donc pas activé en ce domaine. Les situations sociales des jeunes nous sont décrites comme difficiles : séquelles d'addiction, fragilité psychique et sociale, départs liés à la situation des parents, le jeune jouant alors le rôle de soutien familial. Ceci sans réel relais externe à l'École en capacité de traiter une partie de ses problématiques parasite de l'apprentissage.

Les Ecoles de la deuxième chance jouissent d'un label et d'une image attrayante au niveau national, tant pour les collectivités que pour les partenaires. Angers et Laval auraient d'ailleurs voulu mettre en place ce type de projet. Elles bénéficient en outre d'un multi-financement, public et privé, qui leur permet de stabiliser et pérenniser leur action.

Compte tenu du profil des jeunes au départ, les critères d'évaluation sont extrêmement délicats à construire. Améliorer la communication sur les résultats en termes de devenir des jeunes permettrait de mieux appréhender les apports de l'École et de l'immersion en entreprise dans l'autonomie et la responsabilisation des jeunes.

Ces expériences intéressantes nécessitent des évaluations pour mesurer, l'évolution du jeune, les résultats et le coût des actions.

4.3.3. Les " Ecoles de Production"¹ un dispositif à explorer

"Certains " élèves " ou " anciens élèves " ont une telle phobie scolaire, voire un rejet de tout système de formation, y compris par alternance, que seuls " le faire ", " la pratique " peut les convaincre " cent fois sur le métier " de remettre leur avenir professionnel. "

L'École de Production s'adresse donc à des jeunes de 15 à 18 ans. Son objectif est de faire accéder à un diplôme et à un métier des adolescents souvent en difficulté et/ou en décrochage scolaire. Ils peuvent ainsi participer, au sein même d'une école professionnelle, à une production industrielle vendue à des entreprises clientes.

- **Positionnement**

L'École de Production est une troisième voie à côté de celle de la formation scolaire à plein temps en lycée professionnel et celle de l'apprentissage. **L'École de Production n'est ni un lycée professionnel, ni un centre de formation par apprentissage, mais les deux à la fois** : elle permet d'apprendre en situation de production réelle pendant les deux tiers du temps (principe de l'apprentissage) et sans devoir alterner entre l'école et l'entreprise. L'élève reste au sein de l'école-entreprise pour la formation pratique et théorique. C'est en quelque sorte un apprentissage intégré.

- **Statut administratif**

L'École de Production est une école technique privée hors contrat, à but non lucratif. Ce type d'établissements, déclaré au Rectorat de l'Académie, prépare aux diplômes d'Etat : CAP, Baccalauréats professionnels...

¹ Actuellement la Fédération Nationale des Ecoles de Production (FNEP-www.ecoles-de-production.com) regroupe plus d'une quinzaine d'écoles principalement situées dans l'Est de la France.

NB : Voir annexes

- **Organisation pédagogique**

L'École de Production est gérée par une association de la loi de 1901 dont le conseil d'administration constitue l'exécutif de l'école. Il est important que cette association regroupe toutes les parties prenantes de l'école : collectivités territoriales, branche(s) professionnelle(s), entreprises engagées dans les formations de l'école, tutelle éducative, personnes physiques ou morales intéressées par le projet de l'école.

L'encadrement de l'école doit présenter des spécificités :

- la formation en atelier est assurée par des maîtres professionnels : il s'agit de personnes issues de l'entreprise, suffisamment expérimentées professionnellement, vivant leur tâche de formateurs comme une sorte de compagnonnage dans lequel savoir-faire et savoir-être apportent aux jeunes repères et exemplarité ;
- la formation générale est assurée par des enseignants en lien étroit avec les maîtres professionnels.

La pédagogie mise en œuvre part de la pratique pour aller à la théorie : " faire pour apprendre ". Cette pédagogie est également développée dans les matières générales. L'élève reçoit chaque semaine un enseignement général répondant à ses besoins révélés par le travail d'atelier (ex : la lecture difficile d'une consigne / une carence en calcul ou en géométrie / la non maîtrise de la proportionnalité / la traduction de commandes de machines exclusivement en langue anglaise, ...).

5. Autres solutions : le service civique, les chantiers

5.1. Le service civique

Il s'agit d'un dispositif pour favoriser l'engagement citoyen des jeunes en leur proposant, contre indemnisation forfaitaire, d'agir pendant 6 à 9 mois au sein d'une structure d'intérêt général (association, collectivité). Des missions collectives ou individuelles leur sont ainsi proposées, complétées par une formation citoyenne et le PSC1 ainsi que l'accompagnement par un tuteur issu de la structure d'accueil. L'Éducation Nationale s'en est saisi pour en faire un outil de la lutte contre le décrochage sur la base de deux formules :

- Le service civique à plein temps : cette formule permet à un jeune de réaliser un Service Civique à plein temps (comme les autres volontaires) tout en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé par l'Éducation Nationale. La nature du Service Civique, le choix de l'organisme d'accueil, la durée (entre 6 mois et un an), le temps de mission hebdomadaire (24 heures et plus) sont personnalisés en fonction du profil du jeune, afin de lui proposer ainsi un cadre adapté. En complément du tuteur nommé par la structure, l'établissement scolaire assure un suivi du jeune pendant toute la durée de son Service Civique.
- Le service civique combiné : cette formule fonctionne sur la base d'une alternance entre une mission de Service Civique et une formation au sein d'un établissement scolaire. Le jeune est en mission de Service Civique trois jours par semaine (soit environ 21h par semaine) et réalise des missions identiques et dans les mêmes conditions que celles d'un volontaire engagé à temps plein. Les deux autres jours, le jeune bénéficie d'un parcours personnalisé dans un établissement scolaire avec la MLDS. Chaque jeune dispose, comme dans le dispositif classique, d'un tuteur de sa structure d'accueil et d'un autre désigné au sein de l'Éducation Nationale.

Les services civiques ont souvent été plébiscités par les structures auditionnées. Ils permettent aux jeunes de s'engager, d'être et de se sentir utiles, d'être valorisés.

Le CESER a auditionné deux structures d'expériences coordonnant les services civiques à destination des jeunes décrocheurs : la Ligue de l'Enseignement des Pays de la Loire, au prisme de la FAL 53, et Unis Cité. Ces deux structures travaillent en partenariat avec l'Éducation Nationale et la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. Unis Cité a la particularité de bénéficier d'un financement important de fonds privés.

La Fédération des Amicales Laïques (FAL) présente l'intérêt d'être une fédération de 200 associations dont 25 associations autour de l'éducation à la citoyenneté. Ce lien habituel avec les associations de proximité est précieux pour la recherche des missions de service civique. Si elle n'est pas en lien direct avec les PSAD, elle travaille toutefois étroitement avec la MLDS et la Mission Locale.

La Ligue de l'enseignement propose le service civique combiné avec la MLDS. Le dispositif est soutenu par la Région (par le biais des appels à projets) et par les services de l'Etat (postes Fonjep). La collaboration avec la MLDS est très étroite avec des bilans réguliers. Chaque fédération s'est dotée d'une personne ressource qui coordonne l'ensemble du dispositif, assure la formation des jeunes et des tuteurs et garantit la qualité du parcours proposé aux jeunes. Cette notion de suivi est primordiale particulièrement dans le cadre des jeunes services civiques en situation de décrochage pour assurer un accompagnement global, car comme toujours le décrochage social va de pair avec le décrochage scolaire.

Dans le service combiné, l'objectif est le retour en formation initiale, mais il existe aussi dans les deux organismes un service à plein temps, accompagné par la Mission Locale pour les jeunes qui veulent directement accéder à l'emploi.

La Ligue de l'enseignement trouverait intéressant de développer des partenariats avec les collectivités, en intermédiation, qui sont un potentiel encore trop peu exploité. En complément de l'accompagnement des jeunes effectué par les fédérations, elles pourraient offrir des espaces de missions et donc d'inclusion sociale pour ces jeunes : services techniques, culturels, sociaux, sportifs des municipalités, etc. L'intermédiation est fondamentale pour que les jeunes ne se retrouvent pas dans des situations de substitution à l'emploi ou au stage mais aussi au regard des difficultés déjà évoquées d'absentéisme et d'hygiène de vie, chronophage dans l'accompagnement. A l'heure du service civique universel, la Région pourrait être un relai auprès des autres collectivités, souvent un peu désarmées.

Selon la FAL, il manque un parcours en amont du service civique, pour préparer les jeunes (connaissance des associations, formation en informatique sur les usages des réseaux sociaux, ...).

Unis Cité a une activité centrée sur le service civique. L'association a comme objectif de prendre des jeunes issus de la diversité (de toutes origines sociales, culturelles, de tous âges et de niveaux de diplômes différents) pour les faire participer ensemble à des activités d'intérêt général

Unis Cité " sélectionne " les jeunes qui entrent dans leur structure en restant vigilante sur le respect de l'égalité : notamment au niveau du sexe et de l'origine sociale. Tout ceci converge vers le développement d'une solidarité entre les jeunes.

De plus, la structure mène aussi un service combiné avec la MLDS. Le programme "Booster " a comme originalité de mélanger des mineurs décrocheurs et des jeunes plus âgés. Ils mènent ensemble des missions de terrain, en lien avec des publics bénéficiaires (visite à des personnes âgées isolées, distributions alimentaires aux plus démunis, ...) qui renforcent ainsi leur sentiment d'utilité. Ainsi, l'accompagnement est double. D'une part, à travers un programme pédagogique adapté en classe le jeune retrouve le goût d'apprendre. D'autre part, avec le service civique, il reprend confiance et motivation. Au vu des résultats déjà observés, le duo service civique/formation est tout à fait intéressant dans la lutte contre le décrochage scolaire.

Certains parents, financeurs, ou l'opinion publique dans sa globalité, semblent avoir une mauvaise représentation du service civique et de son utilité. La participation des collectivités, dans le soutien à la recherche de missions et à la formation des tuteurs concourrait à la légitimité de ce type d'actions.

Les services civiques rencontrent toutefois plusieurs difficultés. La première est liée au manque de places comparé à la forte demande. La volonté présidentielle de les développer offre toutefois une nouvelle perspective, et de grandes interrogations sur la faisabilité de sa mise en œuvre. Deuxièmement, dans les faits, les missions proposées en service civique ne sont pas adaptées et que rarement accessibles à un public peu ou pas diplômé, surtout quand il est mineur. Une grande partie des recrutements s'effectue chez les diplômés du supérieur (souvent de niveau Bac +3/Bac +5).

L'indemnisation, si elle est un des attraits de la mesure, aurait pu cependant poser problème dans le service combiné quand les jeunes retrouvent leurs co-disciples non rémunérés à la MLDS, mais ce n'est pas le cas.

Par contre, une Mission Locale nous a signalé que n'ouvrant pas de droits à l'emploi, on pouvait considérer que sous cet angle, "*le service civique faisait perdre du temps...*" Elle pose surtout la question de la reconnaissance réelle de la société sur le service rendu par ces jeunes.

Il n'en reste pas moins que les jeunes qui passent par le service civique sortent plus matures, a une meilleure assiduité, une posture plus adaptée, etc. Ils ont appris la solidarité et vécu la citoyenneté. Les résultats sont positifs : la plupart trouvent un sens à ce qu'ils veulent faire de leur vie et s'engagent dans un projet construit qui peut passer par la formation.

Ce dispositif qui fait consensus, nécessite une mobilisation des collectivités locales et de nombreux autres acteurs. Cette généralisation rend indispensable la sensibilisation des structures et la formation des acteurs.

5.2. Les chantiers éducatifs et d'insertion

Les chantiers éducatifs et d'insertion permettent de valoriser les compétences des jeunes par la mise en situation. Plusieurs structures utilisent ce mode de fonctionnement pour remobiliser ce public " décroché ", dont la première demande est bien de " travailler ".

Les chantiers éducatifs partent de ce que sait faire le jeune et non de ses difficultés. Ils donnent l'occasion de valoriser tout de suite ses connaissances, son savoir-être ou savoir-faire dans telle situation. Ils permettent de faire du collectif et de rompre avec une logique d'entretien. Le face à face avec l'adulte n'est pas toujours évident pour les jeunes. Là, le rapport aux adultes s'appuie sur le faire ensemble, qui permet aux éducateurs de discuter avec les jeunes du quotidien et ainsi, progressivement, d'aborder les soucis et les difficultés qui sont les leurs. Dans les chantiers éducatifs de la Prévention Spécialisée, les jeunes ont été rémunérés par les associations intermédiaires, mais cette possibilité n'existe plus pour les 16-18 ans.

Cependant, il peut être difficile de faire adhérer les stagiaires aux chantiers lorsqu'ils n'en voient pas le sens, ni les compétences qu'ils peuvent acquérir. "*Pourquoi faire de*

la peinture quand on veut travailler dans la petite enfance ?". Cela reste plus facile à comprendre lorsqu'il y a un lien avec leur projet. Les chantiers éducatifs développent également la solidarité, certains chantiers pouvant se faire dans le cadre d'actions humanitaires.

Il est d'autant plus regrettable que les chantiers de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) disparaissent les uns après les autres.

Les chantiers artistiques, comme par exemple la création d'un film, permettent la mise en œuvre des compétences transversales : s'organiser, se mettre d'accord, écrire, chercher des informations, etc. L'atelier slam, très pratiqué au sein des structures, démontre que certains jeunes font preuve d'une maîtrise du vocabulaire impressionnante et se révèlent dans leurs déclamations très personnelles. Au travers de l'expression orale se développe aussi l'estime de soi. Dernièrement, des " cafés philos " permettent d'apprendre à s'écouter, à argumenter avec des faits, etc. Ils sont animés par un responsable autre que celui du centre pour rendre la parole plus libre.

Les chantiers d'insertion mettent en situation de travail des personnes de faible niveau de qualification ou ne pouvant accéder directement à l'emploi dans une entreprise traditionnelle. Les actions permettent aux jeunes de faire émerger un projet professionnel en découvrant concrètement un environnement de travail et la réalité du métier.

Néanmoins, le risque avec le travail en mode projet est de perdre la vision globale du jeune et de son parcours. Il est nécessaire d'avoir une personne qui coordonne l'ensemble des actions et fassent du lien entre les différents intervenants.

Par ailleurs, il arrive que les jeunes ayant été rémunérés lors du chantier d'insertion ne souhaitent pas reprendre un parcours de formation avec un salaire moindre.

Il faut souligner l'importance de la case emploi pour revenir vers la formation. Les chantiers d'insertion ou les contrats aidés permettent d'obtenir un salaire, une indépendance et l'ouverture de droits au chômage ce qui facilite ultérieurement la reprise d'une formation. De même, la mise en situation permet de conserver une dynamique, favorable à une reprise d'activité (formation ou emploi).

Ce dispositif nécessite un maillage territorial, pour être en relation avec les acteurs les plus proches des jeunes. Le partenariat avec ces acteurs connaissant bien le public permettra de développer des chantiers et un encadrement adaptés aux demandes.

6. Le droit au retour en formation

(Extrait Décrets n°2014-1453 et n°2014-1454 du 05/12/2014)

Deux décrets parus au Journal officiel du 7 décembre 2014 précisent les conditions du droit au retour en formation pour tous les jeunes de 16 à 25 ans qui sont sortis du système scolaire sans diplôme ou sans qualification professionnelle.

Pour exercer ce nouveau droit, tout jeune de 16 à 25 ans, sans diplôme, peut demander un entretien avec un représentant du SPRO. Dans les 15 jours suivant sa demande, le jeune doit obtenir un entretien avec un conseiller du service public régionale d'orientation (CIO, Missions Locales, etc.) avec lequel il examinera toutes les possibilités de formation (scolaire, apprentissage ou formation continue) qui peuvent lui être proposées et choisira celle qui est la plus adaptée à son profil et à son projet. Si un délai d'attente est nécessaire avant le retour en formation, le représentant du SPRO organisera la prise en charge du jeune par un "établissement d'enseignement de proximité" lui fournissant un accompagnement personnalisé destiné à préparer son parcours de formation, jusqu'à son entrée effective dans la formation retenue.

Ce dispositif est complété par un second décret destiné aux jeunes de 16 à 25 ans qui ont un diplôme mais pas de qualification professionnelle et qui sont sortis du système éducatif. Ces jeunes bénéficient d'une prise en charge identique à celles des jeunes sans diplôme, dans la limite des places disponibles.

Ce droit au retour, dans sa mise en œuvre, suscite certes de l'espoir pour les jeunes concernés, mais soulève également quelques interrogations.

Tout d'abord, il faut rappeler que le retour en formation scolaire classique n'est pas possible, et pas souhaité, pour de nombreux jeunes. Certains ont rencontré de grandes difficultés qui les ont fragilisés et rendent les apprentissages plus délicats, ne leur permettant pas de retourner suivre une formation classique. Pour l'Ecole de la Deuxième Chance, qui est particulièrement confrontée à ce problème, la lutte contre le décrochage scolaire doit être axée sur l'insertion dans la vie sociale et professionnelle et non sur le retour dans l'univers scolaire et la recherche du diplôme.

6.1. Un accompagnateur dédié tout au long du parcours

" Pour exercer ce nouveau droit, tout jeune de 16 à 25 ans, sans diplôme, peut demander un entretien avec un représentant du SPRO ". Les CIO sont coutumiers de la prise en charge pour les retours en formation initiale, du fait de leur présence dans les établissements publics. Par contre, il n'en est pas de même pour les autres opérateurs du SPRO, pour lesquels une formation est à prévoir, mais surtout une mise en réseau avec les structures susceptibles d'accueillir ces jeunes.

6.2. Le retour en formation " classique ", en CFA, ou dans les programmes "Région"

Le retour dans la formation initiale à plein temps existe déjà mais ne peut pas répondre à la demande de tous les jeunes. Pour offrir le maximum de possibilités sur un territoire, les établissements de formation initiale doivent s'appuyer sur les réseaux constitués comme dans l'enseignement public, FOQUALE (Formation Qualification Emploi) pour mutualiser les places offertes dans le cadre du raccrochage ou dans l'enseignement privé.

Un contingent de places affectées à ces jeunes semble nécessaire pour ne pas avoir à improviser au fur et à mesure de l'arrivée des jeunes.

Les proviseurs rencontrés dans le cadre de cette saisine sont circonspects pour la plupart, en particulier dans les lycées professionnels utilisant des postes de travail industriels qui ne peuvent être démultipliés.

Les avis divergent également sur les possibilités et l'intérêt des mixages de publics, au vu des expériences déjà réalisées.

Le retour en CFA : on va retrouver pour ces jeunes les problèmes de validation de projet, de recherche de contrat et de financement de places.

Dans les formations Région : la problématique des places est prégnante, avant même d'accueillir les jeunes en retour en formation initiale : faut-il réserver des places dans les formations qualifiantes ? Faire des actions spécifiques ? Il pourrait être intéressant d'utiliser les ressources de l'Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA).

6.3. Une solution innovante qui a fait ses preuves

Dans les lycées 2^{ème} chance : l'expérience prouve que la demande est forte quand certaines conditions sont réunies. Il ne faudrait pas cependant que ce type de structure ne s'adresse qu'aux lycéens généraux mais puisse être proposé aux lycéens professionnels, comme cela existe en région Rhône-Alpes où c'est un réseau de différents types d'établissements qui peuvent accueillir les jeunes.

Ces types d'établissements, par leurs fonctionnements et organisations spécifiques, offrent aux jeunes la possibilité de reprendre et poursuivre dans la voie scolaire.

Les structures auditionnées dans le cadre de ce rapport ont mis en lumière l'importance pour les jeunes d'être sous statut scolaire, tout en étant dans un établissement qui ne reproduit pas à l'identique un lycée " classique ". Pour réussir, ces dispositifs reposent sur une équipe éducative et pédagogique motivée et volontaire. Ce dernier aspect est particulièrement important pour comprendre l'implication des personnels.

Du point de vue de la formation, elle privilégie une prise en charge globale du jeune avec un accompagnement individualisé et adapté à ses besoins et son projet. Afin de remobiliser des jeunes ayant connu une période de rupture, à la fois scolaire et sociale, il est nécessaire de tenir compte de leurs situations. Les lycées du soir et de la Nouvelle Chance "jonglent" alors entre organisation scolaire, au sens classique du terme, et moyens ajustés. Cet accompagnement personnalisé est d'autant plus facilité lorsque l'équipe pédagogique est restreinte, dédiée à ce dispositif et surtout fait preuve d'un engagement personnel important et d'une créativité permanente pour s'adapter aux groupes hétérogènes et fluctuants en nombre.

Ces jeunes ont souvent besoin d'une autonomie financière, qui les amène à s'absenter des cours. Or ils sont, dans notre région, sous statut scolaire. Au Mans, un partenariat avec une agence d'intérim est en cours pour trouver des emplois compatibles avec leur scolarité.

Toutefois, ces équipes sont elles aussi confrontées aux problèmes psycho-sociaux des jeunes, qu'il est parfois difficile de prendre en charge. Ces dispositifs supposent un certain niveau de motivation et d'autonomie. Ils ont besoin d'être encouragés et les enseignants n'hésitent pas à rappeler les jeunes par SMS ou téléphone, pendant plusieurs semaines, martelant leur confiance pour les faire revenir en cours lorsqu'ils sont en panne de motivation. *" Il faut toujours garder un fil avec les élèves, on considère que le jeune n'a pas une vraie volonté d'abandon, mais qu'il voit comme un mur devant lui".*

Le droit au retour est un vaste chantier à explorer qui nécessiterait une augmentation des places en formation professionnelle et un soutien aux lycées "nouvelles chances".

7. Conclusion et préconisations : une politique de mobilisation et de coordination locale

Au terme des rencontres avec 70 acteurs intervenant dans le repérage ou la prise en charge des jeunes sortis du système scolaire sans solution, se dégage l'urgence d'une évolution de notre système éducatif dans le sens d'une plus grande souplesse, de l'adaptation aux jeunes actuelles, de l'utilisation des nouvelles technologies et d'une ouverture vers l'extérieur. La société civile, dans toutes ses composantes, est partie prenante de la formation des élèves dans l'accueil pour la découverte des environnements économiques et sociaux. Elle peut aussi permettre aux jeunes de vivre des expériences utiles et valorisantes intégrées dans leur cursus.

La formation des enseignants doit intégrer la dimension éducative et pouvoir ainsi certes accompagner les découvertes des jeunes et leur redonner goût au savoir et plaisir d'apprendre, mais aussi leur permettre de devenir des citoyens sachant "vivre ensemble".

Le CESER recommande de mener une politique qui s'appuie sur trois axes : coordination, diversification, innovation.

Il faut, sur un territoire géographique à délimiter, mais qui pourrait être celui des Services Public Régionaux de l'Orientation (SPRO), organiser une coordination des acteurs pour établir un diagnostic des besoins et permettre le montage de projets transversaux.

Il faut en effet, pour répondre à la diversité des publics, une palette d'offres de stages, missions, chantiers de durées variables, mais souvent de courte durée, pouvant s'articuler dans un parcours avant l'entrée dans une action longue, qu'elle soit apprentissage ou action type "programme régional".

Les appels à projets, pour ce public jeune décrocheur, doivent abandonner la procédure "marchés publics" et expérimenter les possibilités du SIEG pour permettre plus d'innovations, une meilleure prise en compte des besoins d'accompagnement social et assurer une plus grande pérennité aux organismes et à leurs salariés.

L'innovation, dans les appels à projets eux-mêmes, doit aussi porter sur une ouverture, au-delà des organismes de formation, vers les associations, clubs de toutes sortes qui peuvent présenter des solutions d'accrochage des jeunes par des expériences valorisantes et socialement utiles.

La lutte pour le raccrochage demande une énergie humaine et financière importante pour faire faire aux jeunes un petit bout de chemin pour arriver à les insérer. De belles réussites, mais aussi des arrêts en cours de chemin. Les acteurs engagés dans ce combat sont d'un professionnalisme et d'un enthousiasme qui doivent être salués et reconnus au-delà de la précarité qui se développe. L'engagement des personnes et

des organismes auprès d'un public aussi difficile exige d'être relayé par des financements stables dans la durée.

Le CESER remarque que l'appellation "expérimentation" est rarement suivie d'une généralisation et que la pérennité des organismes ne peut s'appuyer sur une "course aux appels à projets". Il est important que la collectivité s'appuie sur un réseau de partenaires où la confiance est de mise sur le long terme.

Enfin, existent dans notre région, des financements privés déjà engagés aux côtés de plusieurs collectivités territoriales sur le champ de la formation. La lutte contre le décrochage appelle tous les acteurs de la société civile, aux côtés des pouvoirs publics, à s'unir pour mobiliser les financements et les énergies au service des jeunes qui ne demandent qu'à prendre leur place dans la société.

Le monde actuel exige de la performance, de plus en plus de qualifications. Il n'existe plus, à l'inverse de périodes antérieures, dans les entreprises de "postes doux" permettant de donner une place à des personnes en situation de fragilité, « non compétitives ». Pour tous les acteurs économiques et sociaux, offrir un avenir aux jeunes les plus éloignés de l'emploi constitue un véritable enjeu.

APPEL A PROJETS DE LA REGION

L'adhésion importante des établissements aux appels à projets de la Région dans le cadre du PAE ou dans celui spécifique au décrochage, montre l'intérêt de telles actions. Elles permettent aux équipes de s'interroger sur leurs pratiques et de trouver de nouvelles méthodes de travail.

Poursuivre le soutien aux PAE

- On ne saurait trop recommander de poursuivre la campagne de PAE qui par les différentes entrées proposées offrent de larges possibilités de découvertes de nouvelles compétences, de rencontres, d'expérimentations et par là même d'épanouissement et d'estime de soi.
- Développer les actions de valorisation des jeunes auprès des familles en associant les médias et en diffusant les films réalisés sur chaque projet.

Développer l'appel à projets "décrochage"

- Les CFA ne mesurent sans doute pas assez les ouvertures que pourrait leur apporter leur participation à ce type de projet. Un effort de communication est à développer en ce sens.
- La participation des associations agréées "éducation populaire" ne devrait-elle pas être accentuée ?

PLATEFORME DE SUIVI ET D'APPUI AUX DECROCHEURS (PSAD)

Elles associent tous les acteurs de la chaîne orientation-formation-insertion pour co-construire des solutions adaptées aux jeunes en rupture scolaire. Elles permettent une connaissance mutuelle des acteurs et des solutions conduites par les uns et les autres.

Cependant, il reste à amplifier la participation et l'investissement de tous les partenaires autour d'une animation fédératrice reconnue.

En outre, pour certains publics des solutions restent à trouver que ce soit pour les 16/18 ans ou les allophones. Leur prise en charge est cruciale. Elle demeure une difficulté récurrente des différentes structures auditionnées qui, par manque de moyens, se sentent démunies.

- Le fonctionnement des PSAD pourrait encore être amélioré par une participation effective des CFA aux cellules techniques et la mise à disposition des listes de jeunes qui sont inscrits dans ces centres entre juillet et novembre.
- Il conviendrait aussi de pouvoir faire mention du devenir de ces jeunes au-delà de la prise en charge décidée lors des cellules techniques de PSAD.
- Le maillage des acteurs est essentiel et des solutions innovantes peuvent naître de la configuration des PSAD. Les comités de pilotage, inscrits normalement dans le fonctionnement des PSAD, devraient être des lieux de concertation et de proposition. Cela nécessite une animation fédératrice, reconnue financièrement, de la part des responsables de PSAD. Donner un nouveau souffle aux comités de pilotage peut ainsi constituer une base pour faire travailler les autorités académiques et les collectivités territoriales, chefs d'établissement et les associations partenaires.
- Le SPRO pourrait aussi élargir au décrochage ses thèmes de travail, au besoin au sein d'une commission spécifique rassemblant les acteurs du décrochage.
- Le public qui pose le plus de problèmes aux PSAD sont les 16-18 ans, voire les moins de 16 ans, pour lesquels les solutions classiques n'ont pas résolu les problèmes. Il conviendrait de travailler, avec les autres collectivités locales et les associations sur des actions spécifiques à destination de ce public ou expérimenter des démarches innovantes de type "école de production".

Préconisations spécifiques pour la question des allophones :

- Impulser ou prendre sa place dans la constitution d'un pool institutionnel et associatif pour recenser et mettre à plat ce qui existe et construire un ensemble cohérent de propositions à destination des différents types de jeunes. Il est en effet difficile de lire le maillage d'ensemble de toutes les associations intervenant dans ce domaine.
- Soutenir les Pôles d'Insertion Allophones par un soutien à l'investissement en matériel informatique et logiciels adaptés.
- En fonction des remontées des besoins des PSAD, démultiplier les actions à destination des allophones dans le programme d'offre de formation régional.
- Œuvrer à la mise en place d'une structure qui reprendrait les missions du Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations (FASILD).

MISSIONS LOCALES

Les missions locales constituent une des premières portes d'entrée dans les dispositifs de repérage et d'accueil des jeunes. Ce sont des acteurs reconnus par tous et bien implantés localement, permettant ainsi de développer des partenariats privilégiés. Cependant, elles manquent de moyens pour accompagner de manière globale ce public sur le long terme.

- Eclaircir le rôle des différents acteurs sur le champ de l'accompagnement social pour les jeunes les plus en difficulté : les freins à l'entrée en formation ne peuvent être levés simplement par l'accompagnement individualisé des Missions Locales.
- Définir l'articulation et la mise en synergie entre la Garantie Jeunes et les autres dispositifs, en particulier les Nouveaux Parcours de Réussite.
- Développer les permanences en CFA et dans les actions à destination des publics jeunes en rejet de l'école.

MISSIONS DE LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE (MLDS) ET MISSION D'INSERTION DES JEUNES DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE (MIJEC)

Elles, les MLDS et MIJEC, jouent un rôle essentiel, à l'intérieur des établissements publics et privés, au repérage et à l'accompagnement des jeunes en situation de décrochage, à la mobilisation des acteurs-ressources pour trouver des solutions innovantes.

- Soutenir les ensembles qui permettent de mettre à disposition des sas, des formules souples, des espaces de respiration pour les éventuels décrocheurs via une structure intégrée au lycée (MLDS, MIJEC, CFA, Greta, lycée Nouvelle Chance, classe atelier...).
- Promouvoir des partenariats entre établissements de nature différente pour offrir une palette de solutions mixtes parallèles ou allers et retours.

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS

L'apprentissage est l'objet d'une intense mobilisation, tant dans les souhaits des jeunes que dans les demandes des entreprises, la recherche pédagogique des formateurs et l'importance des sommes en jeu. La lutte contre les ruptures de contrat, passe par : la découverte des métiers en amont, l'accompagnement social, la formation des acteurs, l'intégration dans l'entreprise.

Avant l'entrée en CFA permettre la connaissance du métier et du statut d'apprenti :

- S'associer aux initiatives qui incitent les entreprises à faire découvrir leurs espaces de travail, observer les postes, dialoguer avec les salariés au travers de stages à développer à tous les niveaux et en particulier au lycée général.
- Soutenir de manière pérenne les entités qui œuvrent pour la découverte des mondes professionnels, en particulier en finançant les déplacements sur tout le territoire pour permettre l'égalité de traitement entre les jeunes ruraux et urbains.

- Développer et faire connaître les possibilités de période d'observation en entreprise pendant les vacances pour découvrir les métiers, en particulier grâce à une convention signée entre les parents et l'entreprise dans les conditions prévues par l'article L332-3-1 du code de l'éducation (créé par la loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011).
- Développer en CFA les plateformes de découvertes qui permettent aux collégiens et autres futurs apprentis de découvrir plusieurs métiers, les réalités et l'environnement du CFA.

A l'entrée au CFA :

- Affiner le recrutement et les appariements en s'appuyant sur les expérimentations en cours.

Lutter contre les ruptures en cours de contrat :

- Affiner la catégorisation des ruptures en s'appuyant sur le savoir-faire du CFA BTP 85.
- Abonder les fonds sociaux pour la prise en charge des jeunes migrants.
- Généraliser et prendre en compte l'expression régulière des jeunes sur leur vécu en entreprise et en CFA.
- Développer un vaste plan de formation des maîtres d'apprentissage en s'appuyant sur les branches professionnelles et les partenaires sociaux.

Favoriser les partenariats extérieurs :

- Ouvrir le programme de formation des acteurs de l'alternance aux professeurs de Lycée Professionnel et intervenants dans les Nouveaux Parcours de Réussite.
- Poursuivre l'expérimentation d'accueil en CFA des jeunes de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire qui n'ont pas trouvé d'employeur sur un projet validé.

NOUVEAUX PARCOURS DE REUSSITE

Les NPR, à destination des jeunes demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, reposent sur un projet pédagogique sur mesure, alliant à la fois accompagnement social et psychologique et acquisition de premières expériences professionnelles. Ils s'appuient sur un pilotage et une coordination de tous les acteurs intervenant auprès du jeune. Cependant, certaines limites ont été soulevées qui nécessiteraient une amélioration du dispositif, moins sélectif et avec un autre mode de contractualisation.

Trop peu de jeunes peuvent accéder à ces actions, la plupart du temps parce qu'ils ne remplissent pas les critères en termes de freins non résolus. Les contraintes du cahier des charges obligent à agir en fonction d'objectifs quantitatifs et donc de sélectionner alors que tous devraient avoir une chance.

Il apparaît donc nécessaire d'imaginer autre chose avant ces actions.

1 Un parcours en étapes avant l'entrée en NPR basé sur une analyse des besoins par territoire et réalisé par une instance de coordination locale de la lutte contre le décrochage.

Il faut en effet, pour répondre à la diversité des publics, une palette d'offres de stages, missions, chantiers de durées variables, mais souvent de courte durée, pouvant s'articuler dans un parcours avant l'entrée dans une action longue, qu'elle soit apprentissage ou action type "programme régional". Ce type de parcours fait appel à plusieurs financeurs : Etat, Collectivités territoriales, partenaires sociaux, fondations, entreprises, etc.

Une coordination est donc nécessaire au sein d'une instance locale, sorte "d'observatoire local du décrochage" qui pourrait s'appuyer sur des organisations déjà existantes, PSAD, SPRO, ou à définir et procéderait à une analyse des besoins par territoire.

Dans ce cadre, la Région pourrait jouer son rôle par un appel à projets spécifique, accessible à des partenaires très divers (y compris organismes d'accompagnement, associations, clubs sportifs...) pour développer des actions proposant des missions ou des expériences à des jeunes en amont des autres appels d'offres, à l'instar de ce que fait la Région Rhône-Alpes.

2 Faire évoluer les Nouveaux Parcours de Réussite :

- avec des formules plus souples sur les durées de parcours, les possibilités d'allers et retours dans la formation, le temps en entreprise.
- en repensant les exigences en matière d'accompagnement social dans le projet lui-même dans son ensemble, dans la constitution des groupements (avec des organismes spécialistes des problèmes psychologiques et des conduites addictives), dans l'articulation avec les Missions Locales. L'expérience des organismes dans la prise en charge de ce type de public doit être un critère primordial.
- en glissant du Marché Public au contrat de mandatement (Service Économique d'Intérêt Général) qui aurait pour avantage de permettre :
 - une sécurisation des organismes
 - une meilleure coordination des acteurs sous forme de groupements par exemple
 - une capacité des acteurs à se concentrer plus fortement sur l'articulation pédagogique et la notion de parcours.

3 Rechercher les modalités ou construire un véritable outil qui permette les financements croisés publics et privés

- Organiser des rencontres entre financeurs publics et privés, indépendamment des opérateurs pour définir les modalités d'engagements réciproques.

4 Approfondir l'évaluation des dispositifs :

- Monter un groupe de travail avec les opérateurs pour définir des indicateurs pertinents, qualitatifs et ensuite effectuer un vrai contrôle des opérateurs, en particulier sur le devenir des jeunes.
- Insister dans les appels à projets sur le devenir des jeunes à l'issue des dispositifs et le nécessaire retour auprès des partenaires.

L'EPIDE ET L'ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE

A côté des actions déployées par le Conseil régional existent deux établissements différents, l'EPIDE et l'Ecole de la Deuxième Chance, avec des pédagogies alternatives, intéressantes qui méritent d'être soutenues et évaluées dans la durée pour améliorer encore la réponse en termes d'insertion.

- Pour éviter un fonctionnement pas trop autarcique, encourager l'intégration et la collaboration des deux écoles avec l'Education nationale, les réseaux prescripteurs, les entreprises et les collectivités territoriales.
- Favoriser une politique d'hébergement, prioritairement l'internat, répondant aux attentes et aux besoins de certains jeunes et de leurs familles.
- Conjuguer la double exigence, de cadrage et de souplesse en pédagogie dans les actions pour ce type de public. Saisir la proposition de l'EPIDE de prendre des jeunes 16-18 ans pour un parcours probatoire centré sur les savoir-être et savoir-faire de base.
- Demander aux écoles d'assurer un suivi post-formation et d'en rendre compte, auprès de leurs partenaires institutionnels et économiques, autant pour se faire connaître que pour éclairer les politiques publiques.

SERVICE CIVIQUE

Cette possibilité d'utilité sociale offerte aux jeunes est un moyen particulièrement pertinent pour redonner confiance et estime de soi à des décrocheurs. Les politiques de développement mises en place doivent être poursuivies.

- Accompagner les structures et former les tuteurs amenés à accueillir les jeunes en service civique avec une focale sur la problématique du raccrochage.
- Développer l'intervention des financeurs publics et en particulier le Conseil régional pour soutenir une mesure qui fait consensus
- Travailler avec les organismes et la Direction Régionale Jeunesse Sports et Cohésion Sociale (DRJSCS) pour imaginer en amont des modules préparatoires à l'entrée en service civique
- Mobiliser les collectivités locales, pour qu'elles se saisissent du dispositif "service civique décrochage" (Cf. : convention Région/service civique)
- Proposer des services civiques dans les établissements scolaires et les Centres de Formation d'Apprentis dépendant de la Région

LES CHANTIERS

Cette modalité de mise en situation pratique correspond aux besoins spécifiques de certains jeunes, mais la cohérence des parcours nécessite une coordination à l'échelle d'un territoire.

- Travailler au maillage territorial pour être en relation avec les acteurs les plus proches des jeunes.
- Inventer des formules souples d'accueil des jeunes.
- Développer les chantiers courts adaptés aux demandes des jeunes, mais avec un encadrement adapté.

DROIT AU RETOUR EN FORMATION :

Cette nouvelle possibilité d'acquisition des diplômes correspond à une réelle demande de la part de jeunes souhaitant reprendre des études, mais avec une pédagogie tenant compte de leur parcours antérieur et de leur situation sociale et personnelle. C'est pour les enseignants et formateurs une véritable occasion d'innover.

1 Soutenir ces lycées symboles et pièces maîtresses du droit au retour en formation :

- à partir d'un diagnostic des besoins et du profil de l'équipe pédagogique : il n'est pas certain que la demande soit la même sur tous les territoires. Le projet, l'équipe, les locaux doivent être attractifs et soutenus par la hiérarchie de l'établissement. Les difficultés de recrutement du micro-lycée de Laval montrent que ce type de projet n'attire pas automatiquement des jeunes décrocheurs,
- par un financement de fonctionnement et d'équipement comme pour les autres lycées,
- en proposant des services civiques dans les établissements pour ces jeunes,
- en étudiant les différentes modalités d'indemnités, y compris la Garantie Jeunes, pour aider ces jeunes sur le plan financier,
- en proposant un partenariat avec le Rectorat et les Directions diocésaines pour en faire un vrai réseau "Nouvelle chance" réunissant les propositions complémentaires des réseaux publics et privés sur le territoire sans omettre d'intégrer les lycées professionnels.

2 Augmenter le nombre de places dans les formations "Région"

PRECONISATIONS A DESTINATION DE L'EDUCATION NATIONALE

- Les personnes auditionnées sont unanimes, elles considèrent que l'absentéisme scolaire est une manifestation explicite du décrochage. De la réactivité des éducateurs, dans le traitement de l'absentéisme en lien avec la famille, dépend très largement l'évolution de la situation du "décrocheur potentiel".
- Il faut privilégier toutes actions de prévention du décrochage à une exclusion pure et simple dans le cadre d'un conseil de discipline.

- Ouvrir la question de la validation "des expériences de vie" (VAE Vie) en les intégrant tout au long de la scolarité par exemple dans une forme de validation originale pour le brevet des collèges ou autre diplôme.
- Doter chaque lycée professionnel ou réseau de lycées professionnels publics et privés de quelques places disponibles pour accueillir des élèves titulaires d'un CAP et qui veulent entrer en première Bac pro à 17 ans.

ELABORER UN SCHEMA REGIONAL DU "RACCROCHAGE" :

La double compétence dont a hérité récemment la Région en matière d'orientation (SPRO) et de décrocheurs (coordination et animation des PSAD) justifie pleinement l'ouverture par le Conseil régional d'un grand chantier d'élaboration d'un schéma régional du « raccrochage » pour la réussite de toutes les personnes en situation de décrochage.

En amont de la rédaction du cahier des charges qui incombe à la Région, le CESER se permet de formuler les différents points incontournables dans ce type d'étude :

1. Recensement et état des lieux de tous les acteurs publics et privés du décrochage sur le territoire régional

2. Enjeux et principes fondamentaux :

- l'enjeu de la mise en synergie des acteurs publics et privés, au plus près des besoins du territoire, en veillant à la pertinence de l'organisation territoriale à construire à partir du SPRO ou des PSAD.

Cette mise en synergie doit aller au-delà des acteurs institutionnels dans le temps scolaire permettant aux associations à caractère éducatif de contribuer, en collaboration avec les enseignants, les formateurs et les parents, au traitement des différentes formes diverses et variées et toujours très personnalisées du « décrochage ».

L'élaboration et la conduite de projets communs d'actions éducatives dans le temps scolaire et hors-scolaire seraient assurément une illustration concrète de cette collaboration.

- La mise en œuvre des enjeux et des principes complémentaires de subsidiarité et de proximité à tous les niveaux.

En outre, la maîtrise des savoirs et compétences de base (lire, rédiger, calculer... intégrant l'outil numérique) nous semble une condition nécessaire dans la réussite de l'insertion professionnelle et sociale de toutes opérations de « raccrochage ».

3. Missions et objectifs opérationnels

A titre d'exemples :

- Mission d'observation et d'études des affectations de sortie de classe de troisième, à n+1, n+2, n+3.
- Constitution d'un groupe de travail ayant pour objet l'évaluation des "classes mixtes" en lycée professionnel faisant "cohabiter" des élèves de lycée et des apprentis. Cette proposition a été formulée à plusieurs reprises par le Président du Conseil régional.

4. Pilotage et animation du schéma

L'animation devrait intégrer une politique dynamique de mutualisation et d'échanges, en partenariat avec la formation initiale :

- en approfondissant d'abord les rencontres entre les participants ayant répondu l'appel à projets "décrochage",
- en ouvrant le dispositif de formation des acteurs de l'alternance : enseignants de LP, formateurs de CFA et des différents organismes accueillant les jeunes,
- en permettant dans des sessions dédiées, le partage d'expériences (comme sur les modalités de recrutement en CFA et la collaboration avec les familles et les maîtres d'apprentissage) et la construction commune de modules de formation,
- en organisant des « Forums Nouvelle Chance » pour faire connaître les innovations pédagogiques dans les différents dispositifs.

5. Plan de financement pluriannuel (3-5 ans)

6. Résultats attendus et critères d'évaluation

Synthèse

En parallèle au Service public régional d'orientation (SPRO), la loi du 5 mars 2014 a confié aux Régions une compétence nouvelle : la coordination et l'animation des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD). Celles-ci relevaient auparavant de l'Education nationale.

Dans le cadre de cette nouvelle mission, les Pays de la Loire ont mis en place un important dispositif de réflexion : consultation des directeurs des 16 PSAD, concertation avec les Conseils départementaux et les Intercommunalités, travail de « design de politique publique », consultation des associations de parents d'élèves.

Le travail du CESER complète celui mené par les services de la Région en répondant à deux questions :

- *les conditions locales de réussite pour apporter des solutions les plus appropriées aux jeunes sortis du système scolaire sans qualification : dans quelle mesure la société civile peut être mobilisée en appui ou non des dispositifs publics existants ?*
- *les enseignements à tirer des initiatives de type " nouveaux parcours de réussite", "école de la 2ème chance", " service civique" et l'impact à attendre de la mise en œuvre du droit au retour en formation initiale, prévu par la loi du 4 mars 2014.*

Portrait du décrochage

On entend par « décrocheur » scolaire un jeune qui quitte un système de formation initiale sans avoir obtenu de diplôme de niveau V (BEP ou CAP) ou de niveau supérieur (baccalauréat). Cette définition française recoupe largement celle retenue par l'Europe sous le terme de NEET : « Not in employment, education or training ».

Le taux de décrocheur n'a cessé de baisser depuis les années 1970. Le décrochage scolaire est devenu une préoccupation à partir du moment où sortir du système scolaire sans diplôme est devenu non seulement un problème éducatif mais aussi politique, social et économique.

Le décrochage est le résultat d'un parcours combinant de nombreux facteurs qui se nouent et s'enchaînent de manière relativement singulière pour chaque élève : situation familiale, image de l'école, lacunes d'apprentissage, mauvaise orientation et orientation par défaut, manque de motivation, absence d'estime de soi, problèmes relationnels, addictions, etc.

Avec 13,5% de décrocheurs en 2011, l'Europe souhaite baisser à moins de 10% le taux de sortie précoce du système scolaire d'ici 2020. Ce taux est de 11,6% en France. Pour pallier cette difficulté, a été adopté en 2014 un "plan pour vaincre le décrochage scolaire".

En Pays de la Loire, en 2011, 27 000 jeunes étaient sortis du système scolaire sans qualification (9% des 18/24 ans). La Région s'est depuis plusieurs années saisie du problème en lançant des "appels à projets décrochage" ou en l'incluant dans son offre de formation (nouveaux parcours de réussite, Je m'oriente...). Malgré une situation moins défavorable pour la région, l'INSEE a mis en lumière des territoires plus à risques.

Les facteurs de décrochage

1 / Un système de formation encore inadapté : Le système éducatif actuel reste trop replié sur lui-même et ne s'ouvre pas assez à l'extérieur (parents, associations, entreprises etc.). De même, il ne s'adapte pas suffisamment à la diversité des parcours des jeunes : on assiste à une éducation de masse.

2 / L'importance de l'orientation : Elle est un facteur majeur du décrochage. Elle peut s'effectuer soit par non-choix (orientation subie), soit en raison d'un manque de places ou d'offres de formations sur un territoire.

3 / La carte des formations, un enjeu majeur : Certains secteurs géographiques et/ou professionnels manquent de places. Les problèmes de mobilité rencontrés par les jeunes accroissent les difficultés d'affectation. Les jeunes sortants de CAP à 17 ans pâtissent particulièrement du manque de places. Ils sont trop jeunes pour entrer sur le marché du travail.

4 / Un apprentissage dépendant de la crise économique et des représentations des jeunes : Le contexte économique actuel freine certaines entreprises à s'investir dans la formation d'apprentis (difficultés financières, problème de la réglementation, volonté de favoriser les stages longs plutôt que courts etc.). De plus, un travail est à mener sur la représentation qu'ont les jeunes de l'apprentissage et des métiers, souvent en décalage avec la réalité.

5 / La formation des enseignants à revisiter : Les enseignants sont souvent dépassés par les problèmes psycho-sociaux de leurs élèves. Leur formation doit prendre davantage en compte cet aspect. Elle est trop centrée sur la didactique des disciplines et n'intègre pas assez la dimension éducative et d'animation de groupe. Un accompagnement extérieur et des échanges de pratiques entre tous les acteurs éducatifs et pédagogiques est également à privilégier. Si les dispositifs de raccrochage reposent sur un noyau de formateurs motivés et investis, cela pose la question de la pérennité de ces actions à leur départ. L'appel à projet régional est un bon support pour mutualiser les pratiques innovantes mais elles ne sont pas assez visibles.

6 / Le manque de contacts avec les familles : Il est difficile de mobiliser les familles dans les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire. Or, leur participation reste une condition essentielle pour la réussite de la remédiation. Mais l'école fonctionne sur un modèle unique dans lequel les familles avec des parcours différents ne se retrouvent pas. Le système éducatif doit s'ouvrir et mieux les accompagner.

La mobilisation du système éducatif pour prévenir le décrochage

1 / Des plans successifs de l'Etat contre le décrochage : Le plan " *Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire* " de 2014 met l'accent sur l'association des parents, la formation des enseignants, le développement du numérique, les alliances avec des partenaires extérieurs, le droit au retour en formation, la flexibilité des formations, etc.

2 / Une voie spécifique : les Maisons Familiales Rurales (MFR) : Par leur organisation, elles impliquent fortement les familles et les maîtres d'apprentissage. Basée sur l'alternance et l'internat, cette voie est riche d'expériences auprès des jeunes peu attirés par l'environnement scolaire classique.

3 / L'implication des partenaires extérieurs à l'école. Par exemple :

- Les classes et ateliers relais ont pour objectif d'aider à élaborer un projet personnel, pendant une période de transition.
- Le soutien scolaire dans les familles par l'AFEV
- Les classes lecture-écriture (CLE) ont pour objectif d'aider des jeunes en difficulté à la maîtrise du français et de l'écrit.
- Acc'San 44 : Cette expérimentation vise à offrir aux collégiens une alternative aux exclusions temporaires, en les accompagnant lors de cette période.
- Les mini-entreprises : "Entreprendre pour Apprendre" propose à des élèves de 3ème de créer une mini-entreprise et de la faire vivre pendant une année.
- Le projet : " Jeune Envie Motivation " par Escalade Entreprises en Sud Loire : Cette association d'entreprises propose à des collégiens décrocheurs des activités et un parrainage qui ont pour objet de favoriser l'estime de soi et la découverte de leurs compétences.

Le repérage du décrochage et la remédiation

1 / Les Plateformes de Suivi et d'Accompagnement des Décrocheurs (PSAD) associent tous les acteurs de la chaîne orientation-formation-insertion pour co-construire des solutions adaptées aux jeunes en rupture scolaire. Pour le public des 16-18 ans et des allophones elles restent démunies.

2 / Les Missions Locales, pivot de la prise en charge, sont des acteurs reconnus par tous et bien implantés localement. Cependant, elles manquent de moyens pour accompagner de manière globale (notamment sociale) le public décrocheur sur le long terme. Il est nécessaire d'améliorer la concertation avec les structures de formation. De plus, certains partenaires peuvent avoir le sentiment de devoir faire face à une multitude de dispositifs pour "faire entrer les jeunes dans des cases".

3 / La Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) et la Mission d'Insertion des Jeunes de l'Enseignement Catholique(MIJEC) ont été créées pour participer à l'intérieur des établissements à la lutte contre le décrochage scolaire au travers du repérage, de l'accompagnement et de la mobilisation des différents acteurs.

La MLDS mène actuellement une expérimentation avec des Centres de Formation d'Apprentis permettant à des jeunes qui n'ont pas trouvé d'employeur mais ont un projet validé d'être accueillis en CFA. Une seconde expérimentation est conduite dans le cadre du service civique combiné avec Unis-Cité et la Ligue de l'Enseignement. Dans un objectif de retour en formation, les jeunes sont trois jours par semaine en service civique et deux jours à la MLDS pour une remise à niveau.

4 / Les CFA sont une alternative au système classique de formation et une voie de réussite pour de nombreux jeunes. La lutte contre les ruptures de contrat d'apprentissage passe par un travail préparatoire sur la représentation des métiers, par un investissement dans le recrutement, l'association des familles, la bonne intégration dans l'entreprise et un accompagnement global auprès du jeune.

Des initiatives innovantes de "raccrochage"

Des dispositifs existent sur les Pays de La Loire pour accueillir de jeunes adultes (de 16 à 30 ans) sans emploi, non qualifiés et en difficulté d'insertion. Tous proposent une pédagogie hors des schémas scolaires classiques associant deux dimensions – la formation et l'accompagnement socioprofessionnel – pour permettre la prise en charge globale du jeune et ainsi le préparer à accéder à un emploi ou à une formation qualifiante. Cette pédagogie s'appuie sur une forte alternance entre l'entreprise et l'organisme de formation. Elle place au cœur de son intervention l'apprentissage des savoirs de base. Leur point commun est de mobiliser et fédérer plusieurs acteurs d'un territoire autour du projet et notamment les entreprises locales.

1 / Les Nouveaux Parcours de Réussite (NPR) : C'est un dispositif de formation professionnelle continue organisé par la Région depuis 2013 qui se déroule sur 7-8 mois. Les jeunes reçoivent une rémunération versée par Pôle Emploi ou par la Région.

2 / Les Parcours deuxième chance de la Maison départementale de l'emploi et du développement économique de Vendée. Le dispositif s'appuie sur un comité de pilotage décisionnel qui rassemble des partenaires institutionnels (organismes de formation, collectivités et entreprises) ; sur un comité de pilotage opérationnel par parcours ; et sur un responsable opérationnel pédagogique qui coordonne et assure la cohérence du parcours. Pour motiver les jeunes, le permis de conduire leur est financé. Ils reçoivent également une indemnité (allant de 130€ à 400€ par mois) pendant leur stage.

3 / Les actions des Apprentis d'Auteuil. Cette fondation reconnue d'utilité publique vient en aide à plus de 27 000 jeunes et familles en France et à près de 20 000 jeunes à l'international. Elle développe un ensemble de programmes éducatifs et des formations en collège et lycée, en apprentissage ou via des formations professionnelles. Les Centres de formation d'AFC (Auteuil Formation Continue)

proposent aujourd'hui des actions de formations sur les Pays de la Loire, telles que : "Réussir Vendée", "Réussir Angers", les "Jardiniers d'Auteuil".

- **Réussir Vendée** : A l'initiative d'un groupe de cinq entrepreneurs, le dispositif est financé intégralement par des fonds privés. La durée du parcours est de cinq mois et demi, dont une moyenne de huit semaines en entreprise. Cette période est variable selon les profils des jeunes. Ainsi ceux en grandes difficultés peuvent réaliser des stages plus courts, effectuer des allers et retours dans le dispositif. Les stagiaires ont des bourses de soutien.
- **Réussir Angers** : Ce dispositif est destiné à des jeunes issus principalement des quartiers prioritaires de la ville d'Angers. Le challenge est l'obtention du permis de conduire qui donne l'occasion de travailler les compétences transversales et de base en pédagogie active.
- **Jardiniers d'Auteuil** : Il s'agit d'une action de pré-qualification autour des métiers du maraîchage biologique et des travaux paysagers. La formation est indemnisée. La valorisation de leur travail s'effectue à travers des concours, une remise de diplôme ou l'enseignement à des collégiens de ce qu'ils ont appris.

4 / L'Établissement public d'insertion de la Défense (EPIDE), construit à l'origine sur le modèle des "classes" militaires, repose sur le principe du volontariat et de l'internat. Le recrutement se fait en priorité dans les quartiers défavorisés. Les personnels de l'EPIDE s'engagent dans toutes les phases de l'accompagnement : du soutien scolaire à l'accompagnement dans la vie de tous les jours. L'objectif de l'institution est de montrer aux jeunes qu'ils sont capables d'apprendre et de progresser.

5 / L'École de la deuxième chance (E2C) : L'objectif est de parvenir à la maîtrise des savoirs de base pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle. Un accompagnement global du jeune est mis en place. La formation doit être connectée à la réalité pour donner du sens aux apprentissages. L'immersion en milieu professionnel (à travers des stages), grâce à des partenariats solides avec les acteurs du territoire, est donc fondamentale.

6 / Les " Ecoles de production" présentes dans l'Est de la France sont un dispositif qui mérite d'être exploré. Leur objectif est de faire accéder à un diplôme et à un métier, des adolescents souvent en difficulté et/ou en décrochage scolaire. Ils peuvent ainsi participer, au sein même d'une école professionnelle, à une production industrielle vendue à des entreprises clientes.

7 / Le service civique favorise l'engagement citoyen des jeunes en leur proposant, contre indemnisation forfaitaire, d'agir pendant 6 à 9 mois au sein d'une structure d'intérêt général (association, collectivité). L'Education nationale s'en est saisie pour en faire un outil de la lutte contre le décrochage sur la base de deux formules : le service civique à plein temps et le service civique combiné qui alterne une mission de service civique et une formation au sein d'un établissement scolaire.

8 / Les chantiers éducatifs et d'insertion permettent de valoriser les compétences des jeunes par la mise en situation. On distingue trois types de chantiers : les chantiers éducatifs qui donnent l'occasion de valoriser tout de suite ses connaissances, son savoir-être ou savoir-faire ; les chantiers artistiques (création d'un film, slam etc.) qui permettent la mise en œuvre de compétences transversales ; et les chantiers d'insertion qui mettent en situation de travail des personnes de faible niveau de qualification ou ne pouvant accéder directement à l'emploi dans une entreprise traditionnelle.

Les chantiers éducatifs et d'insertion nécessitent un maillage territorial, pour être en relation avec les acteurs les plus proches des jeunes. Le partenariat avec ces acteurs connaissant bien le public permettra de développer des chantiers et un encadrement adapté aux demandes.

Les leçons à tirer de tous ces dispositifs

1 / Des projets pédagogiques sur mesure :

- **Le recrutement** : Il repose sur une double contrainte, la forte volatilité des jeunes et un cahier des charges qui leur demande d'avoir levé de nombreux freins avant l'entrée.
- **Un besoin de cadrage et de stabilité** : Ce public a besoin de stabilité, du point de vue des règles proposées et de l'environnement qui l'entoure. Un éloignement géographique temporaire du domicile familial peut être bénéfique.
- **Une pédagogie qui prend le jeune dans sa globalité** et tient compte de son projet personnel : Il est nécessaire de donner du sens aux activités qui lui sont proposées en faisant du lien entre les savoirs théoriques et les savoirs pratiques. L'accompagnement social et psychologique est une responsabilité collective qui présuppose la participation de tous.
- **Un travail sur l'estime de soi** : l'enjeu de la confiance. Ce travail s'effectue via des activités sportives ou culturelles (théâtre, slam etc.). L'instauration d'une relation de confiance entre l'adulte et le jeune est essentielle pour le bon déroulement du parcours.
- **Le permis de conduire** : un objet pédagogique particulièrement adapté. Il offre l'occasion de travailler les compétences transversales et de base. Il est également important pour résoudre les problèmes de mobilité des jeunes.

2 / L'accompagnement social et psychologique dans un travail d'équipe :

L'accompagnement doit être global et réactif face aux situations de jeunes qui peuvent être complexes. Il implique donc une coordination, une médiation entre tous les acteurs autour du jeune : rencontre avec des organismes ou des associations, interventions de psychologues et de coaches etc.

3 / La mobilisation des acteurs économiques pour donner une seconde chance via un parcours professionnel : L'enjeu pour l'ensemble de ces dispositifs est de donner du sens à l'apprentissage des savoirs et aux actions conduites. L'alternance entre l'entreprise et le centre de formation permet cette connexion avec la réalité de terrain.

- L'intervention des entreprises dans la lutte contre le décrochage scolaire : Les entreprises restent nombreuses à s'investir dans une démarche à la fois citoyenne et sociale, mais aussi d'intérêt économique. L'intervention des entreprises revêt plusieurs formes : la prise en charge de stagiaires ou d'apprentis, la participation aux jurys de sélection à l'entrée des dispositifs, les mécénats de compétences ou les mécénats financiers. Les entreprises viennent principalement en appui de dispositifs existants, mais n'en sont que très rarement à l'initiative.
- Un besoin d'entreprises " encadrantes " pour le premier stage : Les premiers stages sont déterminants pour la réussite des jeunes. Ils doivent être faits avec des entreprises " encadrantes " qui acceptent de recevoir des jeunes distants de l'opérationnalité immédiate en étant au courant de leur parcours. En amont du premier stage, un travail sur les compétences sociales de base doit être mené.
- Un renforcement nécessaire de ce partenariat : Plusieurs structures ont mentionné l'intérêt des " missions économiques " ou des " animateurs de développement économique " pour fédérer les entreprises, créer des espaces d'échanges et animer une réflexion autour de la prise en charge des jeunes.

4 / L'impératif d'un pilotage et d'une coordination de qualité entre tous les acteurs.

5 / Des difficultés spécifiques à surmonter : La question des hébergements d'urgence et de transit pour les jeunes en extrême précarité est un problème soulevé, tout comme les lourdeurs administratives pour leur trouver des solutions.

6 / Le besoin de revisiter l'appel d'offres régional « Nouveaux parcours de réussite ». La réglementation en termes d'appel d'offres n'est pas adaptée. Les financements publics/privés ne sont pas possibles. La procédure de « service d'intérêt économique général » (SIEG) offre, pour les Régions et les organismes de formation des perspectives de fonctionnement plus adaptées au public visé : un cahier des charges souple pour permettre les corrections d'action, l'adaptation aux ruptures de parcours du jeune, etc.

7 / le besoin d'une évaluation fine des dispositifs : Les indicateurs ne prennent pas en compte les actions éducatives conduites et ne permettent pas de rendre compte des " trajectoires " des jeunes et de leur évolution. De plus, certaines structures n'effectuent pas de suivi de leurs jeunes à la sortie du dispositif.

La question particulière du "droit au retour en formation"

Le décret du 5 décembre 2014 précise qu'un droit au retour en formation est possible pour tous les jeunes de 16 à 25 ans qui sont sortis du système scolaire sans diplôme ou sans qualification professionnelle.

La mise en œuvre de ce droit suscite certes des espoirs pour les jeunes concernés, mais soulève aussi des interrogations. Il convient en effet de rappeler que le retour en formation scolaire classique n'est pas possible, et pas souhaité, pour de nombreux jeunes.

Les lycées deuxième chance offrent aux jeunes la possibilité de reprendre et poursuivre dans la voie scolaire. Il est important pour eux d'être sous statut scolaire, tout en étant dans un établissement qui ne reproduit pas à l'identique un lycée "classique". La formation privilégie une prise en charge globale du jeune avec un accompagnement individualisé et adapté à ses besoins et son projet. En effet, le rattachage passe par l'insertion dans la vie sociale et professionnelle, plus que par le retour dans l'univers scolaire et la recherche du diplôme.

Le droit au retour est un vaste chantier à explorer qui nécessiterait une augmentation des places en formation professionnelle et un soutien aux lycées nouvelle chance.

Préconisations pour une politique de mobilisation et de coordination locale

Il se dégage l'urgence d'une évolution de notre système éducatif dans le sens d'une plus grande souplesse, de l'adaptation aux jeunesses actuelles, de l'utilisation des nouvelles technologies et d'une ouverture vers l'extérieur. La formation des enseignants doit intégrer la dimension éducative.

Le CESER recommande de mener une politique qui s'appuie sur trois axes : coordination, diversification, innovation.

Il faut, sur un territoire géographique à délimiter, organiser une coordination des acteurs pour établir un diagnostic des besoins et permettre le montage de projets transversaux.

Il faut, pour répondre à la diversité des publics, une palette d'offres de stages, de missions, de chantiers de durées variables, mais souvent de courte durée, pouvant s'articuler dans un parcours avant l'entrée dans une action longue, qu'elle soit apprentissage ou action type "programme régional".

Les appels à projets, pour ce public jeune décrocheur, doivent abandonner la procédure des "marchés publics" et expérimenter les possibilités du « service d'intérêt économique général » (SIEG) pour permettre plus d'innovation, une meilleure prise en compte des besoins d'accompagnement social et assurer une plus grande pérennité aux organismes et à leurs salariés.

L'innovation, dans les appels à projets eux-mêmes, doit aussi porter sur une ouverture, au-delà des organismes de formation, vers les associations et les clubs de toutes sortes qui peuvent présenter des solutions de raccrochage des jeunes par des expériences valorisantes et socialement utiles.

L'engagement des personnes et des organismes auprès d'un public aussi difficile exige d'être relayé par des financements stables dans la durée.

Le CESER remarque que l'appellation "expérimentation" est rarement suivie d'une généralisation et que la pérennité des organismes ne peut s'appuyer sur une "course aux appels à projets".

La lutte contre le décrochage appelle tous les acteurs de la société civile, aux côtés des pouvoirs publics, à s'unir pour mobiliser les financements et les énergies au service des jeunes qui ne demandent qu'à prendre leur place dans la société.

Le monde actuel exige de la performance, de plus en plus de qualifications. A l'inverse de périodes antérieures, il n'existe plus dans les entreprises de "postes doux" permettant de donner une place à des personnes en situation de fragilité, « non compétitives ». Pour tous les acteurs économiques et sociaux, offrir un avenir aux jeunes les plus éloignés de l'emploi constitue un véritable enjeu.

La double compétence dont a hérité récemment la Région en matière d'orientation (SPRO) et de décrocheurs (coordination et animation des PSAD) justifie pleinement l'ouverture par le Conseil régional d'un grand chantier d'élaboration d'**un schéma régional du "raccrochage"** pour la réussite de toutes les personnes en situation de décrochage.

Glossaire

CAPE (Collectif des Associations Partenaires de l'École publique) : Le CAPE regroupe 20 associations éducatives complémentaires de l'École et mouvements pédagogiques :

CFA (Centre de formation d'apprentis) : les CFA dispensent une formation générale, technologique et pratique qui complète la formation reçue en entreprise par les apprentis.

CLE (Les classes lecture écriture) : ces CLE sont des stages intensifs (3 semaines) à des formations réciproques adultes jeunes avec des temps d'entraînement à la lecture et des phases de production d'écrits.

CIO (Centre d'Information et d'Orientation) : leurs rôles consistent à favoriser l'accueil de tout public, les informer sur les études, les formations ou les métiers, les conseiller individuellement, analyser les transformations locales du système éducatif et animer les échanges et les réflexions entre les partenaires du système éducatif.

ESPE (Ecole Supérieur du Professorat et de l'Éducation) : les ESPE remplacent depuis 2013 les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (IUFM). Elles forment les futurs enseignants ainsi que les Conseillers Principaux d'Éducation. Elles participent aussi à leur formation continue tout au long de leur carrière.

FAL (Fédération des Amicales Laïques) : composante départementale de la Ligue de l'enseignement et de l'Éducation Permanente, la FAL regroupe de nombreuses associations et collectivités. Elle est à la fois un réseau associatif, un mouvement complémentaire de l'école et une entreprise de l'économie sociale et solidaire.

FOQUALE (Formation QUALification Emploi) : ces réseaux rassemblent les établissements et dispositifs relevant de l'Éducation nationale susceptibles d'accueillir les jeunes décrocheurs. Ils développent des mesures de remédiation au sein de l'Éducation nationale et s'intègrent dans les réseaux de partenaires constitués autour des "plateformes d'appui et de suivi aux jeunes décrocheurs".

MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) : les MDPH sont chargées de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches. Il existe une MDPH dans chaque département, fonctionnant comme un guichet unique pour toutes les démarches liées aux diverses situations de handicap.

MFR (Maison Familiale Rurale) : les Maisons Familiales Rurales forment chaque année plus de 70 000 jeunes et adultes, principalement de la 4^{ème} à la Licence Professionnelle. Depuis leur création, en 1937, elles pratiquent une pédagogie de l'alternance avec des semaines de formation en entreprise et des semaines de formation à l'école. Une Maison familiale compte en moyenne 150 élèves, souvent internes. Ces derniers participent à la vie de l'établissement, apprennent à se prendre en charge et organisent des activités en dehors du temps scolaire.

MIJEC (Mission d'Insertion des Jeunes de l'Enseignement Catholique) : l'objectif de la MIJEC est d'accompagner des jeunes sortis sans qualification du système scolaire, ou en rupture scolaire, âgés de 16 à 25 ans. Elle doit les accompagner dans la recherche d'une orientation et/ou pour définir et valider un projet de formation.

MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire) : l'activité menée au titre de la MLDS contribue à la réalisation de plusieurs objectifs : prévenir le décrochage scolaire, faciliter l'accès au diplôme et à la qualification, contribuer à la sécurisation des parcours de formation. Les personnels de la MLDS participent au repérage des jeunes décrocheurs en lien avec les "référents décrochage scolaire" et les "groupes de prévention du décrochage scolaire". Ils collaborent à la mise en place d'actions de prévention. Ils assurent également des séquences de formation face aux jeunes dans des actions de remédiation et de remobilisation mises en œuvre dans des établissements scolaires.

NPR (Nouveaux Parcours de Réussite) : les NPR constituent un dispositif de formation professionnelle continue organisé par la Région. Déployés depuis 2013, ils visent à permettre à des jeunes demandeurs d'emploi pas ou peu qualifiés et sorti du système de formation initiale depuis au moins 6 mois de se préparer à accéder à une formation qualifiante, à un contrat de professionnalisation, à un contrat d'apprentissage ou à un emploi d'avenir.

PIA (Pôle d'Insertion Allophones) : il reçoit des jeunes de 16 à 18 ans allophones, ou maîtrisant peu la langue française. L'objectif du PIA est de les initier le plus possible à la langue française afin qu'ils puissent soit poursuivre des études, soit s'insérer sur le marché du travail.

PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) : les missions de la PJJ reposent sur la prévention et le traitement de la délinquance du public mineur sous-main de justice. La PJJ vise à favoriser leur intégration et leur insertion scolaire, sociale et professionnelle.

PSAD (Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs) : les plateformes sont un mode de coordination des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes mis en place en 2011. Leur objectif est d'apporter une réponse personnalisée et rapide à chaque jeune de plus de 16 ans diplôme et sans solution.

SIEG (Service Économique d'Intérêt Général) : les services d'intérêt économique généraux sont des services de nature économique soumis à des obligations de service public dans le cadre d'une mission particulière d'intérêt général.

SPRO (Service Public Régional de l'Orientation) : le SPRO est un service public à compétences partagées, qui s'appuie sur une nouvelle collaboration entre l'Etat et les Régions, avec pour ambition de répondre au mieux aux besoins de chaque citoyen en matière d'orientation tout au long de la vie.

Bibliographie

Ouvrages

- BERNARD Pierre-Yves, *Le décrochage scolaire*, PUF, 2014 [2011].
- DURU-BELLAT Marie, *Les inégalités sociales à l'école. Genèse et mythes*, Paris, PUF, 2002.
- VAN DE VELDE Cécile, *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*. Paris, PUF, " Le lien social ", 2008.

Articles

- ARRIGHI Jean-Jacques, ILARDI Valérie, Evolutions de l'apprentissage : entre mutations structurelles et effets régionaux, *Bref du CEREQ*, n°314, Septembre 2013.
- CESE, " Les inégalités à l'école ", Septembre 2011.
- Commission européenne, " Livret blanc sur l'éducation et la formation. Enseigner et apprendre : vers la société cognitive ", [en ligne].
- Commission européenne, " Les objectifs d'Europe 2020 " [en ligne].
- DURU-BELLAT Marie, LE BASTARD-LANDRIER Séverine, PIQUEE Céline, SUCHAUT Bruno, " Tonalité sociale du contexte et expérience scolaire des élèves au lycée et à l'école primaire ", *Revue française de sociologie*, 45-3, 2004, pp. 441-468.
- DARES Analyse, " L'école de la deuxième chance, la " grande école " des décrocheurs motivés ", n°068, Septembre 2014.
- INSEE, " Le décrochage dans les Pays de la Loire : facteurs de risque et territoires vulnérables ", *Analyses Pays de la Loire*, n°4, Novembre 2014.
- INSEE, " 20 ans de PIB dans les Pays de la Loire : un appareil productif dynamique ", n°134, Juin 2014.
- INSEE, " Résultats au baccalauréat à la session 2013 : comparaison régionales ".
- Ligue de l'enseignement, « Comment lutter contre le décrochage scolaire ? », 2012.
- Ministère de l'Education nationale, " Agir sur le climat scolaire ".
- ROPERS Claire, " En 2012, toujours plus d'apprentis dans les formations supérieures en Pays de la Loire ", *INSEE Faits et chiffres*, n°473, Avril 2013.
- DARDIER Agathe, LAIB Nadine, ROBERT-BOBEE Isabelle, " Les décrocheurs du système éducatif : de qui parle-t-on ? ", *INSEE*, 2013.

- LANDRIER Séverine, NAKHILI Nadia, " Comment l'orientation contribue aux inégalités de parcours scolaires en France ", *Formation emploi*, n°109, 2010, pp.23-33.
- Ministère de l'Education Nationale, " Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire ", Novembre 2014.
- Région Pays de la Loire, " Accompagnement préventif contre le décrochage scolaire des lycéen(nes) et la rupture des contrats d'apprentissage des apprentis : Bilan pour l'action ".
- THIBERT Rémi, " Le décrochage scolaire : diversité des approches, diversité des dispositifs ", IFE, n°84, Mai 2013.

Remerciements

AGENCE DE PREVENTION SPECIALISEE (Nantes)

M. Philippe MAHE, Directeur.

M. Xavier BOUCHEREAU, Chef de service.

Mme Mélodie PEREIRA DA CUNHA,
Conseillère technique.

Mme Marie-Laure GATINEL, Equipe
Bellevue.

AFEV (Nantes)

M. Stéphane TIRET, Délégué régional.

AGITATO FORMATION (Mayenne)

Mme Yveline JAOUEN, Coordinatrice.

ASSOCIATION FRANCAISE POUR LA LECTURE

M. Jean FOUCAMBERT, Vice-Président de
l'AFL, Chercheur honoraire de l'Institut
National de la Recherche Pédagogique
(INRP).

BABEL 44 (Nantes)

Mme Paule MONLOUBOU, Directrice.

CAPE (Nantes)

Mme Nicole PLEE, Membre, représentante
de l'Association Française pour la Lecture.

M. Gilles PIRON, Membre, représentant des
Francas.

M. Guy LAVRILLEUX, Membre, représentant
du CRAP-Cahiers pédagogiques.

Mme Véronique LEPRETRE, Membre,
représentante d'AROEVEN

Mme Marie HIRSCH, Membre,
représentante d'AROEVEN.

Mme Sylvie CLABEC, Membre,
représentante du Céméa.

CFA ESA (Angers)

M. Luc ALBERT, Directeur.

CFA BTP 49 (Angers)

Mme Monique LEBRETON, Directrice.

CFA CIFAM (Nantes)

M. Frédéric ENFREIM, Secrétaire général
adjoint CMA, directeur du CIFAM.

Mme Gaétane EPAUD, Responsable du
pôle éducatif et social.

M. Bruno VESLIN, Responsable du service
insertion.

CFP SAINTE CATHERINE (Mans)

Mme Dominique MASSON, Responsable du
centre.

Mme Geneviève MARTINEAU, Responsable
de formation.

CONSEIL REGIONAL

Mme Isabelle COCAUD, Directrice
(Direction de la formation professionnelle
et de l'apprentissage).

Mme Léa DELOUVIN, Chef de service.

M. Thierry DURFORT, Chargé de mission.

Mme Aurélia Sauvageot- Guibert, Chargée
de coordination, (Direction de la formation
professionnelle et de l'apprentissage).

Mme Nathalie POUSSIER, Chef de service.

ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE (Nantes)

Mme Françoise CHAVANNES, Coordinatrice entreprises.

Mme Laurence BICHON, Coordinatrice pédagogique.

ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE (Nantes)

Mme Sylvie MADEC, Directrice Régionale.

Mme Béatrice DROGOU, Chargée de mission.

EPIDE (Combrée)

M. Pierre-Yves MARION DE PROCE, Directeur.

ESCALADE ENTREPRISE (Nantes)

M. Pierrick JUBE, Délégué général.

FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL (Nantes)

Mme Leila THOME, Directrice du centre de formation continue.

GROUPEMENT D'ENTREPRISE POUR L'INSERTION ET LA QUALIFICATION (GEIQ)

M. Ghislain HARDY, Président du GEIQ transport.

JARDINIERS D'AUTEUIL (Nantes)

Mme Elise BOISSON, Coordinatrice du dispositif Jardinier.

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAL 53 (Mayenne)

M. Julien FAVROT, Chargé de mission.

LYCEE COLBERT DE TORCY (Sablé-sur-Sarthe)

M. Stéphane SACHET, Proviseur.

M. Jean-Marie YHUEL, Proviseur-adjoint.

LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE (Château-Gontier)

Mme Régine FOUGERAY, Provisseure adjointe.

LYCEE DU SACRE CŒUR (Angers)

M. Dominique DELARRAT, Chef d'établissement.

M. Bernard GUEGNARD, Responsable des partenariats.

Mme Christine HIRET, Responsable du CEFOC.

LYCEE JEAN MONNET (Les Herbiers)

M. Dominique SUIRE, Proviseur, responsable de la MLDS, Référent FOQUALE et président du GRETA Vendée.

M. Jean-François BOYER, Coordonnateur MLDS.

Mme Stéphanie BOURASSEAU, Conseillère principale d'éducation, Référente décrochage.

M. Denis RAVAILLE, Proviseur-adjoint.

LYCEE DE LA NOUVELLE CHANCE (Mans)

M. Laurent TIREL, Proviseur.

M. Gilles MANCON, Coordonnateur.

M. Loïc LOUVIN, Coordonnateur.

MAISON DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (Vendée)

Mme Corine COURTIOL, Directrice.

Mme Raphaëlle OLIVEAU, Assistante de projets.

MFR SAINT BERTHEVIN

M. Jean-Paul BALLUAIS, Directeur.

MFR CHALLANS

M. François POISSON, Directeur.

MISSION D'INSERTION DES JEUNES DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE (MIJEC)

M. Bruno NICOLAS, Référent MIJEC 72.

Mme Sandrine COMBREAS, Référente MIJEC 49.

Mme Béatrice BEDIER, Référente MIJEC 44.

Mme Corinne DELAUGE, Référente MIJEC 53.

M. Jean-Louis PIVETEAU, Référent MIJEC 85.

MISSION LOCALE VENDEE ATLANTIQUE

Mme Véronique CANTIN, Directrice.

MICRO-LYCEE (Laval)

Mme FIZ, Provisoire adjointe.

Mme MAAS, Coordinatrice du Micro-Lycée.

Mme HUBERT, Coordinatrice MLDS.

POLE D'INSERTION DES ALLOPHONES

Mme Magdalena ROLLAND, Responsable du PIA.

PSAD LAVAL

Mme Betty SAMSON, Directrice du CIO de Laval.

Mme Elisabeth GRENIER, Coordinatrice départementale de la MLDS 53.

PSAD MANS

Mme Anne-Marie LEPINAY, Chargée de mission emploi à la Mission Locale du Mans.

Mme Denise VERITE, Conseillère de la Mission Locale du Mans.

M. Denis GUADAGNIN, Directeur adjoint de la Mission Locale du Mans.

Mme Nadege MUDES, Directrice du CIO Mans Centre, coordinatrice PSAD.

UNIS CITE (Nantes)

M. Jocelyn LECLERC, Directeur Bretagne/Pays de la Loire.

UNION REGIONALE DES MISSIONS LOCALES

M. Gérard BARRIER, Président.

M. Benoit DRAPEAU, Coordinateur régional.

Mme Odile LACIRE, Directrice adjointe de la Mission Locale Nantes métropole.